L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1596 - VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Chevaux

Les très mauvaises nuits de la filière équine



Depuis plusieurs semaines, les médias relaient des attaques contre des chevaux qui sidèrent par leur violence et leur cruauté gratuite. Elles génèrent aussi une incompréhension totale face à des actes qui paraissent dénués de sens. Des éleveurs témoignent de leur inquiétude, de la hantise de retrouver leurs animaux tués ou blessés, et de la sauvagerie d'agresseurs auxquels ils ont parfois été confrontés.

Pages 05 et 13

Côte d'Or

› Culture

Le colza a-t-il encore un avenir ?



Nièvre

› Syndicalisme

La FDSEA interpelle les élus



Yonne

› Chambre d'agriculture

Une vraie session pour de vraies questions



Encart : Catalogue Delta Force De Bruin (sur certains cantons).





Sommaire

Côte d'Or

04 • Productions végétales: Le jour d'après
05 • Équidés : Un mystère à éclaircir
06 • Reproducteurs charolais : De futurs cracks
07 • Économie des exploitations : Chaud Cac(a)o

Nièvre

08 • GDS: Boucle BVD : réussir son prélèvement
09 • Bière : La brasserie Lady Mousse vient d'ouvrir ses portes
10 • Viticulture : Les vendanges ont débuté
11 • Mobilisation syndicale : Au travail !

Yonne

12 • Chambre d'agriculture: Moissons, vendanges, betteraves, ZNT... Ce qu'il faut retenir de la session
13 • Attaques de chevaux : Une barbarie sans nom
14 • Anefa : La promotion des métiers de la vigne
15 • SDAE : L'actualité des anciens à travers l'assemblée générale

Région et ailleurs

16 • Loup : Vers des tirs de prélèvement en Saône-et-Loire
17 • Opinion : Les «raisons» de la colère

Dossier

18-23 • Presses

Infos Services

24 • Chronique juridique : Patrimoine mandat à effet posthume et gestion d'entreprise
25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Protection sociale

Dominique Bossong réélu président de la MSA Bourgogne

Le président sortant repart pour un nouveau mandat avec Jean-Paul Baudin à la vice-présidence.



Dominique Bossong inscrit ce nouveau mandat sous le signe de la consolidation du service aux adhérents.

En février dernier, quelques 23 000 adhérents de la MSA Bourgogne se sont mobilisés pour élire leurs délégués cantonaux sur le territoire bourguignon. Entre le 20 août et le 4 septembre, les 577 nouveaux délégués cantonaux titulaires ont procédé à l'élection des administrateurs qui siègeront au conseil d'administration de la Caisse régionale MSA de Bourgogne, pour 5 ans. Le dépouillement de ces élections qui ont fait l'objet d'un vote par correspondance en raison de la crise sanitaire, a eu lieu le 10 septembre. Composé de 36 membres élus (exploitants, salariés, employeurs de main d'œuvre) et de 4 membres (1 par département) désignés par l'Union départementale des affaires familiales (Udaf), ce conseil d'administration, nouvellement élu, s'est réuni, pour la première fois, le 15 septembre, afin d'élire son président et les membres du bureau. A l'issue des votes, Dominique Bossong et Jean-Paul Baudin ont été respectivement réélus à la présidence et à la première vice-présidence. *«Je remercie le nouveau conseil d'administration qui, une fois encore, m'accorde sa confiance, a affirmé Dominique Bossong. Avec Jean-Paul Baudin et cette équipe, en partie renouvelée, nous aurons à cœur de poursuivre les travaux entrepris au service des territoires ruraux et de leurs populations. Consolidation du service à l'adhérent, prévention, accompagnement des populations fragiles ou situations difficiles, animation et développement des services sur les territoires ruraux sont autant de sujets qui alimenteront notre plan d'actions pour les cinq années à venir».*

la météo présentée par Dijon Céréales

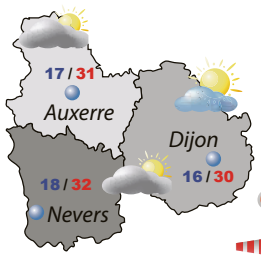
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Septembre

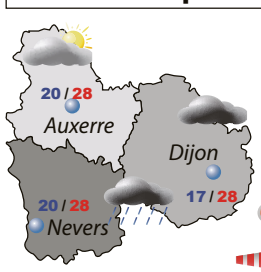


Variable
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies localement pour ce vendredi.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 27 à 32°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Nadège
Soleil : 07h33 - 19h57
Lune : 08h28 - 20h55

Samedi 19 Septembre

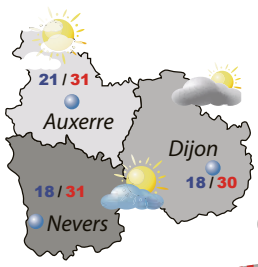


Mitigé
Le soleil sera bien timide et quelques précipitations sont attendues par endroits.

T° mini : 19 à 21°C
T° maxi : 27 à 29°C
Vents : Sud 20 km/h

Sainte Emilie
Soleil : 07h34 - 19h55
Lune : 09h52 - 21h18

Dimanche 20 Septembre



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages tout au long de la journée.

T° mini : 20 à 22°C
T° maxi : 28 à 32°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Davy
Soleil : 07h36 - 19h53
Lune : 11h16 - 21h44

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Septembre au Mercredi 23 Septembre
Un ciel nuageux avec quelques pluies pour ce mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C — T° maxi : 24 à 26°C

Du Jeudi 24 Septembre au Dimanche 27 Septembre
Un temps nuageux avec quelques pluies jusque samedi. Le soleil sera présent pour ce dimanche.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C — T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Salon

Retour sur Tech&Bio



Organisé sur un très beau site, Tech & Bio offrait une grande facilité de circulation pour le public.



Plus de 3 000 visiteurs ont été comptabilisés sur deux jours.



Très appréciés par les participants : les nombreux ateliers techniques offrant une approche très concrète des problématiques du bio associé à l'élevage.



Lors de la conférence d'ouverture du salon, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture (au premier plan) à rappelé qu'en matière d'élevage bio, il était essentiel de «*structurer les filières*».

Le salon consacré aux innovations en matière d'agriculture biologique a connu un beau succès, lors de sa seconde édition organisée en Haute-Sâone et orientée sur l'élevage. Retour en images.

Une météo splendide, un très beau site, une exploitation exemplaire pour lui servir de cadre : le salon Tech&Bio 2020, organisé les 9 et 10 septembre aura été un succès en termes de fréquentation. Ce n'était pas le moindre des défis à relever pour une manifestation qui est parvenue à passer entre les gouttes des innombrables annulations ou reports liés à la Covid. Deux jours durant, Tech&Bio a donc accueilli, sur le site du Gaec d'Argirey, près de Vesoul, en Haute-Saône, plusieurs milliers de participants de toutes générations et animés d'une forte curiosité. Pour la satisfaire, la manifestation n'avait pas lésiné sur les très nombreux ateliers pratiques, aptes à renseigner celles et ceux désirant évoluer vers des modes d'élevage bio, ou déjà impliqués dans ces pratiques. «*Pédagogie*», c'est l'un des maître-mots à retenir pour ce salon jalonné d'ateliers très concrets, de conférences et de visites du Gaec hôte, qui a fait le choix de l'élevage bio il y a plus de dix ans.

Une approche qui n'oppose pas

L'évènement a été inauguré en présence de Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, d'Yves Krattinger, président du Conseil départemental de la Haute-Sâone, de Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, et de Thierry Chalmin, son homologue pour la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Pour ces personnalités, l'intérêt de Tech&Bio réside dans une approche qui n'oppose pas agriculture conventionnelle et bio mais qui tente, au contraire de structurer des passerelles entre les deux. «*Si le bio s'est développé chez nous,* soulignait Yves Krattinger, *c'est parce que la Chambre d'agriculture n'a pas opposé les agriculteurs entre eux*». 13% de la Surface agricole utile (SAU) du département est aujourd'hui cultivée en bio (8% au niveau de la Bourgogne Franche-Comté) et 30% des installations se font selon ce mode dans le département. «*Le but,* expliquait Christian Decerle, *n'est pas d'encourager des effets d'aubaine mais d'aider à structurer les filières. Il faut aussi faire comprendre aux consommateurs la nécessité d'accepter de payer le surcoût lié au bio*». «*Tech&Bio,* concluait le président du Conseil départemental de Haute-Saône, *ce n'est pas que du bio, c'est aussi de la technicité. C'est un message fort sur la capacité de l'agriculture à évoluer et s'adapter...*»



Un salon qui permettait de juger sur pièce les résultats d'exploitations ayant fait le choix de l'élevage bio.

BERTY ROBERT

L'Équipe cycliste Groupama-FDJ, qui participe à sa 24e Grande Boucle, passe dans notre région !

Tous supporters

Groupama • FDJ
ÉQUIPE CYCLISTE

Groupama

Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document non contractuel. 09/2020

Productions végétales

Le jour d'après

De nombreux exploitants tirent un trait sur la culture du colza. Rencontre avec l'un d'entre eux.

Le colza collectionne les mésaventures depuis plusieurs années en Côte-d'Or. Arrêter d'en semer devient même de plus en plus tentant. Un autre problème survient malgré tout très rapidement : que mettre à la place du colza, et pour quels résultats ? *«C'est toute la question, trouver de bonnes alternatives n'est vraiment pas simple, surtout dans de telles conditions pédo-climatiques»*, observe Bertrand Franet, agriculteur à Hauteville-lès-Dijon. Ce jeune de 25 ans, en Gaec avec son père Bertrand et son oncle Étienne, cultivait encore 140 ha de colza l'an passé, mais aucune graine n'aura malheureusement levé.

Pas flamboyant

Rencontré début septembre, Bertrand Franet s'apprêtait a récolter ses cultures de *«substitution»* : *«le tournesol était encore joli ces dernières semaines, nous avions eu la chance d'avoir un orage en pleine floraison. Mais la donne a bien changé depuis... Avec la sécheresse, la récolte devrait être plus que moyenne. Notre sorgho, lui, a été semé de bonne heure, vers la fin du mois d'avril : une partie de nos champs est plutôt prometteuse et devrait faire entre 40 et 50q/ha, du moins je l'espère. L'autre moitié, semée dans des terres à plus faible potentiel, est moins bien lotie et a souffert du gel des Saints de glace... Le sarrasin, également sur de mauvaises terres, s'était bien développé et présentait beaucoup de fleurs. Mais une grande partie de celles-ci ont avorté avec les fortes chaleurs que nous avons eues. Le résultat ne sera pas formidable, c'est certain... En plus de ces trois cultures, pour remplacer le colza, nous avons fait davantage de soja sur nos terres de plaine. Nous avons également semé davantage de ray-grass dans nos prairies temporaires pour anticiper le manque de fourrage pour nos animaux»*.

On reprend les mêmes

Du colza, les membres du Gaec Franet ont décidé de ne pas en re-semer cet été. *«Nous allons repartir, à peu de choses près, sur les mêmes alternatives, car les possibilités sont très limitées.... Mon père, mon oncle et moi avions semé un peu plus de blé, de triticale et du pois à l'automne dernier : je crois bien que nous allons recommencer. Nous allons tester le pois de printemps au détriment de son homologue d'hiver qui déçoit depuis une paire d'années. Nous avons d'ailleurs assisté à notre pire moisson cet été avec un rendement de seulement 10q/ha. Le potentiel de la culture avait déjà bien décroché à cause des maladies, le gel l'a ensuite achevé...»* Anthony Franet reste *«sur sa faim»* dans sa recherche de solutions : *«rien n'est facile, les récoltes qui se préparent chez nous vont nous le confirmer. Et avec les aléas climatiques que nous connaissons, il y a un tas de risques et beaucoup d'interrogations pour les cultures que nous allons semer. Nous tentons de limiter les frais le plus possible, nous utilisons d'ailleurs un maximum de semences fermières. Aujourd'hui, l'idée première est de ne pas perdre d'argent, avant d'essayer d'en gagner...»*

AG



Anthony Franet cultivait encore 140 ha l'an dernier à Hauteville-lès-Dijon.

Alimentation des bovins

Des bouts de solutions

Un éleveur charolais partage ses réflexions sur les sécheresses à répétition.

Petites récoltes et affouragements précoces ne font pas bon ménage, surtout quand l'histoire se répète d'année en année. *«Il faut s'adapter comme on peut, tenter de gagner quelques tonnes par-ci, quelques bottes par-là pour nourrir les bovins jusqu'à la prochaine mise à l'herbe. Ce n'est vraiment pas simple»*, fait remarquer Éric Bize, éleveur de 125 vaches charolaises près de Pouilly-en-Auxois. Ce Côte-d'orien de 48 ans actionne plusieurs leviers pour se donner de l'air : *«il est assez courant de conserver ses graines initialement destinées à la vente. Je le fais notamment avec l'orge d'hiver qui, en plus, n'a fait que 35q/ha cette année. Le rendement en paille n'a livré que 50% de son potentiel, l'achat de 80 tonnes a été nécessaire pour mon exploitation. Il y a aussi l'option des concentrés, encore plus onéreuse, qu'il faut limiter du mieux possible»*.

Cultiver pour nourrir

Le Gaec de Pergeot n'a pas semé de colza cet été, suite à deux grandes déceptions consécutives dans cette culture. L'espace libéré permet de tester pour la première fois du sorgho multi-coupes et d'augmenter la part des méteils dans l'assolement : *«ce sera ma troisième tentative pour ces derniers, avec un mélange triticale-avoine-pois-vesce. Le premier exercice avait plutôt bien marché, un rendement de 6 tMS/ha avait été obtenu, mais les tonnages de l'année suivante avaient été deux fois moins importants... Le sorgho, semé le 20 mai sur des terres très superficielles, n'a donné que trois bottes à l'hectare lors de la première coupe... La seconde est imminente, elle donnera peut-être un meilleur résultat»*. Éric Bize cultive également des mélanges moha-trèfle d'Alexandrie et dactyle-luzerne: *«les rendements sont trop souvent décevants. Il faut avoir de la chance avec la météo et tomber sur les rares orages que nous avons pour espérer quelque chose d'intéressant»*.

D'autres pistes

L'an passé, Éric Bize avait enrubanné une parcelle d'orges d'hiver avec un fort salissement : *«je n'avais pas attendu la récolte car celle-ci n'aurait pas donné grand chose. Cela m'avait permis de nourrir les génisses au pré et de les maintenir en état. Parfois, des opportunités s'offrent à nous et permettent de rester dans les clous, sans amputer davantage les stocks fourragers qui s'amenuisent au fil des années»*. Rentrer les bovins plus tardivement et les lâcher plus tôt dans la saison fait également partie des solutions envisagées : *«rien n'est facile pour autant car cela dépend de la météo, encore une fois, et de bien d'autres paramètres. Les vêlages débutent chez nous autour du 10 décembre : au bout d'un moment il faut bien les rentrer... Depuis deux ans, nous repoussons tout de même la rentrée des génisses de 18 mois à deux ans. Les veaux femelles, sevrés avec un mois et demi d'avance, font aussi partie du lot. L'idée est de gagner 15 jours, voire trois semaines... Pour leur sortie, rien n'est évident non plus : les vaccins FCO ont lieu mi-mars pour les veaux, un rappel est réalisé début avril. Il est possible d'envisager une sortie plus précoce des jeunes catégories, à condition que la pousse d'herbe soit au rendez-vous. Dans le cas contraire, je ne prends aucun risque pour ne pas compromettre l'état et la production des prairies, ce sera alors contre productif»*.

Éviter les charges

L'éleveur de Châtellenot n'est pas mécontent d'avoir conservé une étable entravée : *«j'y mets la moitié de mes vaches, cette ancienne structure a au moins le mérite d'être moins consommatrice en paille que ma stabulation libre»*. Éric Bize tente toujours d'ajuster au mieux ses rations : *«il ne sert à rien que les vaches soient dans un état excédentaire, encore moins en ce moment... Les charges sont bien assez nombreuses comme ça. C'est un exemple qui n'a rien à voir avec l'alimentation, mais je pense à la mécanique : il ne vaut mieux pas qu'il nous arrive un pépin sur une machine avec les tarifs pratiqués. L'eau durant la période estivale? On en parle même pas, plus de 600m^3 sont transportés dans mon cas. Je pense que cette année, toutes les charges de la ferme vont continuer d'augmenter, à l'exception, heureusement, de l'engrais azoté qui suit la courbe de la consommation de pétrole»*.

AG



Éric Bize, dans une parcelle de sorgho à Châtellenot.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Équidés

Un mystère à éclaircir

Des actes de cruauté sont commis sur des chevaux dans toute la France. La Côte-d'Or n'est pas épargnée.

L'actualité des équidés est malheureusement bien triste depuis plusieurs semaines, avec de nombreux actes de mutilations commis à leur égard un peu partout dans le pays. *«Mais dans quel monde vit-on ?»*, s'interroge cette propriétaire d'une dizaine de chevaux Selle français et poneys Connemara, qui ne souhaite diffuser ni son nom ni son adresse, pour des raisons que l'on comprendra. Celle-ci ne reste bien évidemment pas indifférente à ces «*pratiques sordides*» : *«j'ai beau chercher, je ne trouve pas les mots... Les propriétaires de chevaux ne sont pas les seuls à être scandalisés. Nos animaux sont pourtant très pacifiques, ils ne demandent qu'à vivre paisiblement, c'est lamentable d'agir de la sorte. Nous sommes au 21ème siècle, nous ne devrions pas voir de telles choses se produire»*.

Mais pourquoi ?

La Côte-d'orienne interrogée ne connaît *«absolument pas»* les motivations des criminels : *«je n'en ai malheureusement aucune idée, c'est un gros point d'interrogation. Beaucoup de monde voudrait pourtant connaître les raisons... Il ne s'agit pas de vengeances humaines car ces pratiques se font un peu partout. Il ne s'agit pas non plus d'un ou de deux individus isolés mais plutôt d'un réseau. Quelle représentation ont-ils des équidés? Les auteurs ne s'attaquent qu'à ces animaux, ils y voient sans doute un symbole, mais lequel ?»*

L'éleveuse de chevaux avait été prévenue par une amie parisienne, dès le mois de février, de l'existence de tels actes : *«je ne pensais vraiment pas que ce fléau allait se propager, se développer et arriver jusqu'ici, chez nous... Depuis, des amis à Cluny, en Saône-et-Loire, ont été directement impactés en retrouvant l'une de leur jument avec l'oreille coupée. Les parties génitales n'étaient plus là... En me renseignant, j'ai aussi appris que de tels actes étaient commis aux États-Unis depuis une dizaine d'années»*.

Alourdir les peines

La Côte-d'orienne vérifie chaque matin si tous ses équins sont bien présents, et en bonne santé : *«c'est un réflexe que j'ai depuis plusieurs semaines, car nous ne sommes vraiment pas rassurés. Les éleveurs sont très inquiets, nous pensons à ça tous les jours. Nous nous adaptons du mieux possible en fermant toutes les portes de l'exploitation, nous avons la chance d'avoir tous nos prés autour de la maison, mais est-ce suffisant pour être bien protégés ? Les gendarmes et les militaires déployés sur les territoires sont très utiles, mais ils ne seront jamais assez nombreux pour tout contrôler. Il faudrait que les peines encourues par ces criminels soient bien plus importantes pour les dissuader»*.



Cette propriétaire de chevaux partage son indignation, sans être directement impactée par les mutilations.

La propriétaire de chevaux réagit à un récent fait divers, s'intéressant à deux éleveuses du Finistère ayant sorti les fusils pour contrôler une voiture suspecte: *«il ne faut surtout pas tomber dans une certaine paranoïa. Virer dans les extrêmes n'est jamais bon, c'est pourtant très risqué en ce moment... Espérons que tout ceci rentre dans l'ordre très rapidement. Bien assez de mal a été fait à ce jour»*.

AG

Rappels de la FDSEA

La FDSEA rappelle les préconisations de la gendarmerie dans une récente newsletter envoyée à ses adhérents : une surveillance quotidienne des animaux au pré doit être effectuée, éviter de laisser les licols sur les animaux, envisager -lorsque cela est possible- la pose de caméra de chasse, signaler au 17 tout comportement suspect à proximité des prés (stationnement de véhicules, présence d'individus inhabituelle), contacter immédiatement la gendarmerie en cas de fait avéré, sans rien toucher. La gendarmerie recherche toujours des pistes, mais n'aboutit pas à ce jour. Elle appelle à la plus grande vigilance et aux signalements de tous les comportements inhabituels : *«Même si vous n'êtes pas propriétaire des animaux, n'hésitez pas à signaler toute anomalie que vous pourriez constater lors de déplacements dans des prés et parcelles voisins de ceux des équidés»*.

Ovins

Si le loup y était

Un éleveur de Thoisy-le-Désert livre son ressenti sur la menace grandissante du loup.

Il y pense sans trop y penser. Mais les médias sont toujours là pour le lui rappeler. *«Le loup se rapproche de plus en plus de chez nous, c'est une évidence. Plusieurs faits sont à déplorer depuis quelques jours à quelques kilomètres, en Saône-et-Loire. Il est même probable qu'il soit déjà passé dans notre département»*, observe Gilles Morel. Ce Côte-d'orien de 55 ans est bien conscient du risque qu'encourt le monde de l'élevage. Sa troupe ovine composée d'une centaine de brebis Ile-de-France n'est bien sûr pas exemptée : *«sérieusement, si le loup venait à faire des dégâts ici, je ne mettrais pas longtemps à vendre l'intégralité de mes ovins. L'arrivée de ce canidé serait le problème de trop, la goutte d'eau qui fait déborder le vase... Je suis pourtant un fervent défenseur de la biodiversité mais le loup, disons les choses clairement, nous n'en avons pas besoin. Il ne va rien apporter à la biodiversité car il est le dernier maillon sur la chaîne alimentaire, juste derrière l'homme. Il dégradera plusieurs espèces animales, le monde de l'élevage a déjà bien assez de difficultés comme cela. Nos préoccupations face au changement climatique nous suffisent amplement»*.

«L'éliminer»

Gilles Morel a déjà participé à plusieurs réunions professionnelles sur la thématique du loup: *«on nous dit qu'il s'attaque d'abord au gibier avant de s'en prendre aux animaux de la ferme... Les éleveurs ont bien du mal à le croire, les derniers sinistres relatés par les médias nous donnent d'ailleurs raison. Cela va sans dire : il est beaucoup plus facile de s'en prendre à un mouton qu'à un sanglier... Et il ne faut pas rêver : le loup représente une menace pour l'ensemble des animaux de la ferme, pas seulement les moutons. Je pense notamment aux jeunes bovins : dans mon cas, cela fait trois ans que je fais naître plusieurs animaux au pré, en septembre, afin de décaler mes périodes de vente. Ces petits veaux ne résisteraient pas bien longtemps à des loups...»* L'éleveur de Thoisy-le-Désert espère une réaction du gouvernement : *«je vais être direct mais il faudrait constamment éliminer le loup dans les zones d'élevages où il sévit. On nous parle tous les jours de bien-être animal : est-ce du bien être animal que de voir une brebis se faire massacrer par un loup ? La communication à destination du grand public n'a pas été assez accentuée sur ce point, à mon avis»*.

Pas de protection possible

Élever une troupe ovine en présence de loups doit être *«psychologiquement invivable»*, imagine Gilles Morel, qui n'oublie pas le stress vécu en permanence par les proies de l'animal. *«Les sinistres du loup sont apparemment bien indemnisés, mais là n'est pas la question. Là n'est pas la solution. Il faut arrêter de gaspiller l'argent n'importe comment. La conjoncture économique n'est pas bonne dans bien des domaines. Des moyens de protection existent, notamment avec les patous, mais cela est bien trop complexe à mettre en place. Il faut généralement deux patous pour chaque lot d'ovins. Lors d'une année normale, je compte moi-même quatre prés avec des brebis, il me faudrait donc huit patous ! Et n'oublions pas qu'il s'agit d'un chien de défense qui peut s'avérer dangereux pour les riverains et les randonneurs. Des dommages collatéraux seraient vraiment très mal venus.... Des loups, je dis pourquoi pas, mais dans des zoos ou dans des parcs, comme celui de l'Auxois»*.

AG

Brève

Energie Les FDSEA21 et Lucia ont fait le point sur les tarifs d'électricité

Le 4 septembre, la FDSEA 21 et Lucia, fournisseur d'électricité, ont tenu une commission Energie afin de faire le point sur le marché de l'électricité. La reprise de l'économie post-Covid et l'allongement du plan de maintenance des centrales nucléaires suite au confinement, laissent à penser que le prix de l'électricité va être orienté à la hausse dans les semaines et mois à venir.

Aussi, la FDSEA et Lucia font vivre leur partenariat pour permettre aux adhérents FDSEA de bénéficier de conditions avantageuses sur les prix de l'électricité pour les tarifs bleus (-36kVa) mais aussi pour les plus de 36KVa. La commission Energie a pu faire le point sur l'évolution programmée de la règlementation, avec la fin des tarifs règlementés d'électricité pour les entreprise de plus de 10 salariés ou 2 millions d'euros de chiffre d'affaires à compter du 1er janvier 2021.

Compte-tenu de ces critères, la plupart des exploitants agricoles ne seront pas concernés. Lucia a également présenté sa nouvelle activité dans le domaine du photovoltaïque sur toiture, avec Lucia solaire, qui pourra également apporter des solutions photovoltaïque aux adhérents FDSEA.

Des rendez-vous avec les adhérents étaient également au programme de cette journée, afin d'établir pour chacun des simulations concrètes personnalisées sur les tarifs de fourniture d'électricité proposés par Lucia. Plus d'une quinzaine d'adhérents a été reçue sur la journée, ce qui est un véritable succès. La FDSEA prévoit d'ores et déjà de programmer d'autres rencontres décentralisées sur le département.



Reproducteurs charolais

De futurs cracks

La commission de sélection du GIE Charolais Évaluation a retenu les veaux de son prochain millésime.


Les membres de la commission de Côte-d'Or, réunis à Vandenesse-en-Auxois.

Le recrutement de la station d'évaluation de Créancey s'est récemment effectué en Côte-d'Or mais aussi dans toute la région et quelques départements plus éloignés. Les commissions de sélection, composées d'éleveurs apporteurs de veaux, d'acheteurs et de techniciens Bovins Croissance/Chambre d'agriculture se sont rendues dans une cinquantaine d'élevages pour y retenir quarante-trois veaux. Ces derniers effectueront leur rentrée en station mercredi 23 septembre, la vente aux enchères est programmée vendredi 12 février au pôle agricole de Créancey.

Dix ans de station

L'une des premières visites en Côte-d'Or s'est déroulée chez Lucie Poillot, à Vandenesse-en-Auxois. La jeune éleveuse de 38 ans présentait trois veaux de l'année aux membres de la commission de sélection, dans le but de faire évaluer l'un de ses bovins à Créancey et un autre à Jalogny. Lucie Poillot, installée depuis 2008, propose systématiquement ses meilleurs animaux au GIE Charolais Évaluation. Ses participations en Saône-et-Loire sont plus récentes -2014- mais sa démarche reste identique avec la recherche permanente d'une bonne morphologie couplée à de très bons index qui lui ont valus de très bons résultats en station. En plus de participer au schéma de sélection charolais, avoir un veau en station génère des retombées sur le marché de reproducteurs.

Silence, on tourne

Un réalisateur a partagé une journée avec les membres de la commission. *«Un petit film est en effet en préparation»*, précise Jean-Pierre Godot, président de la station de Créancey, *«différents enregistrements auront lieu au cours de l'évaluation, afin de présenter les étapes clés du protocole d'évaluation. L'objectif est de diffuser cette vidéo au sein des établissements de formation en élevage afin de communiquer auprès des élèves sur la génétique en race Charolaise et son intérêt, notamment économique. Un temps d'échange questions/réponses entre élèves et techniciens sera organisé. Cette vidéo sera disponible juste avant la vente aux enchères. Grâce au service @sicafomelive testé l'an passé, les élèves pourront par ailleurs assister à la vente en direct, à distance !»* Les professeurs intéressés peuvent d'ores et déjà contacter la station de Créancey au 03 80 90 68 81 ou par mail (isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr)

AG

Conjoncture

Agir, et vite

Les acteurs agricoles tirent la sonnette d'alarme et réclament une mobilisation des Pouvoirs publics.



Participaient à la conférence de presse : Marc Patriat, Didier Lenoir et Christophe Richardot (Dijon Céréales), Vincent Lavier et François-Xavier Lévêque (Chambre d'agriculture), Antoine Carré (JA) et Fabrice Faivre (FDSEA). Ces intervenants entendent interpeller et saisir les Pouvoirs publics pour engager une série d'actions concrètes et des initiatives fortes.

La Chambre d'agriculture, les Jeunes agriculteurs, la FDSEA et la coopérative Dijon Céréales tenaient vendredi dernier une conférence de presse pour exposer la situation *«très difficile»* des exploitations de Côte-d'Or. Soucieux de réagir rapidement et concrètement, ces acteurs ont surtout dressé le panorama de solutions accessibles, de court comme de moyen terme, qui permettraient d'accompagner le monde agricole dans ses mutations, de produire tout en répondant aux attentes de la société. Ils demandent aujourd'hui aux Pouvoirs publics d'agir pour permettre une évolution rapide de la situation. Quatre volets clés d'actions ont été listés.

Retenir l'eau en hiver

Maintes fois posée au niveau du territoire, la question d'une nouvelle approche de la gestion hydrique reste sans réponse concrète. Il est aujourd'hui essentiel de donner aux agriculteurs la possibilité, les moyens et les autorisations de retenir l'eau quand elle tombe en excès pour la restituer quand elle manque. Les acteurs demandent une approche pragmatique, de terrain, adaptée aux besoins effectifs des productions agricoles.

Nouvelles énergies : faciliter les projets

La méthanisation et l'agrivoltaïsme ouvrent des pistes d'avenir pour apporter des solutions de pérennité des exploitations tout en contribuant au revenu agricole. Ces solutions peuvent participer à la transformation du système agricole (allongement des rotations dans le Châtillonnais par exemple, lié aux nouvelles cultures dédiées à la méthanisation).

Ce sont des alternatives dans des zones à faible potentiel fortement impactées par le changement climatique. Des projets individuels ou collectifs existent sur le terrain autour de ces enjeux, les acteurs demandent à ce qu'ils puissent être facilités et encouragés, sur le plan administratif.

Encourager les filières locales et vertueuses

Des cultures emblématiques comme le colza et la moutarde sont en train de disparaître, alors même que la production du territoire est tracée et garantie sans OGM. *«Nous allons vers une situation absurde où les industriels régionaux vont devoir importer»*, s'insurgent les intervenants. Ces derniers demandent à ce que le local ne soit pas résumé au circuit ultra-court. Ils souhaitent que les filières régionales qui s'appuient sur des outils de transformation de Bourgogne Franche-Comté, conventionnels ou bio, soient prises en compte et encouragées: meuniers, moutardiers, fabricants d'aliment du bétail, triturateurs d'oléagineux et de protéines végétales (alimentation humaine et animale). Il en va de la sauvegarde de ces filières, mais aussi de la qualité des produits finis.

Valoriser et soutenir la R&D

La R&D doit être soutenue pour accompagner l'évolution de la production. Des axes sont d'ores et déjà identifiés.
La sélection variétale doit être soutenue pour identifier des variétés plus résistantes au stress climatique. La recherche agronomique doit se poursuivre autour d'itinéraires culturaux moins gourmands en intrants (agriculture de conservation des sols, agroécologie).

De nouvelles productions doivent être encouragées, comme les légumineuses sources de protéines végétales (cultures vertueuses dans la rotation des cultures et la captation de l'azote de l'air), ou de nouvelles cultures encore considérées aujourd'hui comme *«sudistes»*, tels que les vergers de fruits jaunes.

Économie des exploitations

Chaud Cac(a)o

Un Conseil de l'agriculture côte-d'orienne (Caco) s'est tenu la semaine dernière à Bretenière. Les trésoreries sont au plus bas, les organismes professionnels expriment de profondes inquiétudes sur la situation. L'administration, elle, est vivement critiquée pour son manque de soutien.



Le rendez-vous du 8 septembre, à la Maison de l'agriculture.

L'organisation d'un Caco a été récemment provoquée par Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte-d'Or. Ce rendez-vous a été l'occasion de dresser un *«très difficile»* état des lieux de l'agriculture départementale avec la participation d'Antoine Carré et Vincent Lavier, présidents des JA et de la Chambre d'agriculture. Les organismes stockeurs avaient répondu présent (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, 110 Bourgogne, Bresson), tout comme le Crédit Agricole, la MSA, Groupama et Cer France.

«On ne comprend pas»

Les trésoreries des exploitations sont au plus bas, alors qu'une nouvelle campagne débute et doit être financée. Après avoir rappelé l'impact du climat, Fabrice Faivre a regretté un fonctionnement *«très compliqué »* avec l'administration : *« Nous ne sommes vraiment pas aidés, ils appliquent les règles de Bruxelles et point barre. Nous attendons d'une DDT qu'elle prenne des décisions et des responsabilités. On nous oblige à faire des SIE, c'est n'importe quoi. Implanter des Cipan dans de telles conditions climatiques ne sert qu'à plomber davantage nos trésoreries. La récolte des jachères ? Heureusement que nous avions donné la consigne de s'en occuper en juin... Ce dernier dossier en dit très long sur le fonctionnement de la DDT et de notre ministère. Dans nos campagnes, on ne comprend vraiment pas ».*

«Une connerie monumentale»

Cette réunion a permis d'envisager collectivement les manières d'accompagner les exploitations en difficulté. La FDSEA et les JA ont notamment demandé la mise en œuvre du dispositif calamités agricoles. Dans le cadre de cette demande, des visites de terrain auront prochainement lieu. Les propositions de l'administration pour le dégrèvement sur le foncier non bâti ne sont, pour l'heure, que du *« foutage de gueule »* selon Fabrice Faivre : *«les exploitations du plateau qui ne font même pas une demi-récolte se voient proposer un taux de 30%*, c'est incroyable. Nous n'allons bien sûr pas en rester là»*. Le président de la FDSEA a également abordé la ressource en eau, alors que *«plusieurs projets n'ont toujours pas de réponse dans le seul canton de Saulieu-Liernais »* : *« notre administration n'est pas capable de faire avancer les dossiers, rien ne bouge. La loi sur l'eau est une connerie monumentale, il faut la revoir absolument, ce n'est plus possible de continuer ainsi, avec un tel changement climatique. Nous rencontrons de nouveau les parlementaires à la fin du mois, il nous faut des avancées ».*

Rendez-vous le 25

Le nouveau préfet de région participera à la prochaine session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or le 25 septembre. Des *«réponses devront être apportées ce jour là »*, insistent les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture, qui ne comptent pas en rester là. Une grande action syndicale pourrait être organisée à très court terme, des bovins pourraient être lâchés dans la cour de la DDT, *« histoire de voir comment les services de l'État seront en mesure de les affourager et de les abreuver ».*

AG

*Ce taux a évolué favorablement depuis cette réunion

Sécheresse

Un nouvel arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils est applicable depuis lundi 14 septembre. Ce nouvel arrêté est en adéquation avec le suivi hydrologique réalisé en continu par les services de l'État. Seuil d'alerte : l'Ouche amont, Suzon, Vandenesse et l'Ouche aval. Seuil d'alerte renforcée : la Bèze, Albane et la Laignes, Petite Laignes. Seuil de crise : la Saône, la Tille aval, Norges, la Vingeanne, la Vouge, la Bouzaize, Lauve, Rhoin, Meuzin, la Cent-Fonts, la Bièvre, la Dheune, l'Arroux, Lacanche, le Serein, Romanée, l'Armançon, Brenne, la Seine et l'Ource, Aube

Témoignages de participants

Alexandre Bachotet (CerFrance) : *«L'agriculture côte-d'orienne est en pleine mutation, avec des EBE proches de 150 euros à l'hectare sur les plateaux, la question se pose sur la suite des exploitations. Nous devons tous ensemble trouver des alternatives pour que chacun vive de son métier. La bienveillance et l'empathie restent de mise dans ce département, afin que chacun s'épanouisse sur son exploitation ».*

Jean-Yves Rémillet et Tristan Lamy (Crédit Agricole) : *« Nous sommes pleinement conscients que le monde agricole côte-d'orien fait face à un double défi : climatique avec des situations extrêmes notamment en zone intermédiaire et économique avec un modèle de production en rupture brutale. Ce contexte génère des difficultés économiques hétérogènes selon les exploitations dont nous sommes pleinement conscients. En tant que partenaire historique du monde agricole, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne accompagnera encore ses clients et sociétaires : à court terme en trouvant avec eux les dispositifs adaptés de soutien des trésoreries, à plus long terme en étudiant les solutions assurancielles les plus cohérentes et en finançant les projets de diversification ou de développement permettant aux exploitations de retrouver une résilience durable ».*

Dominique Bossong (MSA) : *« En plus des mesures habituelles comme la prise en charge partielle de cotisations, l'étalement des paiements ou encore l'aide au répit, des mesures spécifiques Covid (réduction forfaitaire des cotisations ou option pour l'assiette nouvel installé) ont été mises en place pour faire face à la crise. Il est important que les exploitants et les exploitantes agricoles en difficulté prennent contact avec nous. Ils doivent faire des demandes individuelles rapidement ».*

Didier Lenoir et Christophe Richardot (Dijon Céréales) : *« La coopérative, au même titre que ses adhérents, est inquiète des conséquences des moissons d'été et d'automne de cette récolte 2020. Tous les secteurs sont touchés, toutefois à des degrés divers. Aux mauvais rendements s'ajoutent des prix beaucoup trop bas ! Les pressions conjuguées de la météo et des aspects économiques, sans oublier la pression sociétale et les contraintes réglementaires toujours plus nombreuses et sévères, nous obligent à retravailler nos approches. Dijon Céréales est volontariste dans nos évolutions, grâce notamment à l'Alliance BFC, au travail d'adaptation à la conjoncture, mais surtout aux projets avancés liés à l'énergie et aux pratiques agronomiques optimisées (nouvelles cultures, filières ou pratiques...) ».*

Agenda

20-09 : Vente de pommes de terre

La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre. Celle-ci aura lieu à la ferme de Bessey-la-Cour dimanche 20 septembre de 10 heures à 19 heures. Il y aura également des carottes, oignons et échalotes. L'accueil sera personnalisé avec boissons et gâteaux gratuits. D'autre part, 400 prénoms ont été gravés sur des potirons et seront distribués, à raison d'un potiron par famille. Renseignements : 06 80 00 42 30 - 03 80 20 13 16, audrey.claudon@wanadoo.fr, produitfermier21@orange.fr

Collecte de déchets vétérinaires

La Chambre d'agriculture et le GDS donnent rendez-vous comme chaque année pour la collecte des déchets vétérinaires le 22 septembre à Châtillon, Lucenay, Munois-Darcey, le 24 septembre à Aignay, Saint-Seine-l'Abbaye, Is, Pontailler, le 25 septembre à Saulieu, Précy, Champ d'Oiseau, Vitteaux et le 29 septembre à Pouilly, Arnay, Ivry, Aiserey.

25 au 27/09 : Journées commerciales charolaises

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne dans les élevages du département. Cette édition se déroule les 25, 26 et 27 septembre.
Vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture à Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). La liste des bovins à vendre est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture (bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor). Une vidéo leur est dédiée (http://simongenetic.com).

22-09 : Assemblée de la Fédération charolaise

L'assemblée Générale de la Fédération Charolaise se tient mardi 22 septembre à partir de 10 heures salle des fêtes de La-Roche-en-Brenil. Une intervention du HBC sur « *EcoW, un outil de classement économique des vaches intra-troupeau* » est notamment au programme, tout comme la visite d'exploitation de François Lucand à Molphey.



GDS

Boucle BVD : réussir son prélèvement

Depuis le 1er aout 2020, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doit être réalisé. La prophylaxie BVD, encadrée par un Arrêté ministériel national, s'appuie sur la mise en place du prélèvement de cartilage auriculaire pour un dépistage virologique sur tous les veaux.



Réussir le prélèvement de cartilage simplement avec la boucle BVD

La boucle BVD pour tous

Le CROPSAV (conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) de Bourgogne Franche-Comté a validé le recours au bouclage auriculaire à la naissance. C'est pourquoi les boucles fournies par l'EDE 58 pour la campagne de vêlage 2020-21 comportent pour chaque veau une boucle conventionnelle et une boucle de prélèvement de cartilage. Celle-ci nécessite une pince à boucler spécifique (pince jaune fournie avec les boucles lors de la commande de boucles EDE). La boucle à biopsie se place de la même manière qu'une boucle conventionnelle.

Un système 2 en 1 : identification et prélèvement

L'éleveur est autonome. Vous réaliserez le prélèvement de cartilage lors de la pose de la boucle d'identification préleveuse. En effet cette boucle est conçue avec un trocart métallique au cœur de la boucle qui va permettre le prélèvement de cartilage. C'est sur cet échantillon que sera réalisée le dépistage du virus de la BVD.
Deux objectifs principaux sont dévolus à ce nouvel outil : repérer le plus tôt possible les veaux IPI et les cheptels confrontés à une circulation virale de la BVD, et donner un statut non-IPI à tous les bovins présentant des résultats favorables.

Réussir ses prélèvements

La boucle préleveuse se pose de la même manière que la boucle conventionnelle. La seule différence est la pince que vous allez utiliser. En effet la pince jaune fournie cette année est équipée d'un pointeau amovible. Ce pointeau ne doit pas être utilisé pour poser les boucles préleveuses.
Lorsque vous posez une boucle à biopsie, non seulement vous identifiez votre veau, mais en plus vous prélevez un échantillon pour faire la recherche BVD. Il est donc primordial d'assurer une bonne contention du veau pour que le prélèvement s'effectue avec succès.
Il est aussi conseillé de poser la boucle à biopsie en premier. Après pose de la boucle, le tube à biopsie qui contient le prélèvement de cartilage reste fixé à la pince.
Le délai pour poser la boucle de prélèvement est le même que le délai règlementaire d'identification : avant 7 jours si vous êtes au contrôle de performance et jusqu'à 20 jours pour ceux qui ne le sont pas. Néanmoins, nous vous conseillons de boucler le plus tôt après la naissance afin d'éviter les veaux virémiques transitoires et d'obtenir le statut BVD de vos bovins le plus précocement.

Que faire du prélèvement qui va permettre l'analyse BVD

Une fois la boucle posée sur l'oreille droite du veau, le tube métallique contenant l'échantillon de cartilage reste fixé sur la pince. Le prélèvement doit être sécurisé et fermé avec le tube de protection en plastique prévu à cet effet. Il est ensuite placé dans l'emballage et l'enveloppe fournis pour l'envoi.
L'enveloppe pré-timbrée est fournie avec des étiquettes à poser indiquant l'adresse du laboratoire qui réalise les analyses BVD. Vous pouvez mettre jusqu'à trois prélèvements par enveloppe (à condition que les prélèvements aient été effectués en même temps). La date de prélèvement est à écrire sur l'enveloppe. Soyez vigilant sur la cohérence entre la date de naissance et la date de prélèvement !
Il vous reste juste à poster l'enveloppe dans la semaine suivant le prélèvement sans avoir besoin de mettre au frais.

En cas de perte d'enveloppe, de casse de boucles ou de prélèvement arrivé vide au labo

Les animaux pour qui nous n'avons pas de résultat à cause d'un problème de prélèvement de cartilage seront exploités par le GDS. Il prendra directement contact avec les éleveurs concernés (SMS ou appel) et enverra aux éleveurs concernés des boutons de rattrapage. Ces boutons seront à poser en plus de la paire de boucles d'identification.

Il me reste des boucles conventionnelles de la campagne précédente

À partir du 1er aout 2020, tout bovin né devra être dépisté BVD. Le choix a été fait de ne tolérer l'utilisation des boucles conventionnelles que pour les veaux morts.
Même si techniquement, le bouclage avec une boucle préleveuse permettrait de s'assurer que l'avortement ou la mort de l'animal ne soit pas lié à une circulation virale BVD sur le troupeau. Le virus BVD peut être retrouvé lors du prélèvement d'un animal mort à condition qu'il soit prélevé rapidement après sa mort (quelques heures).

Une mobilisation de chacun nécessaire pour une réussite collective

L'assainissement BVD sera au cœur de notre action dans les mois à venir. Face à ce plan d'envergure, le GDS va vous informer dans des chroniques régulières. Cette thématique sera évidemment intégrée dans notre lettre d'information en octobre et dans nos élections cantonales. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.
Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Les clefs d'un prélèvement reussi

Retrouvez tous les conseils du GDS pour la pose des boucles, l'envoi des échantillons et la consultation des résultats en téléchargeant notre plaquette dans les pages « *Actualités Nièvre* » du site gdsbfc.org, site internet GDS Bourgogne Franche Comté. Vous pouvez également visionner la vidéo de démonstration de pose de la boucle préleveuse disponible sur ce même site.

La BVS, une maladie réglementée

Depuis le 1 aout 2019, un arrêté ministériel rend obligatoire les mesures de dépistage et d'assainissement contre la BVD à l'échelle nationale. Les trois principales mesures de ce programme d'éradication de la BVD sont les suivantes : dépistage généralisé dans tous les troupeaux par prélèvement et dépistage des veaux à la naissance, assainissement des troupeaux foyers (un troupeau sera déclaré « *infecté de BVD* » s'il présente au moins un animal virémique ou une sérologie positive), et gestion des troupeaux en lien avec un foyer.



Bière

La brasserie Lady Mousse vient d'ouvrir ses portes

Viridiana Mage-Nault a lancé en mai dernier sa production de bières artisanales à Pouilly-sur-Loire. Un pari osé dans un territoire où le vin est roi. Elle nous a ouvert les portes de la brasserie Lady Mousse.



Viridiana Mage-Nault propose de la bière blanche, blonde, ambrée et IPA en 33 ou 75 cl. Ses bouteilles sont disponibles dans les commerces de proximités.

De la bière au pays du vin. C'est le pari de Viridiana Mage-Nault qui vient de lancer sa production de bières. Après plusieurs expériences dans le salariat notamment à la Direction départementale des territoires (DDT) et au Crédit Agricole, cette maman de deux enfants avait l'envie d'un nouveau défi en se mettant à son compte. *«Cela fait deux ans que le projet est en gestation. Avant de me lancer, je suis d'abord allée faire un stage d'initiation en brassage à Paris. Je me suis rendue par la suite en Dordogne et à Nantes chez un brasseur pour me tester physiquement et voir si je pouvais tenir le coup. Le test étant concluant, je suis allée effectuer mon stage de perfectionnement à Douai dans le Nord»* détaille-t-elle avec précision.

> *«Etre à l'origine de moments conviviaux me motive énormément»*

Pour sa production appelée Lady Mousse, Viridiana Mage-Nault compte se servir de ses connaissances acquises à l'école d'ingénieur en agro alimentaire: *«Pour brasser correctement, il est important d'avoir de bonnes connaissances en chimie et en microbiologie notamment pour respecter l'hygiène du produit et ne pas altérer la qualité»* estime-t-elle. Pour l'heure, cette productrice ne brasse pas encore chez elle mais chez un confrère grâce à un système similaire à une couveuse d'entreprises, ce qui lui permet de ne pas avoir à réaliser de gros investissements et de démarrer plus sereinement son activité. *«Ce système sert aussi à valider si oui ou non l'ensemble du processus de production et de commercialisation me convient. Ce qui me motive avant tout dans ce projet c'est lorsque je pense que je peux être à l'origine de moments conviviaux en famille ou entre amis, cela est très valorisant»* ajoute-t-elle.

«L'objectif est de travailler les produits de la ferme»

Étant mariée à un céréalier, Viridiana Mage-Nault a dans l'idée de valoriser la production de son conjoint avec un objectif de 100% de malt issu de l'exploitation. Mais pour pouvoir s'installer à domicile, il lui faut absolument augmenter la production, ce qui n'inquiète pas Viridiana Mage-Nault. *«Les débuts sont très encourageants car malgré la Covid qui a freiné un peu le démarrage en mai, je me suis retrouvée en rupture de stock dès le mois de juin»* explique-t-elle avec le sourire.

Pour le moment, elle produit 2 000 bouteilles de bières blanche, blonde et ambrée et une IPA. Elle devrait proposer prochainement une bière de terroir grâce au houblon produit directement à la ferme. Cette dernière a également soigné le packaging en s'attachant les services d'une graphiste. *«Je voulais mettre en avant le terroir et qu'il y ait des objets ou des symboles qui fassent écho aux gens. Par exemple sur ma bière blonde, on peut retrouver la couleur jaune qui symbolise le feu et une ancre qui rappelle qu'il y a eu des forges à Cosnes-sur-Loire»* détaille-t-elle. Cette volonté de se raccrocher au territoire donne à ses bières des noms originaux comme *«Le mot d'L»*, *«l'Icosne»* ou bien *«L me botte»*. Enfin, Viridiana Mage-Nault souhaite que sa production soit la plus respectueuse possible de l'environnement. C'est la raison pour laquelle elle réfléchit à un système de récupération d'eau pour le nettoyage de ses cuves mais aussi au recyclage de ses étiquettes sans oublier la mise en place d'une consigne pour ses bouteilles. Un premier pas vient d'être franchi en ce sens avec la réalisation d'un verre recyclable en plastique à l'effigie de la marque.

Théophile Mercier

Contact
Viridiana Mage-Nault
Brasserie Lady Mousse
06 62 77 39 07



La jeune femme a le sourire, ses débuts sont encourageants .

Repères
La brasserie Lady Mousse est présente dans les commerces de proximité, chez les cavistes de Nevers, Lormes et Corbigny mais également à la Ferme du Port Aubry.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Viticulture

Les vendanges ont débuté

Depuis quelques jours les viticulteurs du département s'affairent pour récolter le millésime 2020. C'est le cas à l'EARL Veneau située à Saint-Père.



Après seulement trois jours de vendanges, Marie-Christine Veneau estime que les rendements seront moyens et vont se situer aux alentours de 40hl/ha.



Marie-Christine Veneau ici en plein travail s'interroge sur l'avenir des cépages qui ne sont pas fait pour subir de telles chaleurs.



Les élèves de BTS PA vendangent à la main une parcelle expérimentale de la Ceps Sicavac dans l'optique de financer un voyage pédagogique.

C'est désormais parti pour les vendanges 2020 sur l'ensemble du département. C'est le cas aussi pour Marie-Christine Veneau qui dirige l'EARL Veneau située dans l'AOC Coteau-du-Giennois à Saint-Père. Elle exploite 9ha dont 2ha sont en blanc.

Au moment de notre rencontre, la viticultrice n'a débuté ses vendanges que depuis trois jours mais déjà le premier verdict tombe. *«Nous avons du degré mais les rendements sont moyens. Ce n'est de toute manière pas une surprise car nous avons subi des coups de chaud entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août qui ont pénalisé les rendements. Sur certains pieds, les raisins sont secs et flétris. Je pense que nous allons être dans la moyenne des trois dernières années à savoir des rendements à 40hl/ha»* explique-t-elle.

Ces conditions climatiques ont obligé cette vigneronne à quelques adaptations au niveau du travail de la vigne. *«Habituellement, elles sont taillées correctement, mais cette année nous avons évité le rognage de la végétation pour éviter les phénomène d'échaudage. Je pense que cette pratique va devenir la norme dans les prochaines années. Le problème c'est que nos cépages ne sont pas habitués à de tels nivaux de chaleur. Cela peut poser des problèmes dans le futur»* souligne-t-elle.

A ces conditions climatiques assez exceptionnelles s'ajoutent cette année la crise sanitaire qui n'a pas arrangé les affaires de Marie-Christine Veneau. *«Mon débouché est essentiellement tourné vers le particulier mais avec la suppression des marchés, je n'ai quasiment rien vendu en trois mois. Entre mars et mai, j'ai subi entre 50 et 70% de pertes au niveau de mes ventes. Heureusement pour le moment, mon assurance compense encore mes mauvaises années, mais jusqu'à quand ? J'ai également un apport régulier de la cave coopérative de Pouilly qui me paye le vrac de l'année précédente»* explique la vigneronne. En attendant de faire le bilan du millésime 2020, les vendanges se poursuivent à l'EARL Veneau.

Les élèves aussi ont débuté les vendanges

Comme chaque année les élèves de BTS Productions Animales abandonnent pour quelques jours leurs cours habituels pour les vendanges. Nous les avons rencontré dans une parcelle expérimentale de la Ceps Sicavac. Un partenariat qui permet à ces élèves de financer des voyages pédagogiques.

Enseignement

Une rentrée sous le signe du changement à Challuy

Jean-Marie Baillard est depuis le 1er janvier le nouveau directeur des EPL de Nevers, Cosnes-sur-Loire et Plagny. Il sera secondé par Véronique Chanat, nouvelle directrice adjointe. L'occasion de faire avec eux le point sur les nouveautés de cette rentrée.

Une rentrée sous le signe de la nouveauté et du changement pour l'EPL de Challuy qui comprend également les antennes de Plagny et de Cosnes-sur-Loire. Suite au départ en retraite de Jean-Marc Guiberteau, c'est Jean-Marie Baillard qui a pris la direction de l'EPL. Il était auparavant directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne qui comprend le lycée La Brosse. Une nouvelle directrice adjointe vient également de faire sa rentrée en la personne de Véronique Chanat qui était enseignante en économie au lycée agricole de Château-Chinon.

À noter aussi l'arrivée d'Alice Dumont en qualité de responsable du site de Cosnes-sur-Loire. *«Notre rentrée est satisfaisante car nous avons 263 élèves à Challuy dont 16 élèves en licence pro et environ 100 élèves à Cosnes-sur-Loire. Il faut souligner le bon effectif de notre seconde générale avec pas moins de 65 élèves, soit 30% de plus par rapport à l'année dernière. À Challuy comme ailleurs il n'y a pas de carte de formation ce qui signifie que l'on peut très bien passer son bac général dans un lycée agricole»* rappelle-t-il.

Le point important de cette rentrée, c'est le lancement d'une académie de rugby qui vient couronner plus de dix années de section sportive rugby avec le club de l'USON Nevers. *«La philosophie c'est d'accueillir des élèves qui sont des espoirs du club et de leur assurer un apprentissage qui soit de qualité tout en pratiquant leur sport. Nous allons assurer l'hébergement et la restauration pour des élèves qui ne sont pas forcément scolarisés dans notre établissement. Ce sont des élèves de seconde et de première qui sont intégrés aux autres classes, ce n'est pas un pôle espoir où tous les élèves seraient regroupés ensembles. L'académie regroupe 17 apprenants dont 7 directement issus de notre EPL. Ces derniers bénéficient de certains aménagements comme un régime alimentaire particulier, des tests médicaux mais aussi du soutien scolaire»* détaille le nouveau proviseur.

«Mettre plus de liens pour nos exploitations»

Outre cette académie de rugby, ce dernier souhaite développer des actions pédagogiques qui vont dans le sens de la durabilité des exploitations. *«Il faut que nous mettions plus de liens entre nos élèves et nos exploitations. Cela doit passer par des projets d'innovations ou d'expérimentation. Nous souhaitons renforcer et poursuivre les conventions qui nous lient avec l'Agropôle du Marault et avec la Chambre d'agriculture»* estime Jean-Marie Baillard. Il explique aussi que le projet de l'établissement devra, dans les prochains mois, intégrer le travail à distance des élèves qui a été expérimenté dans l'urgence durant la période de confinement. *«Nous devons faire le bilan des outils utilisés, et de ce qui a marché ou non pour proposer ensuite un travail de qualité. Je pense en particulier à notre portail numérique Eclat qu'il faut au quotidien s'approprier et encore plus développer. La Covid a en tous les cas montré d'une part le besoin de développer ces outils pour des élèves qui pourraient être temporairement malades ou en situations de handicaps et de l'autre que les élèves sont capables très rapidement de s'adapter à ce type d'outils»* estime le proviseur. Il poursuit : *«Malgré cette année particulière, je tiens à souligner les résultats aux examens de nos élèves qui se situent entre 78 et 100% selon les disciplines»* ajoute-t-il.

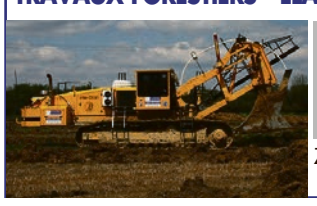


Jean-Marie Baillard et Véronique Chanat viennent de prendre leurs fonctions pour cette rentrée de septembre.

De nombreux investissements dans les infrastructures

La rentrée à l'EPL est aussi sous le signe des investissements. Des projets qui sont financés en grande partie par la région, gestionnaire des lycées. Le premier d'entre eux se situe à Cosnes-sur-Loire avec la construction d'un nouveau chai pédagogique qui devrait voir le jour pour les prochaines vendanges en 2021. À Challuy, c'est une chaufferie bois qui devrait être sur pied dans le courant de l'année scolaire. Enfin plus symbolique, la passerelle qui reliait auparavant l'antenne de Plagny et de Challuy va être rénovée pour être opérationnelle au printemps 2021. Les voyants sont donc au vert pour la nouvelle direction de l'EPL

THÉOPHILE MERCIER

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Mobilisation syndicale

Au travail !

Installation, gestion de l'eau et souplesse administrative, prix en viande bovine, approvisionnement local de la restauration collective... Les sujets étaient nombreux et d'une grande gravité pour les 120 agriculteurs réunis sur la ferme de Xavier Blandin, à Remoillon, le 14 septembre, à l'invitation des JA et de la FDSEA de Château-Chinon.



Les élus du territoire mis devant leurs responsabilités : *« Monsieur Joly, interpelle Pierre Bobin, en 15 ans de mandat au Conseil départemental, le sujet de l'approvisionnement local de la restauration collective n'a pas beaucoup avancé ! »*

«Il faut donner des perspectives aux éleveurs, face à la crise que traverse l'élevage» exprimait Benjamin Sautreau, président JA et Pascal Lebel, président FDSEA, tous deux sur Château-Chinon, face aux élus ayant répondu présents le 14 septembre : Région Bourgogne Franche-Comté, communautés de communes, parlementaires. *«Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous vous accueillons aujourd'hui»*, annonçait Pascal Lebel. La sécheresse, les cours, la gestion de l'eau... Beaucoup de sujets interpellent et les agriculteurs sont à bout. Malgré la chaleur, plus de cent vingt d'entre eux sont venus témoigner de l'urgence de la situation en élevage allaitant. Xavier Blandin, qui accueillait la rencontre sur son exploitation, peut en témoigner: *«Avec les sécheresses consécutives, les stocks de foin sont largement entamés, les surcoûts sont multiples, dûs à l'abreuvement des animaux, à la consommation de carburant, aux resemis de prairies...» «Près de 410 euros partent par vache»*, ajoute Bernard Blin, *«Avec trois années consécutives de sécheresse, ce sont les trois quarts du cheptel qui partent en perte». «La situation est critique, de plus les aides calamités arrivent plusieurs mois après que les surcoûts soient engagés»*, ajoute Olivier Laporte, administrateur FDSEA.

Des cours trop bas

La situation des cours pour les broutards inquiète. Il faut dire qu'en raison de la crise de la Covid, 17 000 taurillons alourdis se retrouvent en trop sur le marché. Les JA et la FDSEA demandent une intervention de régulation de l'Etat pour dégager ces animaux. *«Les américains sont rompus à ce type d'interventionnisme de l'Etat pour réguler l'offre, sous forme d'aide alimentaire à d'autres pays par exemple...»* explique Emmanuel Bernard, président de la FDSEA.

1,35 euros en moyenne qui manque pour couvrir les coûts de revient

Benoît Blandin, président de la Sicafome, résumait : *«Les broutards de 400-420 kg nous sont payés en ce moment autour de 2,41 euros le kilo; en intégrant les coûts de revient (alimentation, soins aux animaux, rémunération de l'éleveur etc...), on devrait être à 3,75 !» «Les broutards de 420kg étaient vendus en moyenne au marché 2,74 euros le kilo en 2018, seulement 2,56 euros en 2019, et 2,41 euros en 2020, sur la période de vente qui s'étend du 15 août au 15 septembre.... en moyenne c'est 140 euros par animal qui manquent»* expliquait Martial Tardivon, directeur des ventes.

Loi EGAlim pas opérationnelle

Ce qui est vrai sur le broutard l'est aussi sur le gras : les coûts de revient ne sont toujours pas couverts. La loi EGAlim avait pour objectif de construire le prix de vente à partir du coût de revient, et par là, de renverser le rapport de force commercial entre les acteurs de la filière. Agriculteurs et élus font le même constat: la loi n'est pas opérante dans la filière. *«Il faut remettre le métier sur l'ouvrage, sinon on ne s'en sortira pas. Les acteurs ne jouent pas le jeu. Et nous, producteurs, nous n'avons que cette loi pour l'instant, pour faire bouger les choses...»* insiste Emmanuel Bernard. *«Le prix de la viande augmente; les gens continuent à en manger, mais la valeur ne revient pas chez nous... cherchez l'erreur»*, concluait Cédric Bernier, président des Jeunes Agriculteurs.

Viande locale en restauration collective

L'approvisionnement local, français et même nivernais, doit être une priorité pour les collectivités. Les JA et la FDSEA proposent la création d'un observatoire, afin de déterminer le pourcentage d'approvisionnement local en collèges, lycées... Ce qui permettrait la transparence ! La demande syndicale est claire : 100% de viande bovine nivernaise en restauration collective. Sylvain Mathieu assure que trois postes salariés ont été créés à la direction des Achats de la région Bourgogne Franche-Comté sur le sujet... Reste que l'autonomie de gestion des établissements est le premier frein à faire sauter : si le gestionnaire et le cuisiner ne s'intéressent pas au sujet, rien ne se passe. *«Il faut faire progresser significativement les volumes, car la plateforme Agrilocal 58 qui est en place ne concerne qu'une dizaine de collèges»* précise Olivier Laporte.

Installation : manque de perspectives

Les chiffres de l'installation ne sont pas au beau fixe; en moyenne 55 installations par an, avec toutefois un rebond en 2019 (77 installations). Seulement un départ sur trois est remplacé... *«C'est notamment par le prix qu'on donne des perspectives à l'installation. Dans les 10 ans qui viennent, la moitié des chefs d'exploitation en allaitant vont partir en retraite... Quand certains agriculteurs témoignent qu'ils cherchent à dissuader leurs enfants de s'installer en agriculture, cela fait mal au coeur et en dit long sur notre situation; les agriculteurs devraient plutôt pousser leurs enfants à faire ce métier...»* témoigne Cédric Bernier.

Gestion de l'eau : souplesse et bon sens !

La gestion de l'eau était également au cœur des échanges. Les témoignages d'aberrations administratives, d'abus de la part de la police de l'eau, d'absurdités en tout genre n'ont pas manqué. Les agriculteurs demandent à pouvoir entretenir les fossés, les cours et les points d'eau. La rigidité administrative devient intolérable, de même que le dogmatisme écologique parfois parfaitement inopérant et même à l'encontre de la biodiversité. *«Revenons a un peu de bon sens paysan»*, rappelait Benjamin Sautreau, président des JA de Château-Chinon. Les JA et la FDSEA rappellent l'urgence absolue de pouvoir, simplement et rapidement, constituer des réserves d'eau, pour l'abreuvement des animaux. Stockages et forages doivent être les projets prioritairement soutenus par les collectivité et l'Etat.

Et maintenant ?

Les élus du territoire sont attendus le lundi 28 septembre à Tannay pour répondre aux demandes syndicales à l'occasion de l'Assemblée générale de la FDSEA. Le débat permettra d'identifier précisément les actions à mettre en oeuvre. D'ici là, mesdames, messieurs les élus, au travail !

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA 58**

Les présents

Sylvain Mathieu, vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté
Patrice Perrot, député
Nadia Sollogoub, sénatrice
Patrice Joly, sénateur
Jean-Luc Gaultier, président de la Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais
René Blanchot, président de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs
Sophie Fonquernie, vice-présidente de Région, et Perrine Goulet, députée, étaient excusées
Grand absent : le Conseil départemental de la Nièvre

▸ *Brèves*

Coup de pouce à l'emploi

Dans le cadre d'une expérimentation, soutenue par la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département autorise le cumul RSA et emploi saisonnier dans le domaine agricole, sur le territoire nivernais ou limitrophe. Ce cumul pourra se faire sur une durée de 30 jours d'activité maximum.
L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA, améliorer leurs revenus tout en répondant aux besoins du territoire et proposer un accompagnement social et professionnel dans la durée.
Pour cela, le dispositif a été simplifié. Les allocataires doivent continuer à déclarer leurs revenus à la Caf/MSA tous les trimestres, y compris les salaires d'emploi saisonnier et en complément doivent envoyer les bulletins de salaires tous les mois, préalablement scannés ou photographiés à l'adresse suivante, en indiquant le n° d'allocataires CAF ou MSA : rsa- saisonnier@nievre.fr
Renseignements et infos : 03 86 60 69 33 / rsa-saisonnier@nievre.fr

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Enseignement agricole Portes ouvertes à l'exploitation du lycée de Challuy

L'exploitation du lycée de Challuy organise une opération portes-ouvertes vendredi 2 octobre de 10 heures à 17 heures, rue de l'Eglise, à Challuy. Elle est organisée en lien avec les apprenants de l'établissement (élèves, étudiants, apprentis). Le but est d'ouvrir l'exploitation aux acteurs de la filière. Au programme, notamment : la vente de cinq veaux de l'année, inscrits ou pré-inscrits au Herd Book Charolais, génotypés, pointés. Il y aura parmi eux du sans corne. Egalement, vente de neuf vaches gestantes et d'un taureau de 5 ans. Cette journée sera aussi marquée par des démonstrations sur mesures d'ouverture pelvienne en partenariat avec les techniciens d'Alsoni Conseil Elevage.
Renseignements : 06 07 72 02 07
ou par mail : guillaume.bouche@educagri.fr

Service de remplacement Assemblée générale

Le service de remplacement de la Nièvre organise son assemblée générale lundi 21 septembre à partir de 18 heures. Elle se tiendra à la salle des fêtes de Chougny, près de Châtillon-en-Bazois.



Chambre d'agriculture

Moissons, vendanges, betteraves, ZNT... Ce qu'il faut retenir de la session

Sept mois après la dernière, la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 10 septembre. Les élus ont pu faire le point sur les moissons et les vendanges, un zoom sur le cas des betteraves, ou encore parler de l'avancée de la charte ZNT.



Le session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 10 septembre, en présence du Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, du directeur de la DDT, Didier Roussel, et de la vice-présidente du Conseil départemental, Anne Jérusalem.

Elle n'avait pas eu lieu depuis le 20 février dernier. Sept mois après, la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 10 septembre. « *Chaque saison de la campagne 2019-2020 a apporté son lot de sinistres* », a débuté Arnaud Delestre, président de l'organisme de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le sec à la fin de l'été 2019, un automne humide, un hiver doux favorable aux parasites, des semis de printemps 2020 tardifs à cause d'une pluviométrie conséquente, un printemps sec, une période de froid fin avril/début mai et un été sec.

Tant d'aléas climatiques avec des conséquences importantes sur les rendements de cette année. « *La récolte départementale est au moins inférieure d'un tiers (- 40 % sont annoncés, ndlr) à une année normale, c'est-à-dire proche de 2016 (qui est ou était pour beaucoup la pire année jamais enregistrée, ndlr)* », commente Arnaud Delestre.

Un point sur la situation catastrophique touchant les betteraves a été fait. « *Cette culture a subi cette année deux sinistres pour une demi-récolte* », lance le président de la Chambre. «*L'an passé, en raison de l'interdiction des néonicotinoïdes, une population de pucerons avait pris position. Puis, l'hiver doux leur a permis un développement précoce, bien avant que les coccinelles ne puissent assurer leur rôle de régulateur. Ainsi, dès les premières semaines suivant la germination, les pucerons ont pullulé véhiculant très tôt la jaunisse dans la plante». Avec la sécheresse en plus, l'Yonne s'attend à une demi-récolte, « de l'ordre de 40 à 50 t/ha* ».

Présent lors de la session, Didier Renoux, président de la CGB Yonne, a interpellé sur le fait que si la situation n'évolue pas (faisant référence notamment à l'autorisation exceptionnelle et dérogatoire de certains traitements), « *il n'y aura peut-être plus de betterave dans l'Yonne l'année prochaine* ».

Des pertes importantes avant les vendanges

En viticulture, la vigne n'a pas échappé à la chaleur estivale. «*La grillure, échaudage provoquant le dessèchement du raisin, est présente dans tout le vignoble. Elle provoque des pertes de rendement* », assure Arnaud Delestre. « *Certaines parcelles enregistrent des pertes de 50 % en pinot noir et 25 à 30 % en chardonnay. Des domaines récoltent une vendange complète tandis que pour d'autres, il manque un tiers de la récolte attendue. Un épisode de grêle est par ailleurs venu impacter très sérieusement certaines parcelles juste avant les vendanges, dans l'Est du Chablisien (Serrigny et Viviers)* ».

Dans l'Auxerrois, la perte a été importante juste avant les vendanges. « *En rouges, elle est de 40 à 50 %. En Chardonnay, de 20 à 40 %* ».

La précocité de la récolte est aussi à relever. « *Celle des Crémants a commencé au 14 août. C'est l'année la plus précoce jamais observée* », évoque Arnaud Delestre.

En ce qui concerne la charte ZNT, la Chambre a fait part des retours concernant la consultation publique faite du 22 mai au 25 juin derniers. « *Le nombre de contributions enregistrées a été le plus élevé de l'ensemble des départements de Bourgogne Franche-Comté* », affirme le président de la Chambre. Il s'établit à 151 participations dont 83 émanant du secteur agricole et 68 émanant d'autres contributeurs de la sphère publique et privée.

Les contributions ont permis de parfaire la charte sur deux points concernant l'application locale de ses dispositions : l'information faite par les agriculteurs aux riverains en périodes de traitements et l'instauration d'un dialogue constructif en proximité afin de prévenir ou gérer des conflits locaux.

L'enquête se poursuit, selon le Préfet de l'Yonne

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 10 septembre, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, est revenu sur les attaques de chevaux. ***« Le département a été moteur sur l'enquête puisque c'est la gendarmerie de l'Yonne qui a établi le portrait-robot de l'un des agresseurs. L'enquête se poursuit. On ne sait encore pas si c'est un seul groupe ou plusieurs. On sait que les réseaux sociaux peuvent aider à donner l'idée à des gens détraqués, d'imiter ce genre de comportements. Les éleveurs ont tout le soutien de l'administration ».***

Les points fort de l'intervention du Préfet

Présent lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le Préfet Henri Prévost a annoncé quelques mesures financières de soutien, face à un nouvel épisode de sécheresse qui a touché le département. « *Ces mesures apportent le signal de la prise en compte des difficultés rencontrées* », indique-t-il. Ces mesures sont : la prise en charge des cotisations sociales, le dégrèvement partiel de la taxe sur le foncier non bâti, la mise en place rapide d'indemnisations pour les calamités sécheresse et une prise en charge d'une partie des contrats de l'assurance récolte.

170 producteurs référencés sur le site « J'veux du local 89 »

Mis en ligne depuis le 20 mai dernier, le site « *J'veux du local 89* » enregistre déjà 170 producteurs référencés et une quarantaine de marchés et lieux de vente, dans le département. « *Un succès incontestable* » pour Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Encore 160 producteurs, hors viticulteurs, sont espérés sur le site. Par ailleurs, « *J'veux du local 89* » a vocation à être élargi prochainement aux artisans, restaurateurs et commerçants s'approvisionnant majoritairement en produits de proximité.

« *En parallèle, le regain d'activité des trois drive-fermiers du département durant la période de confinement, caractérisé par une multiplication par trois ou quatre du nombre hebdomadaire de paniers, s'est certes un peu étiolé après le déconfinement, mais ce nombre reste environ deux fois supérieur à celui qu'il était initialement* », indique Arnaud Delestre.



Attaques de chevaux

Une barbarie sans nom

Ces dernières semaines, l'association Ranch de l'espoir, à Villefranche-Saint-Phal et son président Nicolas Demajean ont été victimes d'actes barbares. Des attaques ont eu lieu sur deux poneys et deux chevaux de l'association. Le président a également été agressé. Retour sur des faits loin d'être isolés en France.



Nicolas Demajean a été agressé physiquement par les individus attaquant des chevaux ces dernières semaines.



Depuis plus d'un an, les attaques sur équidés et autres animaux de la ferme se multiplient en France.

«*Ce que je vis, c'est un cauchemar*». A travers ces mots, Nicolas Demajean, président de l'association Ranch de l'espoir basée à Villefranche-Saint-Phal (commune de Charny-Orée-de-Puisaye), résume les actes barbares dont ses équidés et lui-même ont été victimes ses dernières semaines.

Tout a commencé dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 août. Réveillé par les grouinements des cochons du ranch, Nicolas Demajean se met à la fenêtre de sa chambre pour tenter de voir ce qu'il se passe. «*J'ai éclairé dans la mini-ferme et c'est là que j'ai vu deux individus avec des torches*», se rappelle-t-il.

Après leur avoir crié dessus pour les faire fuir, Nicolas Demajean se rend à l'extérieur de sa maison. «*Lorsqu'ils m'ont vu, ils ont enjambé la clôture de la mini-ferme. L'un est parti au fond de la cour, en direction de la stabulation. L'autre m'a sauté dessus. Il a commencé à me mettre des coups avec une serpette. Il essayait d'atteindre mon visage et ma gorge*». Une scène d'horreur qui semble interminable pour le président de l'association. «*Je me suis défendu comme je pouvais, en le frappant avec ma canne (ayant des problèmes de santé, Nicolas Demajean se déplace en béquille, ndlr). Puis, l'agresseur m'a enfoncé sa serpette dans le bras avant de prendre la fuite avec le deuxième individu. Je suis alors allé tant bien que mal jusqu'à mon box où se trouve ma chienne (un Pitbull croisé Labrador) pour la lâcher*».

Nicolas Demajean s'empresse ensuite de contacter la gendarmerie, tout en rejoignant ses équidés. «*C'est là que j'ai vu ma ponette affalée par terre avec une ouverture de 50 cm sur le flanc. On voyait les côtes*», décrit-il. Cette nuit-là, un second poney, ainsi qu'un cheval, ont été également mutilés par les agresseurs.

Menace de mort et seconde attaque

Mais le cauchemar ne s'arrête pas là pour Nicolas Demajean. Quelques jours après avoir été agressé, il reçoit une lettre anonyme, comportant des menaces de mort. Une lettre «*lunaire*» où l'auteur signe de son prénom et indique son jour et son mois de naissance. «*On voit que c'est une personne déséquilibrée qui a écrit la lettre. Elle parle du temps solaire, de Harry Potter, de la fin du monde des animaux et des humains, des ovnis…*», détaille Nicolas Demajean.

Selon lui, «*tous les propriétaires de chevaux qui ont subi les plus grosses agressions ont reçu une lettre similaire*».
Puis, dimanche 6 septembre au matin, le Ranch de l'espoir est une nouvelle fois victime d'une attaque. «*Avec mon compagnon, nous avons fait notre dernière ronde à 4 h 30 du matin avant d'aller nous recoucher. À 9 heures, les bénévoles sont arrivés en courant pour nous annoncer qu'un cheval était blessé. Il y avait la signature des agresseurs, une entaille en forme de S au niveau du poitrail. J'ai donc appelé à nouveau les gendarmes qui nous ont dit que l'ouverture était faite cette fois-ci avec un cutter*».

Depuis ce jour, Nicolas Demajean a pris la décision de faire appel à des agents de sécurité, présents du lundi au dimanche. «*Les gendarmes passent aussi régulièrement jour et nuit près du ranch*», ajoute-t-il. «*J'ai également sécurisé mon établissement avec des alarmes et des caméras et je me suis armé, légalement*».

«Montrer qu'on est plus forts qu'eux»

Alors que les attaques se multiplient en France, contre les chevaux mais également d'autres animaux de ferme (des vaches notamment ciblées ces derniers jours), des interrogations subsistent autour de cette affaire. Pourquoi s'en prendre à des animaux ? Est-ce un seul et même réseau qui agit ? Y-a-t-il des actes de mimétisme ?

Selon Nicolas Demajean, une seule chose est sûre : «*Pour moi, ce sont des personnes qui ont déjà eu un contact avec les animaux. Pour attraper un cheval, lui mettre un licol, lui mettre une longe, faire un nœud d'attaque à un arbre… Cela ne se fait pas comme cela, par n'importe qui*». Quant aux solutions pour minimiser les risques d'attaques ? «*Il faut être très vigilant dans les prés et auprès des clôtures, si elles sont bien en place, s'il n'y a pas de trous dans les grillages. Et faire des rondes. Depuis les agressions, on travaille différemment. On change nos horaires, on ne nourrit plus les animaux aux mêmes heures. Le but est d'avoir toujours un mouvement dans les prés, que ces individus voient que l'on est présent. Et la nuit, on ne vit plus pareil*», assure-t-il.

Si Nicolas Demajean tient à mettre la lumière sur cette histoire, «*c'est pour essayer de stimuler les victimes. Beaucoup ont peur, ne veulent pas parler. Il ne faut pas craindre des représailles. Il faut les combattre, leur montrer qu'on est plus fort qu'eux. Il faut les arrêter*». Cependant, il craint que cela finisse mal. «*Je ne suis pas le seul à m'être armé. Beaucoup l'ont fait suite aux attaques. J'espère que cela ne se terminera pas dans le sang. Mais il faut quand même prendre en compte tout ce qui s'est passé. Ce sont des tentatives de meurtres et des meurtres qui ont eu lieu. On vit depuis plus d'un an dans une barbarie. Ces individus n'ont pas peur d'agresser, de mutiler et de tuer. Cependant j'invite les gens à ne pas faire justice eux-mêmes, même si c'est facile à dire*», conclut-il.

En cas de flagrant délit, n'agissez pas seul. Contactez immédiatement la gendarmerie en appelant le 17. Depuis la semaine dernière, un numéro vert (0800 738 908) est mis en place par le gouvernement, destiné au propriétaire de chevaux, pour répondre à leurs questions et les accompagner dans la mise en place de mesures de protection.

CHRISTOPHER LEVÉ

Vidéo morbide

Pour essayer de «*comprendre*», si tant est que cela puisse être possible, les agressions sur les chevaux, Nicolas Demajean a fait des recherches sur internet. Il est tombé sur une vidéo où des individus exhibent ce qu'ils appellent «*leurs trophées*». «*On y voit des gens, autour d'un cercle de feu, avec des capes blanches et des chapeaux pointus (à l'image des membres du Ku Klux Klan). Dans une main de l'un d'entre eux se trouvait une oreille de cheval*», raconte Nicolas Demajean, qui a alerté la gendarmerie de l'existence de cette vidéo.

Un portrait robot réalisé

**Suite à son agression, Nicolas Demajean a pu aider la gendarmerie à dresser le portrait-robot de l'un des individus. Celui-ci est diffusé par la gendarmerie et la presse depuis plusieurs semaines.
Le 7 septembre, un individu de 50 ans, correspondant au portrait-robot, a été interpellé dans le Haut-Rhin (68). Après avoir été mis en garde à vue et auditionné, il a été mis hors de cause. Son alibi a pu être vérifié et Nicolas Demajean ne l'a pas identifié comme étant son agresseur. En France, plus de 150 enquêtes sont ouvertes, comme l'a déclaré le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.**

Une cagnotte en ligne et une association créée

A la suite des attaques, Nicolas Demajean a dû sécuriser son ranch. Un gros budget qui n'était pas prévu cette année. «*En caméras, il y en a pour 4 900 € et en clôture cela revient à 19 320 € pour 1 km de clôture*», affirme-t-il. Une cagnotte est d'ailleurs disponible en ligne afin d'aider le Ranch de l'espoir à financer ces dispositifs de sécurité (www.gofundme.com/f/pour-aider-l039association-le-refuge-de-l039espoir). Dans le même temps, le président du Ranch de l'espoir a profité de son assemblée générale (le 13 septembre), pour créer une association qui défend tous les animaux mutilés. «*Elle a pour but de recueillir des fonds pour se racheter un cheval et pour sécuriser les exploitations avec des caméras, des alarmes et des clôtures*».

Anefa

La promotion des métiers de la vigne

Le vendredi 4 septembre, une équipe de tournage de la société DMprod mandatée par l'Anefa, s'est rendue à Chablis, sur le domaine de Ludovic Barat, afin de mettre en avant les métiers de la vigne à travers un clip promotionnel. Différents métiers qui se conjuguent aussi au féminin.



Une équipe de tournage mandatée par l'Anefa s'est rendue à Chablis, afin de mettre en avant les métiers de la vigne à travers un clip promotionnel.



La vidéo montre les activités faites dans les vignes, comme le moment des vendanges.

L'Anefa (association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) promeut depuis toujours les emplois agricoles en brisant les stéréotypes.

Elle continue cette promotion des métiers de l'agriculture à travers des clips vidéo d'environ une minute en Bourgogne Franche-Comté, afin de susciter l'envie de travailler dans ce milieu.

En effet, déjà trois séquences ont été réalisée pour mettre en lumière le métier d'éleveur laitier dans le Doubs, de céréalier en Côte-d'Or, et de forestier en Saône-et-Loire. Maintenant c'est au tour de l'Yonne de se prêter au jeu, en exposant les métiers de la vigne.

Un second tournage prévu

La réalisation du mini film se fera en deux tournages : le premier a eu lieu le vendredi 4 septembre, le second se tiendra mi-novembre. Les deux périodes de filmage permettent de montrer différentes étapes fortes pour les professionnels de la vigne.

On y trouvera deux salariés viticoles du domaine Barat, Lydia et Tanguy dans leurs activités annuelles. Bien évidemment, ils s'illustreront au cours des vendanges, moment annuel connu de tous, ainsi que la période du taillage, sans oublier le travail en cuverie.

Toutes ces séquences montrent les responsabilités et la pluridisciplinarité des missions dont est chargé un salarié viticole. Ce film met en avant la convivialité du métier et la passion qui anime les professionnels.

La vidéo de l'Yonne sera disponible en début d'année prochaine. Comme les autres, elle servira à la sensibilisation des demandeurs d'emplois aux métiers agricoles.

Elle sera présentée par l'Anefa lors de salons d'expositions, de forums sur l'emploi, de rencontres avec Pole Emploi... Afin de viser un public jeune, les clips paraissent sur Youtube et sont diffusés sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, pour la communication, des images valent mieux que des mots.

FDSEA DE L'YONNE

Emploi

Le beau score d'AVE 89 sur les vendanges

Si les rendements sont mitigés pour les vendanges 2020, le recrutement des saisonniers est beaucoup plus satisfaisant pour AVE 89. Avec 48 salariés embauchés pour la période, le groupement d'employeurs a doublé ses chiffres par rapport à l'année dernière.

Comme chaque année, la période des vendanges est un moment propice pour les saisonniers en quête d'un job. Avec la précocité de la récolte, les vignerons n'ont pas eu de mal à trouver des vendangeurs, notamment sur le mois d'août, avec une forte population d'étudiants recrutés.

Dans l'Yonne, AVE 89, groupement d'employeurs, a œuvré afin de satisfaire ses adhérents demandeurs de main-d'œuvre. *«Nous avons recruté 48 salariés pour les vendanges, dont trois réfugiés statutaires»*, indique Emeline Boutet, chargée de développement de la structure. *«Au total, il y a eu 66 contrats de faits pour des personnes venues au moins une journée (certains contrats peuvent concerner une même personne à travers un renouvellement, ndlr)»*, ajoute Claire Toussaint, animatrice du groupement d'employeurs.

Le double de salariés recrutés

Des chiffres en augmentation par rapport à l'année dernière. *«Nous avons doublé le nombre de salariés recrutés»*, précise Emeline Boutet. Pour rappel, AVE 89 avait embauché 22 salariés, dont 4 réfugiés statutaires, lors des vendanges 2019.

L'objectif est donc rempli pour le groupement d'employeurs, malgré le contexte particulier (la crise sanitaire liée à la Covid-19), qui avait pour ambition de faire mieux cette année.

CHRISTOPHER LEVÉ



Pour AVE 89 et ses adhérents, les vendanges se sont déroulées entre le 20 août et le 5 septembre, sur les communes de Saint-Bris-le-Vineux, Venoy et Beine.



SDAE

L'actualité des anciens à travers l'assemblée générale

Le mardi 8 septembre s'est tenue l'assemblée générale de la SDAE (section des ancien exploitants) de l'Yonne, au restaurant de l'hôtel Mercure à Appoigny. Lors de ce moment, les actions de l'année passée ont été rappelées devant les adhérents. Le sujet de la réforme des retraites a été abordé avant qu'Anne Jérusalem, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne parle du tourisme icaunais.

«Avec deux mois de retard, nous voici enfin réunis pour faire le point annuel de notre section», introduit Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la SDAE (section des ancien exploitants) de l'Yonne.
Le mardi 8 septembre a eu lieu l'assemblée générale de la SDAE, à Appoigny. Après un tour d'horizon des actions syndicales menées, et des voyages et activités effectués, un point a été fait sur la réforme des retraites, qui propose une revalorisation des minima de pensions à 1 000€ net pour une carrière complète à compter de 2020, puis à 85 % du Smic dès 2025. *«Après huit années de lutte acharnée de la SNAE et de la SDEA de l'Yonne, nous pouvons enfin nous réjouir d'une avancée notable sur les retraites agricoles. La réforme des retraites accorde les 85 % du Smic pour les retraités qui ont été chef d'exploitation au moins dix-sept ans. Cette réforme ne sera effective qu'à partir du 1er janvier 2022 (avec un montant de 1 021 € par mois)»*, commente Marie-Jeanne Rondeau.
Les anciens exploitants de la FNSEA, réunis en congrès les 9 et 10 mars derniers, ont revendiqué la retraite minimum à 85 % du Smic pour l'ensemble des retraités non-salariés agricoles actuels à carrière complète.

Le tourisme icaunais illustré

Durant l'assemblée générale, Anne Jérusalem, présidente de Yonne Tourisme et vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne, est intervenue pour parler du tourisme icaunais. *«Vous représentez des forces vives, même en tant que retraités. Vous avez bien raison de continuer à vous réunir et voyager comme vous le faites, pour le plaisir mais aussi pour l'intérêt que vous portez toujours pour le milieu agricole»*, a-t-elle adressé aux anciens exploitants présents.
En fin de séance, Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, s'est exprimé sur l'actualité agricole du moment : les aléas climatiques, les problématiques liées aux insectes ou encore le manque d'eau dû aux sécheresses répétées ces trois dernières années.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le nouveau bureau de la SDAE

En amont de l'assemblée générale, les délégués cantonaux de la SDAE se sont réunis en assemblée générale élective, durant laquelle le renouvellement du bureau a été voté. Marie-Jeanne Rondeau conserve la présidence pour les trois prochaines années, avec pour premier vice-président Jean-Pierre Bouron et pour deuxième vice-président, Daniel Hardoin. Bernard Drujon reste secrétaire. Claire Huré-Schaller, Claude Boursier et Daniel Biais intègrent le bureau. Les autres membres sont Maurice Carron, René Faucheux, Monique Rémond, Michel Tavoillot, Agnès Soliveau et Serge Thorailler.

Initiative

Changer ses habitudes pour des villes plus propres

Le samedi 19 septembre, la Jeune chambre économique d'Auxerre organise sa troisième édition du World Clean Up Day. L'objectif étant de se réunir pour procéder à un vaste nettoyage de la ville d'Auxerre en ramassant les déchets produits par l'homme. Un village pédagogique se tiendra ensuite pour sensibiliser chaque personne afin de limiter au maximum la production de déchets.

La troisième édition du World Clean Up Day, c'est ce samedi 19 septembre, à Auxerre. Organisé par la Jeune chambre économique d'Auxerre, l'événement débute dès 8 heures, avec un point de départ sur le parking de la CCI (26 Rue Étienne Dolet, à Auxerre). *«D'habitude, on faisait un ramassage le matin, sur différents points de la ville d'Auxerre. Cette année, on a décidé de poursuivre la journée avec un peu plus de sensibilisation pour justement limiter le déchet à la source»*, indique Maud Dussol, membre de la Jeune chambre économique d'Auxerre. *«On a mis en place un village pédagogique (sur le parking de la CCI) qui sera disponible de 10 heures jusqu'à 16 heures. Le but de ce village c'est d'avoir des artisans et entreprises locales qui vont animer des ateliers pour faire de la lessive, des éponges, du marc de café, des cotons démaquillant... Ce n'est pas une simple présentation de personnes qui sont impliquées sur le sujet, mais aussi des ateliers pour faire participer les gens, pour qu'ils puissent repartir avec quelque chose qu'ils puissent refaire chez eux, afin de changer leur quotidien. Toujours pour limiter les déchets à la source. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas»*.

Espérer ramasser moins de déchets

Durant la matinée, Auxerre Fitness (une salle de sport) va mettre en place une course pour ramasser des déchets, des quais à l'arbre sec, avec pour but de courir tout en ramassant des déchets. *«Les personnes qui auront ramassé le plus de déchets gagneront du temps sur leur chrono. Celui qui fait le moins de temps gagne»*, précise Maud Dussol. Une marche en centre-ville est également prévue. *«L'objectif est ensuite de venir à 11 h 30 - midi sur le port, qui sera le lieu de collecte, pour pouvoir estimer le nombre de déchets ramassés dans la matinée. Après c'est l'agglomération qui triera les déchets et sera sur place pour montrer aux gens comment faire le tri»*, continue Maud Dussol.
Le but est bien évidemment de collecter moins de déchets que l'année dernière (3 200 litres de déchets valorisables ont été triés pour le recyclage et 2 400 litres d'ordures ménagères ont été récoltées). *«Si on ramasse plus de déchets, cela voudrait dire que les gens en ont produit plus et en ont jeté plus. On espère donc faire moins, cela voudrait dire qu'Auxerre est propre et que les gens ont compris. L'objectif à termes est que l'événement n'existe plus. Que les personnes comprennent qu'il ne faut pas jeter ses déchets dans la nature»*, conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

18/09 Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

Le vendredi 18 septembre aura lieu l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à 14 heures, à la salle des fêtes de Ouanne. Lors de ce moment, Patrick Bénézit, membre du bureau de la FNSEA, interviendra sur le rôle du syndicalisme pour accompagner et porter des démarches rémunératrices pour les producteurs.

18/09 Marché à la ferme de Brienon/Armançon

La ferme de Bouy Vieux, à Brienon/Armançon, organise un marché de producteurs et d'artisans locaux, le vendredi 18 septembre, de 16 heures à 20 heures. Viandes, fromages, yaourts, crèmes fraîches, crémants, miels, huiles, bières et autres productions locales sont à retrouver sur ce marché à la ferme. Des glaces artisanales sont également à découvrir sur place, route de Bussy-en-Othe, à la sortie de Brienon (d140).

26 et 27/09 Fermes et caves ouvertes

Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre aura lieu l'événement *«les fermes et caves ouvertes»*, organisées par la FDSEA de l'Yonne. Pour la huitième édition du format, neuf viticulteurs et agriculteurs du département accueillent les visiteurs pour un moment d'échanges et de partages sur leurs exploitations. Les exploitants participants : Philippe Sorin, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Eric Saison, éleveur de porcs à Coulangeron (le samedi de 10 heures à 13 heures) ; Domaine Marsoif, viticulteur à Tonnerre (le samedi et le dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures) : Ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire, agriculture bio à Saint-Léger-Vauban (le dimanche de 10 heures à 18 heures), Domaine Gérard Calmus, viticulteur à Joigny (le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Florence Pouteau, agricultrice à Evry (le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures) ; Laurent Tavoillot, agriculteur à Civry-sur-Serein (le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (le samedi de 10 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 15 heures) ; et Domaine Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, viticulteurs bio à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi de 10 heures à 18 heures).

28 et 29/09 Rencontres avec le GDS 89

Le GDS 89 propose trois réunions afin de présenter les nouvelles mesures mises en place pour l'éradication de la BVD. Celles-ci auront lieu le lundi 28 septembre, à 14 h 30, à Angely (Earl de la Côte au Duc), le mardi 29 septembre, à 10 h 30, à Saint-Fargeau (Earl Les Bodeaux) et le mardi 29 septembre, à 14 h 30, à Boeurs-en-Othe (SAS GFDS). Plusieurs thématiques seront abordées : la maladie, la pose des boucles et/ou des boutons, les résultats d'analyses ou encore la gestion du voisinage.

29/09 Se former aux métiers de la vigne et du vin

Le mardi 29 septembre à 14 heures, auront lieu des informations collectives au CFPPA d'Auxerre La Brosse à Venoy, pour renseigner sur les formations proposées par la structure afin de se former aux métiers de la vigne et du vin. Pour rappel, plusieurs formations diplômantes sont accessibles : le BTSA viticulture-oenoligie, le BPA travaux de la vigne, le BPREA système de production viticole et le BPA travaux de conduite et d'entretien des engins agri-viticoles. Des formations courtes sont aussi possibles sur la taille de la vigne, les travaux en vert, la conduite d'enjambeur et d'assistant administratif vente et cave.



Loup

Vers des tirs de prélèvement en Saône-et-Loire

Le préfet *«référent loup»*, Jean-Paul Celet, a rencontré les éleveurs ovins de Saône-et-Loire victimes d'attaques. 56 bêtes ont été tuées en deux mois. La profession lui a démontré que l'élevage de moutons n'est pas compatible avec la présence du loup. Des tirs de défense sont désormais autorisés et bientôt, des tirs de prélèvements. Une brigade spécialisée pourrait également intervenir.

À l'image de la cinquantaine d'éleveurs masqués en raison de la Covid-19, Jean-Paul Celet, préfet *«référent loup»* au niveau national, a rappelé, lors de sa venue, le 1er septembre à Martigny-le-Comte, en Saône-et-Loire, près de Charolles, qu'il faudra certainement apprendre *«à vivre avec le loup»*, soit de façon permanente, soit sur des périodes de deux-trois ans ou plus ponctuellement *«sur son passage»*. *«Il faut se préparer aujourd'hui en s'accoutumant aux procédures»*. Il va sans dire que les éleveurs du département ne l'entendent pas ainsi. Les présents le lui ont signifié. À la fin de la rencontre, le cri du cœur d'un éleveur, au bord des larmes sans doute aussi sous l'effet de la fatigue des rondes de nuit et de l'accumulation du travail avec la sécheresse, venait rappeler à tous que les éleveurs sont sous le choc des attaques car ce sont des passionnés mais qu'ils n'entendent pas s'accoutumer à voir leurs animaux dépecés. Le nouveau préfet de Saône-et-Loire, Julien Charles, l'a déjà bien compris, lui qui, le matin même, avait déjà signé l'autorisation de tirs de défense, après ceux d'effarouchement le 4 août. Jean-Paul Celet, pour sa part, déroulait le cadre réglementaire, sous l'oreille attentive des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) présents. Tirs d'effarouchement, de défense *«simple»*, de défense *«renforcé»*, de prélèvement. La procédure semblait trop longue pour les éleveurs. *«J'estime qu'on a déjà été bien patients. L'heure a sonné de prendre une décision radicale»*, souhaitait Claude Ducert. Son exploitation fait partie des 13 victimes du loup. 18 attaques officielles pour 56 ovins tués (+13 blessés), comptabilisait Laurent Solas, technicien à la Chambre d'agriculture. *«Sans compter les victimes non-officielles, non déclarées !»*, s'agaçait un autre éleveur. Des chiffres alarmants en seulement deux mois !

Impossible de tout protéger

Pour l'heure, dix dossiers permettant d'obtenir des dispositifs de protection ont été reçus à la Direction départementale des territoires (DDT) et 30.000 € de crédits *«obtenus rapidement»*, se félicitait Julien Charles. Mais l'objet de la visite, à la demande de la FDSEA, de JA et de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, était plutôt de démontrer clairement la *«non-protégeabilité de notre territoire»*. Président de la section ovine à la FDSEA, Alexandre Saunier appelait dès lors à accélérer : *«c'est bien d'avoir obtenu des tirs de défense mais quand pourra-t-on vous dire qu'on n'a pas réussi à le tirer ?»*, questionnait-il, sachant parfaitement qu'avec *«notre mode d'élevage en lots et avec une multitude de kilomètres de haies, on se sent impuissant»* face au loup qui a de grandes chances de n'être jamais même aperçu par un chasseur. Comme lui, les autres éleveurs veulent passer à des tirs de prélèvement. Josiane Corneloup, députée LR de la 2ème circonscription de Saône-et-Loire, précisait l'intention générale nationale pour prévenir toute mauvaise interprétation : *«les éleveurs ne veulent pas éradiquer le loup mais réguler les populations»*. Ce à quoi semblait disposé Jean-Paul Celet, venu sur place pour justement *«voir comment adapter le cadre général à vos spécificités [...] mais en restant bien dans le droit communautaire»*.

Tirs dérogatoires

La France est l'un des seuls pays en Europe à maintenir des *«autorisations dérogatoires pour tuer le prédateur»*. Car depuis 2019, le seuil fixé à 500 loups pour la préservation de l'espèce a été dépassé - 580 officiellement mais plutôt *«700-800»* après le croisement des données OFB professionnels- et la France a fixé un seuil de destruction jusqu'à 19%, soit une centaine de loups à tirer. 98 loups ont donc été tués en 2019 : 60 par des louvetiers, 15 par des éleveurs (avec permis de chasse), 4 par des chasseurs (non éleveur), 14 par la brigade OFB et les autres dûs au braconnage. La population des loups croît de 20% par an. Une centaine de loups pourraient donc être abattus à nouveau sur les 36 départements concernés. Vice-président de la Chambre, Luc Jeannin plaidait pour privilégier les dérogations sur les territoires comme la Saône-et-Loire *«où la population est enchevêtrée avec l'élevage»*, à la différence des espaces plus sauvages.

Une brigade en renfort

Revenant sur son message premier de *«préparer au mieux»* les éleveurs à vivre ou à tuer le loup, Jean-Paul Celet proposait que la brigade spécialisée des tirs renforcés - qui officie dans l'Arc alpin - vienne dans le département *«pour une analyse du comportement du loup, savoir où il peut attaquer, où se poster, et l'enseigner à vos louvetiers qui connaissent le terrain, pour être le plus efficace»*. Dernière preuve que le préfet référent loup avait bien entendu les demandes des éleveurs : *«je suis là pour protéger vos troupeaux avec un maximum d'efficacité et nous mettrons tous les moyens nécessaires»*. Le département va vite être reclassé *«du cercle 3 au cercle 1»*. Surtout, un nouvel arrêté doit être pris fin septembre pour casser la progressivité de la procédure autorisant les différents tirs. Ainsi, des *«tirs de prélèvement pourront être plus facilement accordés après demande du préfet départemental et accord du préfet coordonnateur»*. Le président de la FDSEA, Christian Bajard, le remerciait d'avoir tenu son engagement de venir en septembre. Il appelait néanmoins à *«aller très vite»* sur ce sujet. Il a d'ailleurs alerté le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie en visite le 28 août à Autun. *«L'éleveur ne peut pas être la variable d'ajustement du loup»*, avait-il alors répondu.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire



Les éleveurs étaient venus nombreux pour écouter le préfet référent loup.



Jean-Paul Célet a été nommé préfet référent national sur la politique du loup en juillet 2019.

«Nous ne sommes pas au zoo !»

«Nous ne sommes pas devenus éleveurs pour nourrir le loup tous les soirs. Nous ne sommes pas au zoo», **a interpellé François Delaunay, un des éminents membres fondateurs de la race mouton charollais. *«C'est une catastrophe,* lançait-il aux préfets - au coté de Pascal Chaponneau, l'actuel président de l'OS - *au-delà du préjudice moral, ce sont des souches génétiques détruites. C'est le fruit de 50 ans de sélection qui ne peut être remplacé. C'est inestimable».* Le chargé de l'agriculture au Conseil départemental, Frédéric Brochot, se disait *«prêt à intervenir si besoin entre l'indemnisation et la perte réelle estimée pour un animal inscrit ou sa valeur bouchère».* Si un éleveur bressan mentionnait l'arrivée imminente d'un lynx dans le proche Jura, un autre attirait l'attention de tous sur le moyen de protection que sont les chiens patous. *«Il va falloir avertir les voisins et promeneurs car j'ai deux patous et au bout de deux ans, j'ai eu des problèmes avec la gendarmerie et la SPA».* Conscient de cette difficile cohabitation sur les chemins, l'État cherche à créer une filière pour former ces chiens de défense afin qu'ils n'attaquent plus les humains. Un problème qui reste cependant marginal : avec 102 morsures répertoriés l'an dernier, *«le fait de 70 chiens déviants sur 5 000 en France».***



Une brigade spécialisée pourrait venir renforcer la formation des lieutenants de louveterie.

Safari Armurerie
Atelier de réparation - Essais en stand de tir
19, Rue de la Boutière - 71150 CHAGNY
Tél. : 03 85 87 26 76 - E-mail : armureriesafari@wanadoo.fr
Notre site : www.armureriesafari.fr

Opinion

Les «*raisons*» de la colère

Jean-Pierre Fleury, éleveur de bovin de Côte-d'Or adresse cette lettre ouverte au Préfet. Face aux changement climatique, il en appelle à un retour du bons sens dans une partie de l'administration.



«Monsieur le préfet, j'ai beaucoup réfléchi avant de vous écrire cette lettre. Elle est un acte citoyen, dans un profond respect de la démocratie. Mais il s'agit aussi de me faire le relais, en tant qu'aîné, de la souffrance morale, physique et économique de mes confrères agriculteurs éleveurs qui sont au bord de la rupture.

La *«raison»* essentielle de ma colère, qui reflète, j'en suis sûr, celle de l'ensemble de mes confrères de notre département, notre région et au-delà, est liée à votre administration en charge de l'agriculture. Je tiens à saluer le dévouement sans faille d'une partie de cette administration, qui a la lourde charge de mener à bien les dossiers PAC et qui ne ménage pas sa peine afin que ces aides indispensables à la survie des exploitations soient versées en temps et en heure. Encore merci à elle.

Mais, monsieur le Préfet, une autre partie de votre administration, en charge des dossiers Eau et Environnement, me semble -et je pèse mes mots- en pleine dérive, en autonomie complète, avec une multitude de petits chefs, avec droit de vie ou de mort sur les citoyens agricoles. J'ai 66 ans et je n'ai jamais vu, de la part de ce service, un tel mépris, une telle absence de sentiments envers mes confrères. Je suis obligé de vous demander qui est le patron donneur d'ordre dans cette institution ressemblant de plus en plus à un «bunker». Je ne comprends pas que la direction de votre DDT ne se soit toujours pas exprimée auprès de nos agriculteurs, en direct, dans notre presse agricole. Où est passé le temps d'une compréhension mutuelle avec nos responsables élus d'organisations agricoles ? Pour quelles ambitions ? Quels projets ?

«Nous sommes en mode survie»

Visiblement, ce service n'est pas à la hauteur des enjeux du changement climatique, pour lesquels la priorité des priorités est l'adaptation des exploitations. La volonté ne manque pas, mais sans eau, comment réussir un plan protéine relocalisé, une montée en gamme de nos produits d'élevage ? Aujourd'hui, nous sommes en mode survie. Je suis admiratif et peiné de voir nos jeunes agriculteurs et éleveurs brimés du matin au soir, sans repos, au détriment de toute vie familiale, sept jours sur sept. Cela me fait mal au cœur, lorsqu'ils expriment leur douleur et leur souffrance. Ils ont pourtant toujours foi dans leur métier. Covid ou pas, ils sont présents pour assurer l'alimentation de nos concitoyens. Je suis obligé, monsieur le Préfet, de vous alerter face à ce qui s'assimile à de la non-assistance à personne en danger, pour les agriculteurs éleveurs de ce département, et à de la non-assistance à animaux d'élevage en danger. Nous sommes arrivés à un point de non-retour sur la capacité à assurer en quantité suffisante l'abreuvement et l'alimentation de nos animaux d'élevage. Leur état physiologique se dégrade au fil des jours et il est certain, après trois années consécutives de sécheresse, que les éleveurs ne seront plus en mesure d'avoir des stock pour alimenter, durant l'hiver. Evidemment, cette situation rend totalement insensible votre service chargé de l'eau. Sa réponse est *«Ce n'est pas notre problème, on applique la réglementation»*. J'ajouterais *«bêtement»*.

Monsieur le Préfet, l'adaptation au changement climatique va prendre du temps, nous sommes engagés dans une course contre la montre et vos services la jouent perdants pour les agriculteurs. La sécurisation de l'eau 365 jours par an devient une urgence vitale pour le bien-être des animaux d'élevage. Voici des exemples révélateurs de l'état d'esprit de ce service :

-Incapacité totale, ou absence de volonté, d'éditer un document simple sur les droits des agriculteurs, ne comportant pas le mot « interdit ». Ce document, que nous demandons publiquement depuis plus d'un an, serait destiné aux agriculteurs éleveurs de ce département. Manifestement, votre service ne sait pas rédiger une note positive.

-Refus hallucinant de ce service, face à la demande d'un élu de la République, de la réhabilitation d'un captage antérieur à la loi sur l'eau. La raison ? Protection des mouillères, des tritons, des zones humides... Je précise qu'il s'agissait d'un captage historique clôté et, par principe, un captage est toujours... en zone humide.

La question des retenues d'eau

Autre exemple, incompréhensible : beaucoup d'ouvrages d'art sous forme de retenues d'eau existaient bien avant la loi sur l'eau (on appelle cela, juridiquement, le droit d'antériorité). Ces ouvrages avaient été intelligemment et judicieusement réalisés par nos aînés et, au fil du temps, ils se sont dégradés. Face aux circonstances nouvelles avec la répétition des sécheresses, mes confrères, avec raison et bon sens, avaient l'intention de les réhabiliter, étant sûrs de leur droit, afin de les rendre de nouveau étanches, ces anciennes retenues leur appartenant, et le foncier aussi. De manière stupéfiante vos services ont systématiquement refusé, ou ont fait détruire celles qui étaient réalisées, procès verbal à l'appui : la culture du petit chef...

Ces retenues font partie du patrimoine de notre pays.

Un dernier exemple, que l'on peut concevoir dans une période climatique normale : la plupart des zones humides sont aujourd'hui desséchées après trois années de sécheresse et si j'écoute Météo France, nous ne sommes qu'au début d'un cycle qui va entraîner la disparition de ces ajoncs et de la faune aquatique, transformés en pelouse sèche. Là aussi, vos services ont une réponse désarmante : *«il faut attendre qu'il pleuve pour savoir»*...

Tout cela forme sans doute la partie émergée de l'iceberg des contraintes habituelles de vos services. Néanmoins, je reconnaît là une qualité caractéristique de l'administration : l'immobilisme, une arme redoutable pour décourager toute initiative, tout esprit d'entreprise. Faire croire, faire attendre, et finalement dire non.

Nous sommes arrivés à un point tel que mes confrères et moi-même avons totalement perdu confiance en ce service. Aucun dialogue n'est possible, la suffisance est devenue la règle. Progressivement, à la confiance, s'est substitué du ressentiment, mélange de peur et de colère sourde. Cela se traduit par l'abandon de projets, sachant que la réponse sera *«non»*. Et en cas de résistance c'est la crainte de la sanction qui s'impose.

Face à une telle situation, je me fais force de proposition.Vous devez résoudre l'équation entre vos services en charge du bien-être de nos animaux d'élevage (abreuvement et alimentation) et qui le font correctement, et ceux qui ont la mission de gestion de l'eau, au profit des zones humides, des tritons, des grenouilles qui ont depuis longtemps déserté les rivières et les sources à sec depuis des mois. Quand il n'y a plus d'eau en réserve, cela n'attire plus l'eau des nuages, n'importe quel météorologue le sait. Dans l'attente d'un arbitrage de votre part entre ces deux services et face à l'urgence, nous allons bientôt en être réduits à transporter nos vaches et nos moutons dans la cour de vos services. Nous en assurerons l'alimentation et la litière, mais pas l'eau, car nous n'en n'avons plus...

Autre proposition : il faut réfléchir au droit d'antériorité des retenues dégradées existantes avant la loi sur l'eau.

Ultime proposition : déléguer intégralement le montage de nos dossiers de retenues d'eau à notre Chambre d'agriculture et nos élus, dans lesquels nous avons confiance. Après montage de ces dossiers par nos ingénieurs et techniciens aguerris, nos élus les négocieraient directement avec vous, la confiance étant rompue avec vos services, sur la question. La présence du président du Conseil départemental ou de son représentant permettrait aux élus du territoire de reprendre enfin la main.

Cette lettre ouverte, je l'ai faite en pensant également à vous, jeunes agriculteurs dans la souffrance. Monsieur le Préfet, vous n'avez pas le droit de les abandonner à un service qui leur répond que *«l'abreuvement, ce n'est pas son problème»*.

Pour terminer, en républicain que je suis, je citerais les propos d'une grande sagesse de notre Premier ministre, Jean Castex : *«Arrêtez de tout demander à Paris, assumez vous dans les territoires. C'est vous qui savez ce qu'il faut faire. Les problèmes locaux doivent avoir des solutions locales»*.

JEAN-PIERRE FLEURY, ÉLEVEUR

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1596
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020



Photo : John Deere

Inaugurée sur la série 900, la porte des V400R permet d'évacuer la balle en moins de 4 secondes.

Presse à balles rondes

Les phases de liage et d'éjection constituent des temps morts lors de la confection des balles rondes. Les constructeurs se sont évertués, ces dernières années, à rendre leurs presses plus rapides.

Les arrêts toutes les minutes pour le liage et l'éjection des balles constituent le principal frein au débit de chantier. L'une des solutions serait d'investir dans des presses à balles rondes en continu comme la Fastbale de Vicon ou l'Ultima de Krone. Mais du fait de leurs coûts d'achat et d'utilisation élevés, elles s'adressent aux entreprises réalisant de grandes quantités de balles par an.

Sur les machines plus classiques, les constructeurs ont rivalisé de solutions pour réduire les temps morts au liage et à l'éjection. Lors de l'amorçage du liage, le filet est aujourd'hui découpé sur toute la largeur et maintenu tendu en position. Fini le filet qui débute en cordon et qui met un demi-tour à se plaquer sur toute la largeur de balle. Outre le gain de filet, il s'agit d'un gain de temps en économisant un demi-tour.

Le temps du liage est aussi dépendant de la vitesse de rotation de la chambre. Plus la chambre tourne vite, moins il faudra de temps pour apposer les 2,5 à 3 tours de filet. Pour David Leroyer de Kubota-Vicon, le nombre de tours de filet, et donc le temps de liage, est aussi à considérer en fonction de la qualité du filet. *« Deux tours peuvent suffire avec un filet haut de gamme, quand il en faudra trois avec un filet plus économique pour s'assurer que la balle ne risque pas d'exploser »*. Pour François-Régis Mathieu, coordinateur marketing chez Claas, *« bien étirer latéralement le filet pour qu'il recouvre les bords constitue également un moyen d'économiser du filet et donc de gagner du temps au liage »*.



Photo : Vicon

Un filet de bonne qualité permet de limiter le nombre de tours et donc le temps de liage.

L'autre phase critique consiste à l'évacuation de la balle. Plusieurs constructeurs ont fait évoluer le mécanisme d'ouverture et de fermeture des portes.

Une ouverture/fermeture plus rapide de la porte

« L'utilisation de vérins double effet permet d'avoir une vitesse de descente de la porte plus importante », affirme Jean-Eudes Simon de la société Sterenn, qui importe McHale en France. Augmenter le débit hydraulique de ces vérins réduit les temps de cycle, mais peut rendre plus brutal les fins de course, tant en ouverture qu'en fermeture. Pour amortir ces fins de course, McHale dispose de tampons en caoutchouc. John Deere, Kuhn, Krone ou encore Claas proposent des systèmes qui, à débit d'huile constant, réduisent la vitesse d'allongement ou de rentrée du vérin en fin de course.

Avec le lancement en 2011 de la série 900, à laquelle ont succédé les V451R et V461R, John Deere a créé une rupture en proposant un concept différent de porte. *« Composé d'une toile, cette « porte » ne pèse que 220 kg contre près d'une tonne sur des portes classiques,* explique Nathanaël Duc, chef produit presse John Deere, à l'usine d'Arc-les-Gray. *Il n'y a donc pas d'à-coups, ce qui est déroutant pour les chauffeurs de presse qui attendent la petite secousse de la fermeture de porte pour repartir »*. Qui plus est, la porte des 900 et V400R s'escamotent verticalement et non vers l'arrière. Il n'est donc pas utile d'attendre que la balle se soit suffisamment éloignée. Résultat : la porte s'ouvre et se ferme en moins de quatre secondes.

Des capteurs pour s'assurer de l'éjection de la balle

Pour s'assurer de l'éjection de la balle et donc être plus réactif pour la fermeture de la porte, plusieurs constructeurs proposent un capteur sur l'éjecteur. Cela évite les accidents, notamment avec les fourrages très humides qui peuvent rester collés à l'intérieur de la chambre. Certains constructeurs s'aident d'un des rouleaux d'alimentation à l'entrée de la chambre pour faire sortir la balle. Sur les 900 et V400R de John Deere, les deux côtés de la chambre de pressage s'écartent,



Photo : L. Vimond

Sur les VB7100, Kuhn a intégré des vérins de porte à fin de course progressive, de façon à limiter les à-coups en fin d'ouverture et de fermeture.



Photo : New Holland

Le système Intellibale permet à la presse de prendre la main sur le tracteur pour optimiser la conduite.

Réduire les temps morts

ce qui aide à libérer la balle.
L'automatisation de la séquence liage-éjection semble également être une solution d'optimisation. *« La version Confort de nos presses permet d'automatiser toute la séquence du liage à la fermeture de la porte,* explique François-Régis Matthieu. *C'est un gain de confort en plus de l'optimisation des temps de chaque phase ».*

Vers l'automatisation du liage et de l'éjection

Avec les presses et les tracteurs Isobus compatibles TIM (tractor implement managment – gestion du tracteur par l'outil), l'automatisme va plus loin, la presse pouvant piloter le tracteur. *« Quand la balle atteint un certain pourcentage de son diamètre maximal (paramétrable par le chauffeur), le système Intellisense commence à ralentir le tracteur à transmission à variation continue, puis le stoppe dès que la balle a atteint la taille voulue,* explique Philippe Miroux, responsable produits presse chez New Holland. *Le liage puis l'ouverture et la fermeture de la porte s'activent automatiquement, avant d'informer le chauffeur qu'il peut redémarrer pour une autre balle. La législation nous interdit d'automatiser cette dernière étape ».* L'Intellisense est aussi paramétrable dans le nombre d'actions automatisées. Pour les pentes, notamment, le pilotage de l'ouverture et de la fermeture de la porte peut rester manuel, afin de ne pas déposer la balle n'importe où.
En instantané, les automatismes ne génèrent pas forcément de gain de temps. *« Pour éviter certaines erreurs, les capteurs rebouclent, c'est-à-dire qu'ils revérifient qu'une opération est bien réalisée,* explique Nathanaël Duc. *Il peut y avoir une seconde entre le moment où le couteau coupe le filet et l'amorçage de l'ouverture de la porte. Alors qu'un chauffeur enchaîne direct dès qu'il entend le bruit du couteau ».* Mais le gain de temps s'effectue sur la journée. *« Un chauffeur ne va pas avoir la même vigilance en début et en fin d'une longue journée de travail,* poursuit Philippe Miroux. *Il sera plus rapide que l'automatisme en début de journée, moins en fin d'après-midi. Au final, sur toute la durée, l'automatisme permet de gagner du temps et surtout d'éviter les fausses manipulations, synonymes de casses ».*

LUDOVIC VIMOND



Photo : Claas

Le filet est désormais prêt à être appliqué à chaque instant : il suffit de plaquer la tôle contre les courroies pour que ces dernières emmènent le filet.

Gagner du temps en consommant plus de ficelle

**Bien que de moins en moins plébiscité, le liage ficelle trouve toujours ses adeptes. *« Pour un bon liage, il est nécessaire de réaliser 16 à 20 tours,* explique Julien Claudon, responsable marketing produit Krone. *Selon que la machine déroule 1, 2 ou 4 ficelles en même temps, la durée du cycle ne sera pas la même ».* Avec deux ficelles, le nombre de tours sera réduit de moitié (8 à 10). En revanche, dérouler quatre ficelles ne divisent pas par quatre le nombre de tours. *« Il faut un minimum de 5-6 tours pour que liage tienne bien,* poursuit Julien Claudon. *Au final, il faut donc 20 à 24 tours de ficelle. On gagne du temps, mais on consomme plus ».*
Concernant le liage film, la majorité des constructeurs qui le proposent forment une *« corde »* d'entrée et de sortie de liage. Ils sont en effet confrontés à des problèmes de glissement du film entre les rouleaux et la matière. Rassembler toute la largeur du film en une corde épaisse pallie ce problème de glissement. Seul Krone semble avoir trouvé la parade en coupant et en déposant le film sur toute la largeur, gagnant en quantité de film (un tour) et en temps de liage.**



Photo : Krone

Selon que l'on déroule 1, 2 ou 4 ficelles en même temps, la durée du liage sera différente.



Photo : McHale

La majorité des constructeurs qui proposent le liage film retiennent un dispositif formant une corde d'entrée et de sortie de liage.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

• les**nouveautés** • les**nouveautés** • les**nouveautés** •

Case IH Des balles cubiques plus denses



Photo: D. Laisney

La presse à balles cubiques Case IH LB 436 HD présente le même format de canal (120 x 90 cm) que le modèle LB 434 XL, mais elle est annoncée capable de réaliser jusqu'à 80 balles par heure avec une densité 20 % supérieure. Le poids unitaire dépasse, par exemple, 500 kg en paille. Cette machine inaugure la nouvelle transmission powershift à deux vitesses pour lancer progressivement le volant d'inertie, sans trop absorber de puissance. Elle dispose d'un pick-up de 2,35 m de large pourvu de garants en matériau composite. Son système de coupe à 29 couteaux utilise un tiroir coulissant sur le côté pour faciliter l'entretien. Le liage est réalisé par la dernière génération de noueurs TwinePro, réalisant des nœuds 30 % plus résistants que la précédente version et ne rejetant pas de chutes de ficelle. La presse LB 436 HD dispose d'un timon réglable en hauteur et d'un double essieu suiveur à suspension hydraulique et freins pneumatiques.
Canal : 120 x 90 cm - Pick-up : 2,35 m - Cadence du piston : 48 coups/min - Pneus : 620/55 R26,5

Claas La presse Rollant 520 renouvelle l'entrée de gamme



Photo: M. Portier

Remplaçante des Claas Rollant 340/350, la presse à balles rondes à chambre fixe Rollant 520 adopte de nouveaux capots en matière plastique. Elle se décline en trois versions, différenciées par leur système d'amenage : ameneur alternatif, rotor Rotofeed ou rotor à 14 couteaux Rotocut. La chambre de pressage adopte 16 rouleaux à profil nervuré favorisant la rotation des balles. La densité des balles ajustée via les vérins de la porte, peut être accentuée en option par le système MPS II assurant le pivotement d'un segment de trois rouleaux. Une pompe à excentrique réglable assure la lubrification des chaînes, indépendamment de la fréquence d'ouverture de la porte. Disponible en liage ficelle et filet, la Rollant 520 se dote d'une rampe facilitant le stockage et le chargement de la bobine de filet. Elle profite de nouvelles connexions hydrauliques et d'une compatibilité Isobus.
Diamètre de balle : 1,25 m - Pick-up : 1,85 ou 2,10 m (avec rotor)

Case IH Des nœuds 30 % plus résistants sur les presses haute densité



Photo: Case IH

Les presses haute densité de la série Case IH LB 4XL, déjà équipées d'un système de nouage à double nœud, profitent d'une nouvelle génération de noueurs dénommée TwinePro. Celle-ci se caractérise par la réalisation, à chaque montée des aiguilles, d'un premier nœud de type standard qui lie la balle terminée, suivi d'un second à boucle pour la balle en formation. Cette combinaison de deux nœuds différents présente l'intérêt de ne plus créer de chutes de ficelle, contrairement au système de nouage antérieur qui, selon Case IH, en rejette 3 000 m par tranche de 10 000 balles réalisées. Avec cette solution, les nœuds annoncés 30 % plus résistants, permettent, par ailleurs, de faire des économies de ficelles en optant, avec des balles de densité équivalente, pour de la 130 m/kg à la place de la 110 m/kg.

Göweil Les presses à balles rondes G-1 remaniées



Photo: Göweil

La seconde génération de presse à balles rondes Göweil à chambre fixe G-1 F125 et sa variante presse-enrubanneuse G-1 F125 Kombi évoluent par petites touches. Ces machines sont désormais compatibles Isobus, Göweil proposant son propre terminal pour ceux qui le souhaitent. Le constructeur renforce le système d'entraînement avec des chaînes plus grosses, réduisant les coûts de fonctionnement. Sur le combi, le nouveau design des capots permet d'accueillir 14 rouleaux de film d'enrubannage et 2 bobines de film de liage ou de filet, protégés des intempéries et des branches. Toujours sur le combi, des pneus de plus grandes dimensions sont proposés : 560/45 R22.5 pour une largeur limitée à 3 m et 710/35 R22.5 à 3,30 m. Ces presses conservent leurs particularités, comme le système de coupe à 30 couteaux réversibles, ou encore le liage double filet + film.

• les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* •

John Deere Des presses haute densité plus performantes



Photo: John Deere

Les presses à haute densité John Deere de la série L600 sont annoncées 15 % plus performantes que les modèles de la précédente gamme L1500, grâce à l'adoption de composants renforcés, tels que le volant d'inertie de 468 kg, 64 % plus lourd qu'auparavant. Elles conçoivent également des balles cubiques 5 % plus lourdes. Ces machines isobus logent un dispositif de coupe dont le nombre de couteaux actifs (0, 11, 12 ou 23) se sélectionne depuis la cabine. Elles accèdent également à un capteur d'humidité plus performant, dont la plage de mesure s'étend de 9 à 40 % (11 à 34 % auparavant).
Modèle : L624, L633 et L634
Dimension du canal : 70 x 120, 90 x 80 et 90 x 120 cm
Longueur de balles : 60 à 300 cm
Largeur du pick-up : 2,3 m

Krone Une chambre variable à courroies sur la presse à balles rondes VariPack



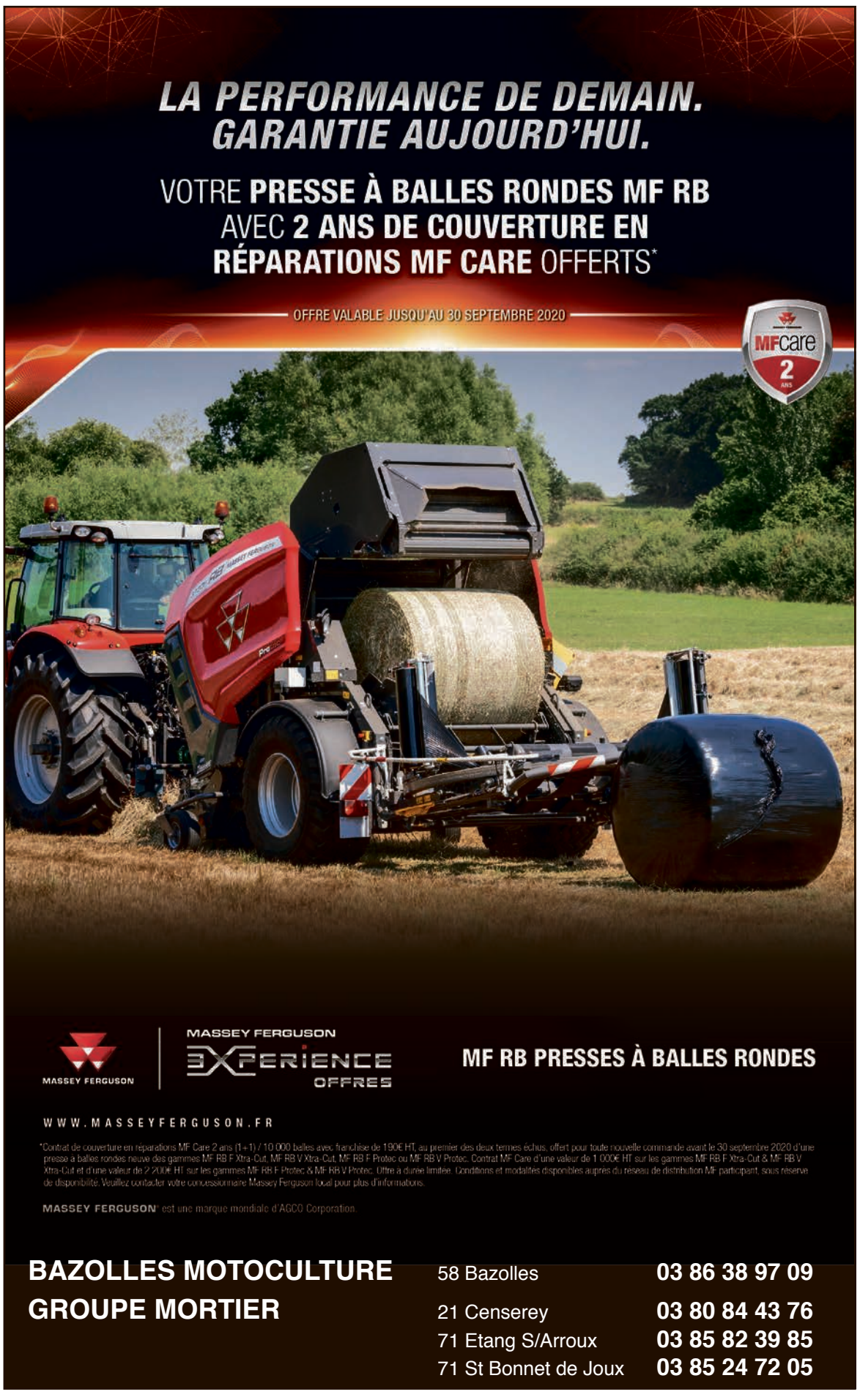
Photo: D. Laisney

Krone dispose désormais, avec la VariPack, d'une presse à balles rondes à chambre variable à courroies. Cette machine, disponible en diamètre de 1,65 m (X165 XC Plus) et 1,90 m (X190 XC Plus), est principalement conçue pour la récolte des fourrages secs. Elle vient en complément des modèles Comprima et Fortima bien adaptés au pressage du vert et pourvus d'une chambre variable composée de tabliers à chaînes et barrettes. La VariPack, se distinguant par son silence de fonctionnement, dispose de quatre courroies sans agrafe de 275 mm de large, entraînées par deux rouleaux moteurs associés chacun à un rouleau de nettoyage pour éviter les amas de fourrage vert. Le système de gestion du serrage utilise deux vérins hydrauliques (un par côté) et autorise le paramétrage de la densité sur trois niveaux de diamètre différents. La nouvelle presse Krone reçoit un pick-up EasyFlow de 2,15 m de largeur DIN, sans chemin de cames et à suspension pendulaire pour mieux suivre le terrain. Ce ramasseur reçoit des dents agencées en W, pour un flux de matière plus régulier. Il est suivi d'un rotor d'alimentation de 530 mm de diamètre, doté en série d'un système de coupe autorisant l'activation, depuis la cabine, de 0, 13 ou 26 couteaux à sécurité individuelle. Une trappe sous le rotor s'ouvre hydrauliquement pour résoudre les bourrages. La Varipack intègre de série le liage filet et en option le liage ficelle. Elle emporte jusqu'à trois rouleaux de filet et dispose d'un support pivotant permettant, depuis le sol, de charger la bobine dans le mécanisme de liage sans forcer.
Modèles : VariPack X165 XC Plus / X190 XC Plus
Diamètre des balles : 0,80 à 1,65 m / 0,8 à 1,90 m

Krone Les presses enrubanneuses Comprima plus véloces


Photo: D. Laisney

Les presses enrubanneuses Krone Comprima adoptent le suffixe Plus et bénéficient à cette occasion d'un pick-up sans came pourvu de cinq rangées de dents réparties en W. Cette évolution concerne les combinaisons à chambre fixe CF 155 XC Plus à diamètre ajustable mécaniquement par paliers (1,25 à 1,50 m) et à chambre variable Comprima V 150 XC Plus (1 à 1,50 m). Ces machines gagnent également en compacité, grâce au positionnement revu de la chambre de pressage et au nouveau système de transfert de la balle par pousseur, annoncé plus rapide et plus fiable que le montage précédent. Leur débit de chantier est aussi amélioré par l'augmentation à 36 tr/min du régime de rotation des deux satellites d'enrubannage. Ces combinaisons accèdent, de série, à la lubrification automatique par huile et par graisse. Elles se complètent en option de l'éclairage périphérique à leds, d'un système de pesée des balles et de pneumatiques de plus grandes dimensions (500/60-22,5).
Largeur DIN du pick-up : 2,15 m - Nombre de couteaux : 17 ou 26 - Liage : film ou filet



• les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* •

Kuhn Les presses haute densité SB succèdent aux LSB



Photo: Kuhn

Remplaçant les LSB, la nouvelle gamme de presses haute densité Kuhn SB se distingue par un nouveau design d'alimentation assurant 15 % de capacité supplémentaire, notamment grâce à un volant d'inertie de grande dimension favorisant également le confort du chauffeur. Kuhn a breveté un système de régulation du couple, s'appuyant sur des capteurs de position de l'angle du vilebrequin et des capteurs de charge positionnés au niveau du piston. Ceux-ci mesurent la charge totale de la machine tout au long de la course du piston pour maximiser la densité des balles. Les SB profitent au passage d'un lifting favorisant l'accès à l'entretien.
Modèle : SB 890, 1270 X, SB 1290 et 1290 iD (double piston)
Dimensions de balles : 80x90, 120x70, 120x90 et 120x90 cm

McHale Des balles plus denses avec les presses V6



Photo: McHale

L'Irlandais McHale, représenté en France par la société Sterenn Équipements, a renouvelé sa gamme de presses à balles rondes à chambre variable en lançant les modèles V6 740 (sans système de coupe) et V6 750 (dispositif hacheur à 15 couteaux). Ces machines, conçues pour les utilisations intensives, profitent d'un design plus moderne et d'un mécanisme de liage revu. Celui-ci permet désormais d'étirer le filet grâce à un frein hydraulique réglable depuis le terminal en cabine. Il n'utilise plus de barre de pré-tension et accepte des bobines de 1,30 m de large et de 4 500 m de long. Cette évolution technique garantit, selon la firme, la confection de balles plus denses. Les McHale V6 700 bénéficient également du nouveau boîtier de commande Expert Plus à grand écran permettant de régler : la taille du noyau et de la balle, la densité du noyau et de la balle, le nombre de tours de filet, le taux d'étirement du filet, l'activation des couteaux et l'abaissement de la trappe de débourrage. Ce moniteur intègre un compteur de balles (10 temporaires + 1 permanent). En option, ces machines se voient équipées d'une seule courroie à la place des trois montées en standard. Elles accèdent également à un rotor à 25 couteaux, à un kit spécial chanvre et au liage ficelle. Diamètre des balles : 0,7 à 1,68 m

Kuhn Une presse à balles rondes haut débit



Photo: Kuhn

Conçue pour les ETA, Cuma et grosses exploitations, la gamme de presses à balles rondes à chambre variable Kuhn VB 7100 se décline en deux modèles de 1,60 et 1,85 m de diamètre maximal. Reprenant le pick-up des VB 3100 à 14 ou 23 couteaux, elles s'en distinguent par un plus grand dégagement. Elles disposent d'une chambre à quatre courroies autorisant une densité jusqu'à 140 kg/m3, grâce à des chaînes et des roulements surdimensionnés et au système i-Dense. Combiné à un capteur d'humidité sur le flux de fourrage, ce dernier peut agir de manière automatique sur la pression de serrage selon les consignes rentrées par l'opérateur. Pouvant ingurgiter 30 tonnes de paille par heure, les VB 7100 proposent un chargement facile des bobines de filet par les deux côtés. La cinématique d'évacuation de la balle a été revue pour limiter à 4 secondes le temps d'ouverture et de fermeture de la porte. Un système de suspension amortit la fin de course dans les deux sens. Les VB 7160 et 7190 sont pilotées par un terminal isobus CCI 50 ou CCI 1200.

Maschio Gaspardo Les presses à balles rondes Extreme 2 relookées



Photo: Maschio Gaspardo

Reprenant le concept de chambre variable hybride offrant un ajustement continu de la pression de serrage et de la taille des balles, les presses à balles rondes Extreme 266 et 286 de Maschio Gaspardo profitent de nouveaux capots. Leur pick-up de 2,20 m a été revu et intègre une trappe de débourrage. Trois types d'amenage sont proposés : alternatif, rotatif et rotatif avec 13 ou 25 couteaux. Le nouveau système de liage accepte la ficelle (liage double), le filet ou encore le film plastique. Ces presses reçoivent un système de graissage et de lubrification automatique. Intégrant un freinage double ligne hydraulique ou pneumatique, elles reposent sur de grandes roues mesurant jusqu'à 500 mm de large.
Modèle : Extreme 266 et 286 - Diamètre des balles : 0,5 à 1,65 et 0,5 à 1,80 m

• les***nouveautés*** • les***nouveautés*** • les***nouveautés*** •

Metal-Fach Une presse à chambre variable



Photo: Metal-Fach

Le fabricant polonais Metal-Fach, qui proposait jusque-là des presses à balles rondes à chambre fixe, lance un modèle à chambre variable. La Z514 RN confectionne des balles de 90 à 160 cm de diamètre. Elle reçoit un pick-up de 2 m de large et un système d'amenage à rotor, complété en option d'un système de coupe. Cette presse intègre un fond de rotor mobile pour gérer les bourrages et dispose de quatre larges courroies sans fin. L'équipement de base comprend le liage filet et la lubrification centralisée des chaînes et des paliers.

New Holland Des noueurs doubles nœuds sans chute de ficelle



Photo: M. Portier

Les presses haute densité New Holland Big Baler Plus adoptent un nouveau système de nouage baptisé LoopMaster. Conservant la technologie à doubles nœuds appréciée pour sa fiabilité de liage, ce dispositif est capable de combiner un nœud simple avec un nœud à boucle, 30 % plus résistant. Le démarrage de la balle s'effectue ainsi avec un nœud à boucle et les chutes de ficelle sont supprimées par rapport au système conventionnel à doubles nœuds simples.

Vicon La chambre fixe FixBale 500 conçue pour le fourrage vert



Photo: D. laisney

La presse à balles rondes à chambre fixe Vicon FixBale 500 est conçue pour la récolte des fourrages verts. Elle se caractérise par sa conception plus robuste que les modèles de précédente génération, grâce au montage d'un boîtier d'entraînement principal monobloc et l'adoption de pignons et de chaînes de plus grande dimension, comparables à ceux de la presse-enrubanneuse en continu Fastbale. La chambre compte 18 rouleaux, dont deux supportent désormais la balle pendant sa formation. Le pick-up à cinq rangées de barres porte-dents sur chemin de cames, présente une largeur utile de 2,18 m (Din). Le rotor d'alimentation gagne en diamètre et se décline en version SuperCut associée à 15 ou 25 couteaux. Il s'accompagne d'un fond de canal mobile monté sur parallélogramme. La FixBale 500 est exclusivement disponible avec le liage filet. Elle bénéficie en standard du graissage automatique des chaînes et des roulements. L'homologation routière européenne à 40 km/h dispense cette presse de système de freinage, mais le constructeur adapte en option un circuit à double ligne pneumatique ou hydraulique.

New Holland Grande autonomie pour le Big Baler 1290 High Density



Photo: D.Laisney

Le Big Baler 1290 HD profite d'un volant d'inertie plus lourd et de plus grand diamètre, qui tourne plus vite que celui des Big Baler Plus. Grâce à ces évolutions, le constructeur annonce une force de poussée de 63 tonnes et des balles environ 20 % plus denses. Cette machine bénéficie du boîtier d'entraînement principal SmartShift à deux vitesses powershift, permettant d'engager progressivement la rotation du volant d'inertie. Le Big Baler High Density intègre le dispositif de coupe Rotor Cutter à 29 couteaux montés sur un tiroir coulissant. Son système de liage est alimenté par deux réserves contenant jusqu'à 36 bobines de 15 kg de ficelle, portant l'autonomie à 1 400 balles. Cette presse chausse quatre pneus 620/55 R26,5 et dispose d'une suspension d'essieu hydraulique.

Modèle : Big Baler 1290 HD - Canal : 120 x 90 cm
Pick-up : 2,35 m - Cadence du piston : 48 coups/min



▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

Patrimoine : mandat à effet posthume et gestion d'entreprise

Le mandat à effet posthume est une solution pour faire face aux conséquences du décès d'un chef d'entreprise.

Face au décès d'un chef d'entreprise, sans parler du côté humain, les héritiers peuvent être anéantis au regard des mesures à prendre pour assurer l'activité quotidienne. Cette situation est d'autant plus vraie lorsqu'on est en présence d'un défunt, dirigeant d'une entreprise, dont l'activité est très spécifique et sans aucun salarié ou conjoint collaborateur. Ainsi été créé le mandat à effet posthume (article 812 du Code civil). Ce mandat, particulier, permet à toute personne de désigner un ou plusieurs mandataires qui seront chargés, après son décès, d'administrer ou de gérer tout ou partie du patrimoine successoral pour le compte et dans l'intérêt d'un ou de plusieurs héritiers identifiés. Un des buts poursuivis est d'assurer la survie de l'entreprise pendant la période transitoire qui suit l'ouverture de la succession. Le choix du mandataire sera guidé par l'aptitude particulière de l'intéressé, telle la qualification particulière du mandataire ou le fait qu'il ait été associé par le mandant à la gestion des biens. Le mandat doit être donné et accepté par acte notarié, avant le décès. Il est généralement de deux ans renouvelable, ou cinq ans en fonction de la nécessité de gérer les biens professionnels. Le coût des honoraires est d'environ 170 € H.T auquel il faut rajouter 125 € de droits d'enregistrement. Les pouvoirs donnés par le mandant sont très différents selon qu'ils portent sur une entreprise individuelle ou sur une société. Dans le premier cas, le mandataire gérera l'entreprise car il a le pouvoir de l'administrer.

Possibilité d'effectuer les actes d'administration

Il peut ainsi, dès avant l'acceptation de la succession par un héritier, effectuer les opérations courantes nécessaires à la continuation à court terme de l'activité de l'entreprise (gestion des stocks, paiement des dettes fournisseurs ou renouvellement des contrats d'assurance, par exemple). Après que l'un au moins des héritiers a accepté la succession, le mandataire peut effectuer tous les actes d'administration : à ce titre, il semble lui être reconnu le pouvoir d'embaucher ou de licencier du personnel ou mettre en œuvre les décisions antérieurement prises par le dirigeant défunt. À contrario, dans le second cas c'est-à-dire en société, l'existence du mandat n'emporte pas par elle-même transfert au mandataire des pouvoirs de direction antérieurement exercés par le mandant. Il ne dispose que des pouvoirs sur les titres (parts ou actions) sauf celui de céder ces derniers appartenant aux héritiers. Il peut juste voter sur la résolution de nomination du dirigeant. C'est pourquoi, une orientation vers le droit des sociétés est préconisée. En effet, en SAS où règne une grande liberté de fonctionnement, le dirigeant pourrait anticiper, dans les statuts, la mise en œuvre du mandat posthume en désignant le mandataire comme dirigeant en ses lieu et place dès qu'il décédera.

CATHERINE LECLÈVE

OleoZE
Mes pratiques, mes valeurs



La 1ère solution de vente en ligne qui rémunère les pratiques agricoles durables jusqu'à 40 €/T.*
www.OleoZE.fr
* valeur maximale observée en 2020 pour les meilleures pratiques agricoles durables auditées.

Entreprises de travaux agricoles

Le nombre d'exploitant recourant aux ETA a doublé en 16 ans

Entre 2000 et 2016, le nombre d'exploitations agricoles ayant recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA) a doublé, pour atteindre un effectif de 25 542 exploitations et un marché de 4 milliards d'euros, selon une synthèse des travaux sur la sous-traitance agricole des chercheurs Geneviève Nguyen, François Purseigle, Julien Brailly et Bruno Legagneux, publiée le 3 septembre par le Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture. Le recours aux ETA n'est plus l'apanage des petites exploitations ; la hausse « *est le fait principalement des moyennes et grandes exploitations qui représentent 69% du total des exploitations françaises et 70% des exploitants ayant recours à la sous-traitance* », constatent les auteurs. Selon eux, le contexte y est « *particulièrement favorable* », notamment par les incitations publiques et sociétales à des pratiques « *qui requièrent un matériel, une qualification ou une technicité spécifiques* ». Et de citer comme exemples: l'« *agriculture à bas intrants* », les normes environnementales, les « *préoccupations des agriculteurs pour l'environnement et leur santé* », la « *multiplication des controverses et des conflits de voisinage* », mais aussi le développement de la bio, ou du zéro résidu de pesticides.

Machinisme

Report du Sima

Après avoir été reportée une première fois en février 2021, la prochaine édition du Sima est annulée, annoncent ses organisateurs dans un communiqué le 10 septembre. «*Le contexte sanitaire incertain et extrêmement contraignant n'offrait pas la possibilité de garantir aux exposants et aux visiteurs, en particulier ceux venant du monde entier, une totale sécurité*», expliquent Comexposium (organisateur d'événements) et Axema (industriels de l'agroéquipement). Une décision «*inévitable*», estiment-ils, même si les acteurs du secteur voient leurs «*cycles de production et de distribution (…) particulièrement pénalisés par la crise sanitaire et économique*». Le Sima tiendra sa prochaine édition - durant laquelle le salon fêtera son centenaire - du 6 au 10 novembre 2022. D'ici là, les organisateurs proposeront des «*événements et rendez-vous digitaux*» en 2021 et 2022.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Twitter

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/09/2020**

Effectif global: 1040 - Taux de vente: 89%

Effectif total: 475 - Taux de vente: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,67 €	2,68 €	2,67 €	-
			300-350	2,51 €	2,56 €	2,53 €	-
			350-400	2,37 €	2,52 €	2,42 €	-
			400-450	2,32 €	2,48 €	2,41 €	-
			450-500	2,43 €	2,43 €	2,43 €	-
		R	350-400	2,24 €	2,42 €	2,35 €	-
			400-450	2,19 €	2,34€	2,28 €	-

BROUTARDS : L'ambiance commerciale reste morose. Les cours oscillent entre maintien dans les très bons lots et nouvelle baisse dans la marchandise plus commune. LAITONNES : Le déficit d'offre renforce les tarifs face à une demande très pressante.

Effectif total: 114 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
300 - 350	F	U	300 - 350	2,65 €	2,70 €	2,66 €	-
350 - 400			350 - 400	2,59 €	2,73 €	2,62 €	-
450 et +			450 et +	2,33 €	2,33 €	2,33 €	-

Effectif total: 451 - Taux de vente: 80%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,65 €	1,86 €	1,73 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,24 €	2,61 €	2,33 €	-
			5 à 10 ans	2,28 €	2,54 €	2,39 €	-
			- 5 ans	1,81 €	2,22 €	1,98 €	-
		U	5 à 10 ans	1,74 €	2,22 €	1,92 €	-
			+ 10 ans	1,70€	2,13 €	1,79 €	-
			- 5 ans	1,72 €	1,74 €	1,73 €	-
			5 à 10 ans	1,61 €	1,78 €	1,70 €	-
			+ 10 ans	1,56€	1,71 €	1,63 €	-
		R	- 5 ans	1,42 €	1,63 €	1,56 €	-
			5 à 10 ans	1,26 €	1,58 €	1,47 €	-
			+ 10 ans	1,36 €	1,52 €	1,44 €	-
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,32 €	3,36 €	2,73 €	-
			24 à 36 mois	1,98 €	2,19 €	2,06 €	-
			24 à 36 mois	1,81 €	1,95 €	1,89 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Gros apports cette semaine. Les acheteurs réguliers sont présents. Les sujets proposés sont maigres dans la moyenne, cela s'explique par les conditions climatiques et le coût de la nourriture. Les tarifs cèdent donc quelques centimes. Les sujets lourds se commercialisent sans problème. Plus d'hésitations dans le second choix.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/09/2020

Bovins : 360			
Broutards :	**(340 - 385 kg)**	**860 - 960**	**2,25 - 2,61**
Broutards :	**(415 - 455 kg)**	**970 - 1020**	**2,31 - 2,36**
Laitonnes :	**(225 - 305 kg)**	**620 - 800**	**2,61 - 2,78**
Laitonnes:	**(365 - 390 kg)**	**940 - 980**	**2,51 - 2,58**
Génisses 24-36 mois :	**(590 - 675 kg)**	**1060 - 1430**	**1,77 - 2,14**
Taureaux :	**(825 - 1025 kg)**	**1390 - 1850**	**1,68 - 1,81**
Vaches légères :		**770 - 1090**	
Vaches entre deux :		**1120 - 1280**	
Vaches lourdes :		**1290 - 1620**	

Comme la semaine dernière, seuls les sujets limousins valablement vaccinés de plus de 60 jours voient leurs tarifs reconduits. Sorties plus importantes en broutards charolais et malgré une bonne qualité dans l'ensemble les tarifs sont à peine reconduits.
Vente rapide en femelles à des cours fermes.
Apports plus importants en vaches maigres. Légère baisse dans les sujets âgés, sensiblement maintenus en jeunes viandées.
Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,66 à 3,96 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,66 à 4,20 € kg de viande.
Vente plus rapide et globale. Prochains marchés : Bovins et ovins lundi 21 Septembre 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/09/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 181% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Les cours reprennent quelques centimes cette semaine la vente est un peu plus fluide. Laitonnes : cours inchangés la demande reste importante.	M	U	250 - 300	2,44 €	2,75 €	2,61 €	-0,01
			300 - 350	2,40 €	2,58 €	2,52 €	-0,03
			350 - 400	2,17 €	2,49 €	2,38 €	+0,04
			400 - 450	2,21 €	2,58 €	2,36 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,50 €	2,74 €	2,60 €	+0,02
			300 - 350	2,48 €	2,76 €	2,61 €	+0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/09/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 114 - Taux de vente : 80% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,96 €	2,18 €	2,06 €	-
			5 à 10 ans	1,81 €	2,22 €	1,95 €	-
			+10 ans	1,66 €	1,99 €	1,78 €	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,08 €	2,232 €	2,28 €	-

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 37 – du 07 au 13 septembre 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les apports se restreignent : les éleveurs préfèrent garder leurs animaux en attendant une conjoncture un peu meilleure, ce qui semble se dessiner cette semaine. La modestie des apports favorise l'écoulement de la marchandise : les cours sont globalement reconduits, et on observe une très légère hausse sur certaines places. Les bons lots de -350 kg vaccinés dynamisent les ventes ; la marchandise moyenne ou trop lourde reste plus difficile à placer.
En laitonnes, les ventes restent très dynamiques à des prix fermes.
Gros bovins maigres : Les achats sont toujours réguliers et portent prioritairement sur les animaux jeunes déjà bien préparés, pour un engraissement rapide. Les présentations sont de qualité moins homogène mais les ventes restent fluides à des tarifs globalement reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/09/2020**

Effectif global: 1169 - Taux de vente: 199%

Effectif total:933 - Taux de vente : 99% — **AGNEAUX DE BOUCHERIE** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	de 32 à 38 kg	3,08 €	3,50 €	3,37 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,58 €	3,43 €	-
			de 44 à 50 kg	3,04 €	3,65 €	3,32 €	-
			> 50 kg	2,39 €	3,02 €	2,85 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,70 €	3,33 €	3,09€	
			de 38 à 44 kg	32,76 €	3,36 €	3,12 €	-

Effectif total: 182 - Tx de vente : 100% — **OVINS de BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

	F	U	> 60 kg (F)	1,06 €	1,41 €	1,32 €	-
		R	> 60 kg (F)	0,82 €	1,23€	1,13 €	-

Effectif total: 113 - Tx de vente : 100% — **CAPRINS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

	F	O	25-35 kg	21 €	36 €	33 €	-

Effectif total: 41 - Tx de vente : 100% — **AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

	F	R	25-35 kg	57 €	111 €	96 €	-

Effectif global : 1169
Taux de vente : 99%
Marché bien approvisionné. Seulement 4 invendus.

Agneaux : l'offre est plus importante et de bonne qualité. Les acheteurs sont nombreux et les besoins sont importants. Les cours, très élevés lors du dernier marché subissent toutefois un réajustement.

Brebis : bonne demande. Vente régulière et cours facilement reconduits.

Béliers, Caprins : pas de changement.

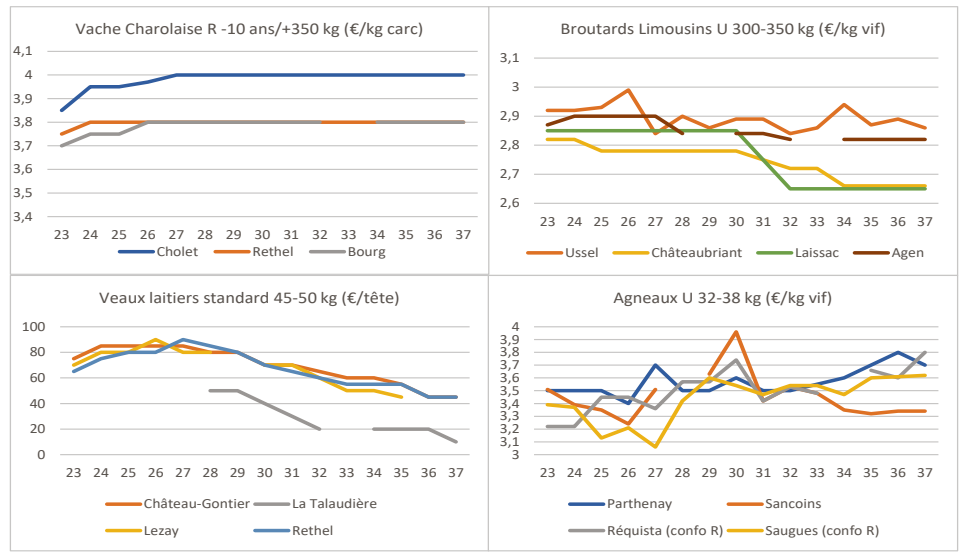
Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/09/2020 au 13/09/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,49	7,43	6,28	-	-	-	-
	Var.		0,15	0,14	-0,01				
	R	6,90	7,04	7,01	-	7,36	7,21	-	-
	Var.	-0,01	-0,03	-0,08		0,14	0,13		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,42	7,44	6,37	-	-	7,19	-
	Var.		0,12	0,06	-0,06			-0,01	
	R	7,03	7,11	7,07	6,26	7,27	7,17	6,88	-
	Var.	-0,08	-0,07	-0,08	-0,09	=	0,03	-0,03	
	O	6,56	6,59	6,50	-	6,86	6,70	6,41	-
	Var.		-0,30	-0,49		0,08	0,07	-0,08	
	R	-	-	-	-	-	6,49	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Réajustement des cours avec la fin des actions de rentrée.
Zone sud : Application du réseau.

SYNTHESE GENERALE suite
Boucherie : Le constat est unanime sur les marchés et vient confirmer la tendance observée la semaine dernière : les achats restent réguliers pour les sujets viandés permettant un maintien des cours. Le tri est en revanche plus sévère sur les animaux de qualité moyenne ou maigres, de type laitier ou mixte : les ventes sont plus difficiles sur une tendance baissière.
Veaux : Le commerce reste tendu ; la modestie des apports permet globalement de tenir les cours. La légère reprise observée la semaine dernière en montbéliards se confirme. Les ventes en sujets races à viande restent dynamiques faute d'une offre suffisante. Inversement en croisés et laitiers, le tri est toujours sévère et les achats sélectifs sur des cours difficilement reconduits, voire à tendance baissière. En veaux gras et veaux d'Aveyron, le commerce reste stable. **Ovins :** En agneaux, la demande reste très forte face à une offre toujours insuffisante. Les agneaux s'échangent toujours à des prix fermement reconduits, voire de nouveau en hausse, et ce même si certaines présentations sont de qualité plus hétérogène cette semaine. En brebis, les ventes restent actives et totales.



BROUTARDS :
Les apports se restreignent : les éleveurs préfèrent garder leurs animaux en attendant une conjoncture un peu meilleure, ce qui semble se dessiner cette semaine. La modestie des apports favorise l'écoulement de la marchandise : les cours sont globalement reconduits, et on observe une très légère hausse sur certaines places. Les bons lots de -350 kg vaccinés dynamisent les ventes ; la marchandise moyenne ou trop lourde reste plus difficile à placer. En laitonnes, les ventes restent très dynamiques à des prix fermes.Sur le grand Ouest, à Cholet et Châteaubriant, offre et demande s'équilibrent, les cours sont reconduits dans l'ensemble.Inversement à Parthenay,Dans le Nord-Est, à Rethel, les ventes sont très mauvaises, de plus en plus de difficultés dans la moyenne marchandise qui trouve difficilement preneur. Les cours reculent de nouveau de 0,05€.En Centre-Bourgogne, à Chateaumeillant, la vente demeure difficile même si quelques lots supérieurs tirent leur épingle du jeu en gagnant quelques centimes par rapport aux semaines précédentes. Les cours sont sensiblement reconduits dans le reste de la catégorie.
Sur Moulins, l'offre est réduite, les éleveurs ne sont pas prêts à brader leurs animaux et attendent que la situation se stabilise, ce qui semble être le cas cette semaine. En effet, le commerce retrouve un soupçon de dynamisme et les cours reprennent quelques centimes dans les bons lots.
A Sancoins, les cours reprennent quelques centimes, la vente est un peu plus fluide.
A St Christophe, les apports sont corrects, la vente est toujours compliquée en broutards et taurillons, à des cours difficilement reconduits.
Sur Bourg, l'apport modéré permet à la marchandise de qualité de trouver plus facilement preneurs ; d'où une rehausse des prix de 0,05€ en toute catégorie.
Sur le Massif Central à Mauriac, les apports sont limités et la présentation est de qualité. Les acheteurs sont au rendez-vous. Le marché est rapide. Les légers vaccinés 8 et 4 supérieurs à 60 Jours se vendent à des prix fermes et les cours sont facilement reconduits. Pour les plus lourds les tarifs plafonnent avec une demande timide et des cours reconduits. A Laissac, le marché est difficile mais les cours se reconduisent. Sur Ussel, le volume est très conséquent ce qui pénalise la vente.Sur Agen, les bons animaux vaccinés, mâles comme femelles, restent recherchés car assez peu disponibles

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Kubota MGX110 année 2014, 2700 h, chargeur MXT410 tbé
✆ **06 76 33 68 41**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

26 - Vends tracteur Masset Fergusson 140, an 1969 avec chargeur simple effet.
✆ **06 31 20 03 01**

26 - Vends Ford Desta an 1961
✆ **06 31 20 03 01**

38 - Cause retraite vds tracteur New Holland T6070 6400H 140CV+20 année 2008 1ère main TBE
✆ **06 19 98 65 84**

52 - Vends foin et paille en bottes carrées, bonne qualité stockage sous bâtiment, possibilité livraison en semi remorque Départ 52.
✆ **06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62**

Travail sol

26 - Vends semoir monosem NG + 4-5 rangs équipé disques tournesol, maïs, soja et sorgho. TBE
✆ **06 81 64 25 53**

38 - Vends semoir céréales Pottinger 3m sabots TBE, semé 300ha, 2500 euros
✆ **06 81 80 53 94**

58 - Vends Brabant Goizin 3 socs non stop meca - Charrue Cormick 3 socs
✆ **06 74 60 10 73**

89 - Vends combine de semis Kverneland 3 m 2011 boitier jaconnage rampe de semis hydraulique TBE 6500 euros
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

54 - Cause cessation vend MB Newholland CX8050 de 2010, prolonge colza cheval 850 h batteur état neuf fauche uniquement céréales et colza. 110.000 euros
✆ **06 07 13 02 29**

Arbo-viti

26 - Vends calibreuse à noix + 200caisses plastiques abricots ou pommes
✆ **06 31 20 03 01**

Forestier

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends grumes chênes frênes coupe 2m chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Cave

84 - Vends matériel de cave, table tri Bucher, tapis élévateur Amos, décuveur à bande décuveur à vis, pompe à vendange Enoveneta, cuve Gimar 50 hl + cuve fibre 30 hl, turbo pigeur.
✆ **06 09 13 64 62**

Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1500 euros.
✆ **06 13 52 27 12**

Agri. divers

01 - Vends tapis élévateur à maïs bac de réception goulotte orientable prêt à travailler pour épis maïs, bois ou autre vendu 600 euros
✆ **06 63 37 70 09**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche mois. batteuses, tracteurs, presses moy. densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends moulin à farine 2cv herse 4M, semoir engrais Nodet gougis 400Kg, sulfateuse Technoma 600L
✆ **04 75 59 84 68 HR**

38 - Vends mat divers (charrue, semoir grain, monte bottes, tombereau, vibro, etc)
✆ **04 76 37 22 77 HR repas**

Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
18 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

39 - Vends faucheuse autochargeuse Riberi 2011 t.b. très peu servi, 10 000 euros à débattre
✆ **06 72 69 29 43**

42 - Vends remorque 6 tonnes complète bétaillère 3 tonnes semoir 15 rangs disques divers
✆ **04 77 29 10 18 HR**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, faucheuse Kuhn 3,20m, couloir de contension mobile 2017, herse de prairie agram rebliable 6m, emousseuse plateaude 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, cage pesée Suire cadran externe de 0 à 1500 kg enfonceuse pieux rabot, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora, repliable hydraulique, bétaillère Agroservice 2000 toit et plancher refait, vibroculteur Ebra, rotolabour Howard Selectil, 3.20m, rouleau cage, charue Overun 3 socs réversibles, vis sur chariots Denis, rigoleuse, petits matériels rabot Lerin, faucheuse Kuhn GMD800
✆ **06 36 50 16 41**

89 - Vends faucheuse Kuhn GMD55 avec 5 disques et B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Véhicule

Tourisme

42 - Vends seat Ibiza 2011 diesel 3 portes 189000 km BE CT OK 4500 euros
✆ **06 60 28 14 99**

Achat-Vente

Récolte

03 - Moulins vend maïs ensil irrig 1950 euros ha maïs enrub pla entière 70 euros botte pos trans.
✆ **07 60 86 87 55**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis BIO - foin de prairie et foin de luzerne - possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

71 - Vends 34 ha de maïs ensilage, 25 km Chalon est Bresse.
✆ **06 31 25 58 49**

Fourrage

03 - AV foin et enrubannage 2020 bottes 120x90x250. Email : 06 77 34 14 96
✆ **06 77 34 14 96**

69 - Vends paille bottes HD livrée par 10 ou 20 tonnes - Foins bottes HD ou rondes - Luzerne.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

07 - Vends terrain agricole 6H25 cerises abricotiers divers total 9H arrosage oasis
✆ **04 75 06 71 73 HR**

73 - À vendre en Chartreuse, ferme sur 18 ha : 12 ha de prairie, 6 ha de bois. Un bâtiment agricole de 787 m2, + habitation 150 m2 + annexe avec four 60 m2. Plus de renseignements et photo sur gaucube2020@gmail.com
✆ **07 69 47 57 19**

Bâtiment

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

42 - Vends poële à bois Invicta 5 ans TBE
✆ **04 77 63 51 09**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Découvrez nos OFFRES DE RENTRÉE
VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Vds tonne à eau 2500L galvanisée- calèche 2 roues sur pneu
✆ **04 78 48 46 68 ou 06 84 87 44 70**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

74 - Chaudière bois Morvan AFX 8 bûches 50 - 60 puissance 25,5 kw
✆ **04 50 01 02 97**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Mr SAWALIMOU
Voyant-Marabout-Medium
Connu pour innombrables succès, vous assure à résoudre tous vos problèmes :
. Trouver la personne idéale, récupérer votre ex.
. En finir avec déception amoureuse, abandon foyer conjugal, ressouder liens familiaux.
. Sortir de la solitude, susciter l'admiration.
. Promotion dans votre établissement. Protection. Chance aux jeux. Permis de conduire.
Contact : 07 58 68 37 98
Travail discret, rapide et efficace. Déplacement possible.

Location

Autre

39 - Loue gîte, 5 couchages, 2 chambres, Clairvaux-les-Lacs, 500 m lac
✆ **07 88 24 09 73**

Offre

Emploi

Les sociétés BOUCHERON SAS et BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)
Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)
Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

07 - Cherche ramasseurs de châtaignes - début octobre - 1 mois - Laisser message
✆ **06 43 22 68 40 ou 04 75 65 46 02**

21 - 58 Exploitant agricole polyculture et élevage région Morvan, recherche salarié.e agricole temps plein CDI possible compétences et connaissances du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

58 - Ferme d'élevage rech. apprenti CAP/BEP, possibilité de logement.
✆ **06 83 68 07 96**

73 - Recherche salarié (e) vaches laitières (massif des Bauges) pour traite, soins aux animaux. CDD vers CDI, qualité demandée : aimer les vaches !
✆ **06 77 57 46 20**

Demande

Emploi

71 - Recherche place de vacher charolais, HBC.
✆ **06 84 93 67 40**

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Blonde d'Aquitaine (cause surnombre) ainsi que jeunes mâles repro, élevage inscrit depuis 1985
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Vends mâle repro 5 ans blond d'aquitaine mixte viande cse consanguinité inscrit HB produit visible
✆ **06 35 57 41 83**

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vends génisses de l'année
✆ **06 28 02 04 05**

26 - Vends génisses Salers dociles IND IBR BUD Besnoitiose.
✆ **06 08 42 53 90**

36 - Indre vend 10 vaches charolaises pleines HBC vêlage novembre décembre.
✆ **06 13 83 42 84**

38 - Vends taureau Charolais 18 mois issus d'insémination docile habitué au Cornadis vacc FCO indem IBR prix 1280 euros
✆ **07 80 06 98 04**

55 - Vends 8 génisses prim'holstein de 24 mois, contrôle laitier, origine IA, à inséminer, 750 euros.
✆ **06 72 54 56 74**

58 - Vends taureau 6 ans TBNE production visible.
✆ **06 20 19 70 43**

Rusticité - Docilité - Performance - Génétique sans cornes
La solution Limousine
JOURNÉE PORTES OUVERTES
les 19 et 20 septembre
Visite complète des troupeaux
• BREUGNOT François - Rangleau 58120 Blismes 06 76 29 30 60
THOULE David - Le Couault
• 58340 Diennes-Aubigny 06 10 09 65 69

69 - Cse cessation vend 5 génisses Montbéliardes terme 9 et 29 sept et 5 octobre - Benne hydraulique 12 T. bol 121 m3 Tarupe.
✆ **06 23 86 72 13**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 48 96**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, terme 01/2021, TGS, vaccins 8-4, Ducert Cl, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends veaux repro. charolais et taureaux 18 mois, HBC ou non, bonne origines, sanitaires ok.
✆ **06 15 25 18 38**

71 - Vends taureaux repro. charolais, HBC de 2 et 3 ans, TGS, indem IBR, de T. bonne qualité.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause retraite vaches charolaises pleines, génisses et mâles de l'année, taureaux 18 mois, TGS.
✆ **06 80 34 74 12**

71 - Vends 12 taureaux 28 mois, 30 taureaux 18 mois, HBC, repro., TB qual, origine, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Ovin

26 - Vends jeunes béliers préalpes du sud de 6 et 8 mois génotypés bonne génétique
✆ **06 30 56 91 13**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

63 - AV troupeau 200 brebis race BMC, lutte 15/06/20 au 15/08/20.
✆ **06 64 41 10 67**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

57 - Elevage de chevaux Pure Race Espagnol, Au Sabot Espagnol, 45 chevaux, loisirs et dressage, gris, bai, noir, isabelle, vie en troupeau, du poulain au cheval dressé.
✆ **06 11 96 20 06**

Chien

42 - Vends 2 chiots teckel nés le 21 juillet 2020 - tatouage mère : 250268711089257
✆ **06 23 54 22 93**

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

PORTES OUVERTES élevage

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS **Ferme du ROMPOUÉ**
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
Les 25, 26 et 27 septembre
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles + génisses de 18 mois + génisses de 30 mois pleines. Une simple visite de votre part nous fera plaisir
N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil
Hervé **06 26 01 58 72** - Olivier **06 26 01 58 71** - Jérôme **06 09 97 30 97**

PORTES OUVERTES les 25 et 26 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteur veaux et taureaux 18 mois TGS
ROSANNE LEMAITRE (SCEA LEMAITRE Raymond) Chevannes
58250 Montaron - 03 86 30 61 65 - 06 72 13 50 59

VISITES D'ÉLEVAGES DANS
3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020
80 veaux mâles de l'année, 12 taureaux 18 mois, 1 taureau adulte et 30 genisses 30 mois pleines

EARL ALEXANDRE	Les Communs - Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY	Vauve - Vaumas	06 30 20 98 12
CACD GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon
VIDÉO VISIBLE SUR **simongenetic.com**
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Journées Commerciales d'Automne 2020
Les 25, 26 & 27 septembre
La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise comme chaque année des journées portes ouvertes dans les élevages Bovins Charolais
VENTE DE REPRODUCTEURS MALES INSCRITS, FEMELLES ET TOUTE CATEGORIE
AVEC GARANTIES SANITAIRES, DE RACE PURE ET DE PERFORMANCES

BAUDION NICOLAS 21320 POUILLY EN AUXOIS	**06 31 68 46 56**
EARL GABORY BRUNO 21460 JEUX LES BARDS	**06 87 43 40 33**
EARL LECHENAULT B et Y 21230 FOISSY	**06 68 67 74 41**
EARL TURSIN 21210 VILLARGOIX	**06 73 95 62 82**
GAEC BAULOT YANNICK et XAVIER 21140VILLARS ET VILLENOTTE	**06 74 71 75 30 06 70 12 20 09**
GAEC CHOUBLEY 21210 LA MOTTE TERNAND	**06 76 65 35 98**
GAEC DE LA FONTAINE 21320 SAINTE SABINE	**06 77 00 86 27**
GAEC DE PERGEOT 21320 CHATELLENOT	**06 24 69 61 13**
GAEC FROIDUROT 21450 JOURS LES BAIGNEUX	**06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61**
GAEC LECHENAULT FRERES 21350 ST THIBAULT	**06 24 24 69 93**
GAEC MENETRIER PARIZOT 21350 AVOSNES	**06 88 00 66 35**
GAEC NOIREAUT 21320 MEILLY SUR ROUVRES	**06 14 13 35 78 - 06 14 13 59 11**
GAEC TERRAND 21360 CUSSY LA COLONNE	**06 81 83 95 05**
LUCAND FRANCOIS 21210 MOLPHEY	**06 76 52 81 85**
SCEA LUCOTTE JEAN MARC 21320 CREANCEY	**06 80 98 96 57**

RENSEIGNEMENTS, LISTE D'ÉLEVEURS PARTICIPANTS ET D'ANIMAUX À VENDRE
03 80 90 68 80
Site Internet : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et http://simongenetic.com

PORTES OUVERTES
Vendredi 25 & samedi 26 septembre
AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS
VENTE de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles
Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize	JC **06 81 06 35 07**
		Sophie **06 87 47 38 99**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**

DERNIÈRE PORTES OUVERTES
Vendredi 25 après-midi et Samedi 26 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - Taureaux 18 mois, Génisses, élevages HBC IBR A TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES
24, 25 et 26 septembre
Veaux de l'année, taureaux 18 mois et adultes élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine
Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES au pré
les 25, 26 et 27 septembre
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - génisses de 18 mois - vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

4 élevages Charolais HBC vous ouvrent leurs PORTES Vendredi 2 et samedi 3 octobre 2020
- **BERTHIER Pierre,** Les Apports, 71 Marizy - Tél. **06 07 08 76 39**
- **EARL CHEMARIN,** Les Tatins, 71 Marizy - Tél. **06 83 89 75 08**
- **GAEC PORNON,** La Combe, 71 Viry - Tél. **06 74 53 49 72**
- **EARL DUCERT,** Fin, 71 Martigny-le-Comte - Tél. **06 07 75 81 61**

Fabienne et Jean-Michel **CHATILLON**
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 25 et Sam. 26 sept.
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

CHAROLLES (71) - MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020
L'Ass. des Éleveurs Charolais d'entre Saône et Loire vous invite
VENTE AUX ENCHÈRES 50 reproducteurs inscrits au HBC et VENTE AMIABLE
Exposition dès 9 h - Vente à 14 h - Les meilleurs des élevages de la région
Tél. **06 83 65 20 26** - *Catalogue visible sur le site : www.charolais71.fr*

PORTES OUVERTES
Vendredi 02 et Samedi 03 octobre
Présentation des veaux de Marabout
Champion Senior
Spécial Roanne 2019
EARL BATHO SERGE
L'HATENON - 58 SAXI BOURDON
06 83 68 07 96

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SAS TEFFRI ENTREPRISES

au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 7 Rue du Lavoir
21520 COURBAN
331 383 869 RCS DIJON

Par une délibération du 13/03/2020, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de M. Jérôme VANDENDRIESSCHE de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 01/03/2020, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

POUR AVIS

Le Président

AL213828312

NOMINATION

ISO COM

SAS au capital de 1 000 €
Siège social = 8, Impasse Pierre LANVIN
21 000 DIJON
RCS de DIJON – N° 838 883 841

Par AGE du 01er juin 2020, il a été décidé de nommer Président, Mr Rémy DA SILVA demeurant 15, Rue Mazure LANGUET 10 150 FEUGES, à compter du 01er juin 2020, en remplacement de Mr Jorge REIS DA SILVA (Démissionnaire à la suite de la cession de toutes ses parts sociales) demeurant 15, Rue Mazure LANGUET 10 150 FEUGES.

Mention au RCS de DIJON.

AL213828228

GUY

SARL au capital de 1 445 000 euros
Siège social : Impasse des Forgerons
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
518 985 577 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2020, l'associé unique a nommé Didier ROUX, domicilié Le Bourg 71800 Saint-Julien-de-Civry, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Sylvain BOISSIERE, domicilié 28 rue de la Redoute, 21850 Saint-Apollinaire, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Pour avis

AL213828247

SODIKITIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 euros Siège social : Grand Rue ,du Faubourg St Georges 21250 SEURRE 807 647 672 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 30 juin 2020, a décidé : de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet ESCOFFIER dont le siège social est 40 Rue Laure Diebold à LYON (69009), en remplacement de la société REVISION & FINANCE COGEFOR, non renouvelée. Pour avis et mention Le Président

AL213828279

TRANSFERT DE SIÈGE

GARRIEN-ECHALIERS

S.C.I. au capital de 1000 € ayant son siège : 5 rue de Vignoles 21200 BEAUNE – RCS BEAUNE 503 953 952 : l'AGM du 28/08/2020 a décidé de transférer le siège social du 5 rue de Vignoles 21200 BEAUNE au 2 allée Princesse Ibuda 67640 ICHTRATZHEIM à compter du 28/08/2020. En conséquence le Titre I des statuts a été modifié. Dépôt légal RCS BEAUNE. Pour avis. La gérance

AL213828107

AS COURTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
60h avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore
21300 CHENOVE
834 562 357 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AS COURTAGE a décidé de transférer le siège social du 60h avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE au 60 avenue du 14 juillet Bâtiment B 21300 CHENOVE à compter du 27 juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL213828265

G.F.V. MOLIN-GELIN

Groupement Foncier Viticole
Société civile
au capital de 1 192 800.00 euros
Siège social : 78 Route des Grands Crus
21220 FIXIN
499 963 155 RCS DIJON

Par décision en date du 4 septembre 2020, la collectivité des associés a décidé :

De transférer le siège social initialement fixé au 78 route des Grands Crus 21220 FIXIN au 6 route de Couches 71 670 LE BREUIL. En conséquence, la Société dont la gérance est assurée par Monsieur MOLIN Noël et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 499 963 155 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE.De nommer en qualité de co-gérant, Monsieur Jean-Michel MOLIN

Le tout à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

AL213828291

IMMOCIBLE

SCI au capital de 107.220€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 344 884 291 RCS DIJON. Le 10/09/2020, le Gérant a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL213828294

MODIFICATION DE CAPITAL

GUINOT F.B SARL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 630 000,00 € Siège social : 39 rue des vernottes 21110 CESSEY SUR TILLE 508 779 816 RCS DIJON Suivant décisions de l'AGE du 31/12/2019, le capital a été réduit d'un montant de 800 000 € par voie d'échanges de 263 titres anciens contre 183 nouveaux, pour être porté de 2 630 000 e à 1 830 000 €. Le capital est réparti en 183 000 parts de 10 € nominal chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au GTC DIJON

AL213828267

BRET BREMENS | AVOCATS

SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES IM2P SELAS au capital de 496.702 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 DIJON RCS DIJON : 442 614 442 L'assemblée générale réunie le 31 juillet 2020 a décidé : de réduire le capital d'une somme de 7.876 euros pour le ramener à 488.826 euros par annulation de 7.876 actions d'un euro chacune. de modifier les statuts en conséquence Le 1er septembre 2020, le Président a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital, en l'absence d'opposition des créanciers. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL213828269

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social
27, rue Buffon - 21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 6 octobre 2020 à 9h :

- Soit au siège d'Atol, au 2-6 place du Général de Gaulle à Antony (92)
- Soit par visioconférence / audioconférence

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes sociaux ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Nomination de 2 nouveaux Administrateurs suite aux démissions de 2 Administrateurs
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le Président,

ATOL SA

Eric PLAT

AL213828277

AVIS DE CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
BRUNE EXPANSION
42, rue de Mulhouse 21000 DIJON

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière qui aura lieu le

Mardi 29 septembre 2020 à 14 heures par visioconférence.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 25/06/2019
- Rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Les sociétaires sont également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le Mardi 29 septembre 2020 à 15 H 00, par visioconférence à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des nouveaux modèles de statuts conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 20 février 2020
- Confirmation de l'option statutaire
- Transfert du siège social et modification corrélatives des statuts
- Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président

AL213828310

MODIFICATION DE STATUTS

CLOS MOREAU

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros
Siège social : 7 Rue Buffon 21000 DIJON
RCS DIJON : 852 351 261

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant procès verbal en date du 10 aout 2020, l'associée unique de l'EARL CLOS MOREAU a décidé la transformation de l'EARL en Société par actions simplifiée à compter du 1er aout 2020 sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son capital, sa dénomination, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés ou de l'associé unique.

Du fait de sa transformation, les fonctions de Gérante de Madame CASIMIR Marie cessent.

Sous sa nouvelle forme, la société est dirigée par sa Présidente, Madame CASIMIR Marie demeurant 7 Rue Buffon 21000 DIJON.

AL213828298

FILEAS

COUVERTURE ET BATIMENT SECOBAT

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON SERVICES ETANCHEITE, COUVERTURE ET BATIMENT SECOBAT Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 8 000 euros Siège social : 7 rue Champeau ZAE Cap Nord 21850 SAINT APOLLINAIRE 448 405 480 R.C.S. DIJON Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227 3 du Code de commerce a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Éric LABEAUNE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Éric LABEAUNE demeurant 70 rue du Château 71300 MONTCEAU LES MINES DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Julien WOYNAROSKI demeurant 23 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé d'augmenter le capital social de 17 000 euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 25 000 euros. Pour avis Le Président

AL213828301

CESSION

SELARL « Thomas BRUCHON et Delphine GUIEU, Notaires Associés » à SEURRE (21250), 32, rue de la République

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thomas BRUCHON, notaire associé à Seurre, le 31 août 2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'Enregistrement de Dijon 1, le 4 septembre 2020 Dossier 2020 000072720 référence 2104P 01 2020 N 01512, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Monsieur Philippe, Jean Marie BONHOMME, conjoint collaborateur, et Madame Nadine, Claudine Danièle GAGNEPAIN, artisan coiffeur, son épouse, demeurant ensemble à BELLEFOND (21490), 28, Clos Saint Vincent.

Au profit dela société dénommée SA'LYS, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000,00 EUR, dont le siège social est à DIJON (21000), 152 Avenue Jean Jaurès, identifiée sous le numéro SIREN 887962561 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

D'un fonds artisanal de coiffure mixte sis et exploité à DIJON (21000), 152, Avenue Jean-Jaurès, pour lequel le CEDANT est identifié au SIREN sous le numéro 340.294.206, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, identifié au SIRET sous le numéro 340.294.206.00016 et au répertoire des métiers de Dijon sous le numéro APRM 960.2AA.

Prix : Quarante-six mille cinq cents euros (46.500 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 43.000 euros, au matériel et mobilier pour 3.500 euros.

Oppositions chez le notaire soussigné dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (B.O.D.A.C.C).

Pour insertion.

Le notaire.

AL21s3828271

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 14/09/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BAUBIGNY: Vigne et terre situées en Aire AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Cépage pinot Noir, Aligoté, Gamay - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU

4 ha 18 a 60 ca - La couleuvraire: ZK-285[66](*)[F1]- 285[66](*)[F2]- 286[66](*)[F1]- 286[66](*)[F2]- 286[66](*)[F3]- 286[66](*)[F4]

ALOXE-CORTON: AOC Grand Cru Pernand-Vergelesses « Le Charlemagne » - Zonage : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur la parcelle.

05 a 70 ca - Le corton: C-11[F1]

BAULME-LA-ROCHE: Bois, pré - Zonage : Carte communale.

69 a 80 ca - Champ cherot: A-271 - Crue basse: D-177

LARREY: Terre, pré - Zonage : RNU - Terre - Zonage : RNU Terre, lande, bois - Zonage : RNU

4 ha 36 a 93 ca - Fontaine des murots: ZW-10(J)-10(K)-11

8 ha 63 a 49 ca - La loge aux biques: ZW-39(J)-39(K) - Les gravereux: ZR-22(J)-22(K)

17 ha 42 a 09 ca - Le champ haut: ZP-7(J)-7(K)-7(L) - Le fonds de ragot: D-161 - Les gravereux: ZR-23(J)-23(K)-23(L) - Les pres hauts: ZV-40(J)-40(K)-40(L) - Sous les vignes de bissey: ZV-34(B)-34(AJ)-34(AK)-34(AL)

VILLEDIEU: Terre, lande - Zonage : RNU

3 ha 75 a 40 ca - Pres cambras: WE-17(A)-17(B)-21

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

LARREY : Terre - Zonage : RNU

7 ha 40 a 62 ca - 'Le champ du chateau': ZR- 7(A)- 7(CJ)- 7(CK)

41 ha 81 a 08 ca - 'Coteau de baillis': ZW- 3(A)- 3(C)- 4(B) - 'Devant l herbue': ZS- 25(J)- 25(K) - 'En valeu': ZP- 31 - 'Les gravereux': ZR- 24(J)- 24(K)- 24(L)- 25(J)- 25(K)- 25(L)- 26(J)- 26(K)- 26(L) - 'Sous les vignes de bissey': ZV- 33(AJ)- 33(AK)- 33(AL)

35(AJ)- 35(AK)- 36(J)- 36(K)

19 ha 97 a 93 ca - 'En compte': ZW- 67[1](J)- 67[1](K) - 'En valeu': E- 40 ZP- 18(J)- 18(K) - 'Fontaine des murots': ZW- 9(J)- 9(K)- 12(B)- 12(AJ)- 12(AK)- 14(J)- 14(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213828315

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TRAITEUR SUN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social :
10 Allée Olympe de Gouge
21800 QUETIGNY
842 892 556 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2020, la société a pris acte de la démission de Madame Chanra SUN de son mandat de co-gérante à compter de ce jour et décide de ne pas la remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL213828096

JEANNINE SHOP

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 24/26 rue Jeannin 21000 DIJON 852 249 234 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Joséphine GHITTI, demeurant 7G rue du Docteur Renardet, 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 01/09/2020. Pour avis La Gérance

AL213828239

LE POTAGER DE QUETIGNY

Société en nom collectif au capital de 8000 € Siège social : ZAC Les Charrières 21800 QUETIGNY 500.254.594 RCS DIJON Par assemblée générale mixte en date du 25 juin 2020, les associées de la SNC LE POTAGER DE QUETIGNY ont décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Serge DIGONNET de ses fonctions de cogérant avec effet à compter du 30 juin 2020. Pour avis, La gérance.

AL213828305

NON DISSOLUTION

CINQ HUITIÈME BARBERSHOP

SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 44 rue Verrerie, 21000 DIJON - 848 775 045 RCS DIJON - le 03/09/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL213828299

SCJYM

SARL au capital de 1000 € Siège social : 3 ALLEE DES VERGERS, LE BOIS DES GROTTES CHEZ MME MANIERE, 21380 Asnières lès Dijon 504 363 318 RCS de Dijon L'assemblée générale du 04/09/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL213828302

DISSOLUTION LIQUIDATION

Notaires

SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT
Notaires assosiés à DIJON
(21000)
52 bd Carnot

EARL VALET JEAN-LOUIS

EARL en liquidation
dont le liquidateur est
Monsieur Jean-Louis VALET
Au Capital de : 7.622,45 Euros
Siège social : RECEY SUR OURCE (21290)
Bure les Templiers
R.C.S. DIJON - 401 342 795

Avis de clôture de liquidation

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2020, celui-ci, au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, décidé l'attribution du boni de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jean-Louis VALET, demeurant à RECEY SUR OURCE (21290), Bure les Templiers, et a déchargé le liquidateur de son mandat.

L'associé unique a également prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

L'associé unique

AL213828270

ALLEXANT PATRICE ET DO

SARL, société en liquidation
au capital de 7.500 €
3 RUE DU CHATEAU, 21190 Merceuil
495065823 RCS Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 09/09/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Dijon

Le liquidateur.

AL213828290

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :K6 IMMOBILIER Objet social : Agence Immobilière Siège social : 66A Rue des Marcs d'Or, 21000 Dijon.Capital : 500 €Durée : 99 ans Président : M. IKRELEF Alain, demeurant 66A Rue des Marcs d'Or, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828177

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/08/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FOURSEAZ Objet social : Commerce de tout produit non réglementé en France et à l'international Siège social : 9 rue Docteur Durande, 21000 Dijon. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : Mme CHARABATI épouse LOISEAU GHALIA, demeurant 9 rue Docteur Durande, 21000 Dijon Directeur Général : Mme GENNAOUI RYME, demeurant 2 rue Marie Benoist, 75012 Paris. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828200

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EURL C3MD - **FORME :** Société à responsabilité limitée - **SIEGE SOCIAL :** 29 Rue Charles Dumont – 21000 DIJON -

OBJET : gestion et exploitation de salons de coiffures mixtes, vente de produits et accessoires se rapportant à l'activité, vente de bijoux fantaisie, vente de produits destinés aux soins du corps et à l'esthétique - **DUREE :** 99 ans - **CAPITAL :** 15.000 euros - **GERANCE :** David MARTIN demeurant 11 Rue de Gilly – 21700 NUITS SAINT GEORGES - **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON.

AL213828218

AVIS DE CONSTITUTION

CARELE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 septembre 2020, il a été constitué une société civile immobilière, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CARELE

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 3 000 euros divisé en 300 parts sociales de 10 euros

Siège Social : 7 rue du Château, 21000 Dijon

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par location ou autrement des biens sus désignés, l'entretien et éventuellement l'aménagement de ces biens et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la société.

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur GEORGES Philippe, né le 22/02/1969 à Saint Rémy, 71, demeurant 26 rue Nicolas Berthot 21000 Dijon,

Cession des parts sociales : Toute cession de parts sociales doit faire l'objet d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé et être signifiée à la société selon les formes de l'article L 1690 du Code Civil. Elle doit être agréé à la majorité des ¾ des parts sociales

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON en cours.

Pour avis,

AL213828273

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 31/07/2020 : forme : SC, dénomination sociale : DAGS INVEST, siège social : 5 Rue des Chênes, 21910 CORCELLES LES CITEAUX, objet : prise de participation dans tous groupements, etreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, crées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'action, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite, gestion de ses participations financières; direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles et commerciales et notamment les prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatiques, de direction générale ou autres, acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, gérance : M. Anthony GARNIER, (5 Rue des Chênes 21910 CORCELLES LES CITEAUX), cession de parts : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL213828274

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 8/9/2020, il a été constitué une SCI dénommée : FLIPIOT. Capital : 1 200€. Siège : 72 avenue Victor Hugo, 21000 Dijon. Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur de biens immobiliers. Durée : 99

ans. Gérance : Mr FLICHY Pierre, 72 avenue Victor Hugo, 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828278

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS ST GEORGES du 09/09/2020, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : SCI Dénomination sociale : LABATTUT MOORE Siège social : 61 rue Henry Challand 21700 NUITS ST GEORGES Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, prise à bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, mise en valeur de ces immeubles par tous travaux Durée de la Société : 99 ans Capital social : 1 000 euros, Gérance : Ludovic LABATTUT 16 rue Marie 21700 AGENCOURT et Floriane MOORE 26 B1 Avenue Maréchal Lyautey 21000 DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL213828280

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LA BOURGUIGNONNE IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828283

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LA VEXANE IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828285

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI ML IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. Leroy Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828287

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI L'ANGEVINE IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. Leroy Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828288

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LA VENDEENNE IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. Leroy Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828289

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/09/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AMICITIA Objet social : Activité de coiffure mixte, vente de produits liés à la coiffure, Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet Siège social : 5, rue des Godrans, 21000 Dijon. Capital : 8000 € Durée : 99 ans Gérance : M. MANZI Romuald, demeurant 2, route de Pontaillier, 21270 Maxilly sur Saône Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828297

AC IMMO

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS à capital variable immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « AC IMMO «, au capital d'origine de 4.000 Euros et ne pouvant être réduit en-dessous de 4.000 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000) – 8, Place Bossuet, ayant pour objet, en France comme à l'étranger, l'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers ; ainsi que toutes activités connexes ou concourant à la réalisation des activités de marchand de biens immobiliers de la société ; La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Alexandre CASTILLON et le premier directeur général est Mme Caroline CASTILLON, née LEPINOY, demeurant tous deux à COPPET (1296) (SUISSE) – 68, route de Tannay, désignés statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL213828303

SCEA NOIROT

Société civile d'exploitation agricole au capital de 209 600,00 euros Siège social 5 rue Poinsard 21510 ETALANTE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ETALANTE, le 10 septembre 2020,

Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCEA NOIROT ;
- Siège : ETALANTE (21510), 5 rue Poinsard ;
- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
- Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités
- Capital : 209 600,00 euros constitué à concurrence de 100,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 209 500,00 euros au moyen d"apports en nature ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée, Monsieur Didier NOIROT, demeurant 5 rue Poinsard 21510 ETALANTE.
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis, la gérance

AL213828304

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 3/8/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI JAHNA

Siège social : 13, rue Philippe le Bon - 21850 Saint-Apollinaire

Objet social : propriété et gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, prises de participation dans toutes SCI et de tous meubles et immeubles, prise de participations dans toutes sociétés, acquisition, prise à bail, location-vente, administration de terrains, d'immeubles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cession de parts : l'agrément est de la compétence de la gérance.

Gérant : Alain FORTIN demeurant 13, rue Philippe le Bon - 21850 Saint-Apollinaire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

Le Gérant

AL213828307

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :AFMIP Objet social : L'acquisition, la constitution et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel Siège social :3 Rue Isabelle de Portugal, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme MAIRE Anne Flore, demeurant 3 rue Isabelle de Portugal, 21000 Dijon Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213828308

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 11 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LUNADELLE II

Siège social : 16 Route de Dijon, 21360 BLIGNY SUR OUCHE

Objet social : La fabrication et la commercialisation de biscuits secs et de tous produits dérivés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 40 000 euros

Gérance : Monsieur Christophe HALBA, demeurant 2 Impasse sous la Patrie, 21360 BLIGNY SUR OUCHE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213828309

NIÈVRE

DIVERS

COLAS FRERES

Suivant acte ssp du 26/08/2020 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE NEVERS le 28/08/2020, il a été attribué à M. Pierre COLAS dt à TROIS VESVRES (58) – 10, rue de Saint Benin d'Azy dans le cadre du partage de la société créée de fait COLAS FRERES domiciliée à TROIS VESVRES (58) – Au Bourg un fonds d'activité de débardage forestier sis et exploité à TROIS VESVRES (58) – Au Bourg d'une valeur globale de 136 808,21 €, à charge pour M. Pierre COLAS de payer en l'acquit de la société créée de fait COLAS FRERES le passif se rattachant audit fonds s'élevant à 11 665,06 €.

M. Pierre COLAS est propriétaire dudit fonds au 26/08/2020 et en a la jouissance depuis le 01/01/2020.

Les créanciers de la société créée de fait COLAS FRERES pourront, dans un délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. A raison de la prise en charge du passif, domicile est élu à TROIS VESVRES (58) – Au Bourg.

AL583828450

SUCCESSION

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI Notaires à Château-Chinon (Nièvre), 2, place du Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Avis de saisine de légataire universel Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 août 2006, Mr Jean-Charles Firmin Marie BONNEIL, en invalidité, demeurant à OUROUX-EN-MORVAN (58230) 4 place de la Mairie, né à SURESNES (92150) le 25 juillet 1958, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à OUROUX-EN-MORVAN (58230), le 9 janvier 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place Docteur Bondoux, le 30 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583828460

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT Notaires associés à Corbigny (Nièvre) 22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographes du 30 avril 2020 déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 11 septembre 2020,

Madame Solange Marie-Thérèse RENARD, en son vivant retraitée, demeurant à HERY (58800), 12, rue de l'Ardan, née à HERY (58800), le 20 juillet 1929, célibataire; décédée à AUXERRE (89000), le 31 mai 2020, a institué divers légataires universels.

Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de grande instance de Nevers.

Pour avis : Me Sophie KOWAL

AL583828474

NOMINATION

C.I.M.E.

SASU au capital de 10000 € Siège social : 8 boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 Nevers 828 983 148 RCS de Nevers En date du 01/07/2020, l'associé unique a nommé en qualité de directeur général M. GANGLOFF Jacques, demeurant 146 allée des Marronniers lieudit Satinges, 58320 Parigny les Vaux, à compter du même jour. Modification au RCS de Nevers

AL583828443

ANNONCES LEGALES legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

CESSION DE PARTS

SCI ADIL

SCI au capital de 100 € Siège : 113 RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS 791374283 RCS de NEVERS Par décision de l'AGO du 02/06/2020

Mme MIHAI Aliona 113 rue des montapins nevers 58000 NEVERS a cédé 50 parts sociales de la société SCI ADIL à M. TURCANU Valeriu 115 rue des montapins nevers 58000 NEVERS.

Mention au RCS de NEVERS

AL583828457

TRANSFERT DE SIÈGE

LES ATELIERS DE SAINT LOUIS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1 000 € Ancien siège social : 6 Faubourg de Bouhy, 58220 DONZY Nouveau siège social : 26 rue des Maures, 58220 DONZY 881 111 660 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé à compter du 5 Septembre 2020 :

de transférer le siège social situé au 6 Faubourg de Bouhy, 58220 DONZY, et de modifier, en conséquence l'article 4 des statuts,

AL583828273

SCI ADIL

SCI au capital de 100 € Siège : 113 RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS 791374283 RCS de NEVERS

Par décision des associés du 02/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 115 rue des montapins 58000 NEVERS. Mention au RCS de NEVERS.

AL583828456

SCI LES INDES

SCI au capital de 100€. Siège social : 35 rue des Indes, 51300 BLACY. RCS 497 632 828 CHALONS EN CHAMPAGNE.

L'AGO du 02/09/2020 a décidé de transférer le siège social au 43 Route de Foncelin, 58640 VARENNES VAUZELLES. Durée de la société : 99 ans. Objet : Achat, location, vente de biens Immobiliers. Radiation du RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583828466

OPR

Société par actions simplifiée au capital social de 15 000 Euros Siège social : 8, route de Marigny, 58190 DIROL R.C.S. NEVERS 523 207 116

Décisions du 29.06.2020 :
Ancienne mention :
Siège social : 8, route de Marigny 581990 DIROL
Nouvelle mention :
Siège social : Route de Sermaize 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES

En conséquence la société sera immatriculée au RCS de MACON.

Pour avis.

AL583828473

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS Maître Anne NEYRET, spécialiste en droit des Sociétés Siège Social : BOURGES 4 rue Porte Jaune Cab. Sec. : VIERZON ter rue de la Gaucherie NEVERS - 6 rue Hoche

MYF

Société par actions simplifiée au capital de 102 790 euros Siège social : 1, rue Jean Jaurès transféré au 33, rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE RCS NEVERS 829 252 691

Modification du siège social
Suivant décision de la Présidente du 14/09/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNES MENTIONS
Siège social : 58200 COSNE COURS SUR LOIRE - 1, rue Jean Jaurès

NOUVELLES MENTIONS

Siège social : 58200 COSNE COURS SUR LOIRE - 33, rue du Commerce

Pour insertion, La Présidente

AL583828476

BAIL

Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à BOURBON LANCY (71) 40 Avenue du Général de Gaulle

COMMUNE DE SAINT-SEINE

Suivant acte reçu par Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à BOURBON-LANCY le 4 septembre 2020

La COMMUNE DE SAINT-SEINE (Nièvre) identifiée sous le numéro SIREN 21580268700016.

A confié à:

Monsieur Jacques Georges Joseph BLONDEAU, restaurateur, et Madame Yde Manuela CHEKEP DONGWA, son épouse demeurant ensemble à SAINT SEINE (58) le Bourg

L'exploitation à titre de location gérance d'un fonds de commerce de BAR RESTAURANT, EPICERIE, DEPOT DE POSTE situé et exploité à SAINT-SEINE (Nièvre) , connu sous le nom « Au SAINT-SEINE »

Pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2020, pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.

Pour Avis unique

AL583828452

ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 4 allée Pierre de Fermat 63172 AUBIERE CEDEX

AVIS DE CESSION

Par acte SSP du 31/08/2020, enregistré au SIE de NEVERS, le 04/09/2020, Dossier 2020 00024355, référence 5804P01 2020 A 00749, la société PHARMACIE CENTRALE, SELARL au capital de 50000euros sise 18 rue de Paris 58240 ST PIERRE LE MOUTIER immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 520095522,

A cédé à : la société PHARMACIE CHANEL BOURDY DUBOIS, SELARL au capital de 80000euros sise 18 rue de Paris 58240 ST PIERRE LE MOUTIER immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 887499770,

Son officine de pharmacie sise 18 rue de Paris 58240 ST PIERRE LE MOUTIER.

Cette vente a été consentie au prix de 1200000euros avec entrée en jouissance au 31/08/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'officine, 18 rue de Paris 58240 ST PIERRE LE MOUTIER dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales. Pour avis

AL583828477

CONVOCATION

SICAFOME

29 route de Châtillon, 58290 MOULINS ENGILBERT

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le

Vendredi 02 octobre 2020 à 14 h 30

Au Marché au Cadran à Moulins-Engilbert

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Questions diverses.

Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Benoit BLANDIN

AL583828237

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

saint-martin-d'heuille

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AU PUBLIC

Déroulement de l'enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille

Enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille.

Par arrêté en date du 10 septembre 2020, le Maire de Saint-Martin d'Heuille a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin d'Heuille. L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter ses observations sur les dispositions de ce document.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 05 octobre 2020 à 09h inclus jusqu'au mercredi 04 novembre 2020 à 17h inclus, pour une durée de 31 jours à la mairie de Saint-Martin d'Heuille, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation par le Conseil municipal.

Madame Josette DESBORDES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

Le projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie de Saint-Martin d'Heuille du lundi 05 octobre 2020 au mercredi 04 novembre 2020 inclus, pour une durée de 31 jours et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.saint-martin-dheuille.fr/ et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Martin d'Heuille, ou l'adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Martin d'Heuille 85 Route de Nevers 58130 Saint-Martin d'Heuille, ou par mail à l'adresse suivante : st-martindheuille@orange.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin d'Heuille:

- le 05 octobre 2020 de 09h à 12h
- le 17 octobre 2020 de 09h à 12h
- le 23 octobre 2020 de 14h à 17h
- le 04 novembre 2020 de 14h à 17h

Les gestes barrières Covid-19 devront être strictement respectés lors de ces permanences, dont le port obligatoire du masque.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Maire de Saint-Martin d'Heuille son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le président du Tribunal Administratif de Dijon par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Saint-Martin d'Heuille aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.saint-martin-dheuille.fr/. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Conformément à l'article R.104-8 du Code de l'Urbanisme, et en application de l'article R.104-9 de ce même code, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis à évaluation environnementale.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

AL583828471

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 04/09/2020 concernant ODESSA LORMES : Il fallait lire : Objet : «Restauration traditionnelle, comptoir, café»

AL583828463

MODIFICATION DE STATUTS

MILLET BTP

SARL au capital social de 20.000 €uros Siège social : Z.I. Vallée Piquet 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE RCS NEVERS : 492 953 401

Suivant procès-verbal d'AGE en date du 07.09.2020, il a été décidé de la modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, lequel est à présent ainsi rédigé :

« La société a pour objet :

- Exploitation forestière et réalisation de tous travaux agricoles et forestiers ;
- Réalisations de travaux publics et réalisations de travaux aux particuliers ou collectivités : démolition, terrassement, voirie et réseaux, travaux de maçonnerie, construction de pavillons, rénovation de bâtiments et plus généralement tous corps d'état liés directement ou indirectement au bâtiment,
- Location de matériels nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- Négoce en gros ou au détail de tous types de matériaux de construction pour chantiers et bâtiment.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. «

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Greffe du R.C.S. de NEVERS

AL583828410

GROUPEMENT FORESTIER FOREZ-NIVERNAIS

Société civile au capital de 164 644,94 € Siège social : Le Moulin du Bois 58330 SAINTE-MARIE RCS NEVERS D 387 986 326

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2020, il a été décidé :

- de proroger la durée de la société de 99 années, à compter du 20 octobre 2020 ce qui aura pour conséquence de porter la durée de la société jusqu'au 19 octobre 2119, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- de nommer Benoit GUICHARD gérant pour une durée indéterminée

Modifications sont faites au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL583828442

LE VIEUX RELAIS

SAS au capital de 500€. Siège social : 11 rue Saint Agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. RCS 853 280 956 NEVERS.

Le Président, en date du 28/08/2020, a

décidé d'étendre l'objet social aux activités de : vente de vêtements,chaussures,bijoux, et accessoires de mode pour femmes et hommes. Mention au RCS de NEVERS.

AL583828445

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

JABA PRODUCTION

SARL au capital de 4.863,12 euros
Siège social : 12 avenue Marceau
58000 NEVERS
412 611 550 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations des assemblées générales du 10 juillet 2020 et du 25 août 2020, les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions

Capital : 7.622,45 euros

Gérance : M. Sébastien VEGLIO demeurant 24, rue de Nièvre – 58000 NEVERS

M. Jacques ANSAULT demeurant 4, rue des Ouches – 58000 NEVERS

Nouvelles mentions

Capital : 4.863,12 euros

Gérance : Monsieur Jacques ANSAULT demeurant 12, avenue Marceau - 58000 NEVERS

Pour avis, la gérance

AL583828449

SELAS Pierre JOURDIER
Marie CHERAMY –
Jean Charles REROLLE

SCI PIPA

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire associée de la SELAS « Pierre JOURDIER – Marie CHERAMY – Jean Charles REROLLE » titulaire d'un office notarial à NEVERS 3 rue Henri Barbusse, le 31 octobre 2019, il a été apporté les modifications suivantes concernant la société civile suivante : « SCI PIPA », au capital de 215.000 € ayant son siège social à LUTHENAY UXELOUP (58240) 2 rue de la Cure, identifiée sous le numéro SIREN 792987000 RCS NEVERS.

Modification de l'objet social :

Ancienne mention : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et notamment l'acquisition d'un bien immobilier à PERPIGNAN (66000), résidence La Girandière, Mas Vermeil, formant le lot numéro 7, moyennant le prix principal de 135.000 € toutes taxes comprises.

Nouvelle mention : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Réduction du capital social :

Ancienne mention : 215.000 €

Nouvelle mention : 80.000 €

Pour Avis le notaire.

AL583828451

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CANNATBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
853 446 227 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Ancien gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Nouveau gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Pour avis, le gérant

AL583828444

CHANGEMENT DE GERANT

Dénomination sociale : ABL IMMOBILIER

Forme : SCI

Siège social : 18, Avenue de la République – 58500 CLAMECY

Capital social : 1 000 €uros

R.C.S. NEVERS: 835 301 342

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 septembre 2020, il a été pris acte de la nomination de Mr LHOUARI Nassim, Mehdi, demeurant 23 route d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01 septembre 2020 pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr LHOUARI Abderrahman, Gérant démissionnaire.

Modification au RCS de Nevers.

AL583828453

LE CYPRES – GENS DE LA LUNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège Social : 17, rue du Pont Cizeau
58000 NEVERS
402 891 774 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 24/08/2020, l'Associée Unique a décidé à compter du 01/09/2020 de nommer Mme Eline SEJEAU dt à NEVERS (58) – 14, rue des Chapelains aux fonctions de co-gérante de la société.

Pour avis

La gérance

AL583828464

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

LE CHANDELIER

SCI au capital de 160.071,47 €
LE PORT EPIRY,
58800 Corbigny
415151653 RCS Nevers

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 31/07/2020 :

- ROGER PICOT (partant)

- M. JEAN-FRANCOIS PICOT, demeurant 54 RUE EMILE ROUX, 43250 Sainte-Florine (nomination)

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL583828468

➜ NON DISSOLUTION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SIGNATURE RENOVATION

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social : 53, rue Albert Camus
58000 NEVERS
843 011 628 RCS NEVERS

L'associé unique, connaissance prise de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Président

C. AMELOT

AL583828461

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

COSNELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 €
Siège social : 43 Rue de Donzy
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
499 710 515 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Patrick BIDOLET

Clôture de liquidation

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, Le Liquidateu

AL583828411

SARL ADOLISE

au capital de 1500€
Siège social :
20 bis rue de la fontaine saint laurent,
58200 Cosne Cours sur Loire
851 993 253 – RCS NEVERS

LIQUIDATION

Par AGE du 27/07/2020, il a été décidé : d'approuvé les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus au liquidateur, Mme Chloé Boudin Rabereau demeurant 20 bis rue de la fontaine saint laurent pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de la liquidation à compter du 31/07/2020.

Radiation du RCS de NEVERS.

AL583828455

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/08/20, il a été constitué une SARL dénommée VERTS-JARDINS. **Siège social:** les rollins 58160 Druy-parigny. **Capital:** 2€. **Objet:** services de paysagiste: création et entretien des espaces verts (travaux de jardinage, arrosage, élagage, etc), aménagement des espaces publics, des abords paysagers, des voies de circulation, des terrains de sports et de golf. **Gérance:** M. Brandon Delabarre , les rollins 58160 Druy-parigny ; M. Clément Doriot, les rollins 58160 Druy-parigny. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583828191

AVIS DE CONSTITUTION

Le 20/08/2020, il a été constitué la SASU: LA GUINGUETTE ETANG GRENETIER Capital: 100€. Objet: La restauration sur pl. et à emporter avec vente d'alcool. Siège: rte du pré charpin 58260 LA MACHINE. Pres.:VIDAL Fabrice La guinguette étang grenetier 58260 La machine. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL583828239

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04.09.2020, constitution de la S.N.C.:

Dénomination sociale : SNC EHRET ROBIN

Capital social : 10 000 Euros

Siège social : 43, rue de la République 58300 DECIZE

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, carterie, maroquinerie, articles de fumeur, confiserie, bimbeloterie et plus généralement tous cadeaux, jeux de hasard, PMU, et snack situé à DECIZE (58300) 43 rue de la République, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Associés Gérants : Jérôme EHRET et Maryse ROBIN demeurant ensemble 22 rue du Cloître 58300 SOUGY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583828462

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à IMPHY en date du 1er septembre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : O BISTRO D'ENZO AND CO,

SIEGE SOCIAL : 5 rue Edouard Vaillant, IMPHY (58160)

OBJET : tout type de restauration rapide : pizzeria, snacking, saladerie, sandwicherie, viennoiserie, rôtisserie, crêperie, glacier, la préparation de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur, l'activité de traiteur, et la vente de produits locaux et d'épicerie, l'organisation d'évènement public, privé ou associatif tels que spectacles, concerts, anniversaires, l'exploitation d'un food-truck et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 5 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur Noël SIEGEL, demeurant 16 rue Edouard Vaillant, IMPHY (Nièvre),

DIRECTEUR GENERAL : Madame Anne BONNARD, demeurant 16 rue Edouard Vaillant, IMPHY (Nièvre),

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.

Pour avis, le président

AL583828424

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 19 août 2020 régulièrement enregistré.

Il a été constitué un groupement foncier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associés : Monsieur Hervé PETITOT et Madame Véronique BOUSSARD son épouse demeurant ensemble à MARIGNY L'EGLISE (Nièvre) Montgaudier

Dénomination : GFA DU MOULIN

Forme : Groupement foncier agricole

Capital social :MILLE EUROS(1.000,00 euros)

Il est divisé en 100 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Montgaudier, MARIGNY L'EGLISE (Nièvre) 2 chemin du Moulin.

Objet social : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur, directement ou par dation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M et Mme Hervé PETITOT, nommés premiers co-gérants pour une durée illimitée aux termes de l'article 14 des statuts,

Immatriculation : le groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour Avis,

Le Notaire

AL583828446

AVIS DE CONSTITUTION

Par authentique du 04/09/2020 reçu par Me Guillaume GIEULES à à MAULE (Yvelines) 7, Place du Général de Gaulle est constituée le GROUPEMENT FORESTIER AJC Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables Durée : 99 ans Capital : 1000€ Cession de parts sociales : Cession libre par un associé à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé ayant la qualité d'exploitant forestier des biens à usage forestier du groupement Siège : Chassenay Route de Moulins 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY Gérant : Olivier CENAC, 42 rue Anatole France 94300 VINCENNES Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583828447

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

Notaires

SELAS Pierre JOURDIER
Marie CHERAMY -
Jean-Charles REROLLE
NOTAIRES ASSOCIES
Société d'Exercice Libéral titulaire d'Offices Notariaux à Nevers et Decize

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée au sein de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le 7 septembre 2020, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : HighGarden.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

SIEGE SOCIAL : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre), 70 route de Fourchambault - Rose.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : NEVERS

ASSOCIES :

1) Monsieur Florian Charles Karim **LY**, demeurant à VARENNESVAUZELLES (58640), 70, route de Fourchambault, à VARENNES-VAUZELLES (58640), Les Roses, né à NEVERS (58000), le 22 mai 1996 a fait apport à la société de la somme de SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,00 €).

2) Madame Nadine Sylvie **KUKULINSKI**, demeurant à VARENNESVAUZELLES (58640), 70, route de Fourchambault, à VARENNES-VAUZELLES (58640), Les Roses, née à NEVERS (58000), le 1er mai 1962 divorcée de Monsieur Amadou Seydou **LY**, a fait apport à la société de la somme de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350,00 €).

GERANCE : Monsieur Florian LY, domicilié à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), 70 route de Fourchambault – Rose.

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL583828448

SOCIETE D'AVOCAT GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LUMALY, au capital de 500 € composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 24 rue de la Résistance – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. Le gérant est M. Guillaume MACHECOURT dt 24 rue de la Résistance – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. Les cessionnaires de parts sociales sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, le gérant

AL583828454

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 24/07/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

O WOK 58

Siège social : Rue Place De L'europe 58000 NEVERS

Capital : 4000 €

Activités principales : snack pizzeria wok sandwicherie boissons non alcoolisee service sur place et a emporter

Durée : 99 ans

Gérance : M. MAATI FAICAL 55, Avenue Charles De Gaulle 91420 MORANGIS

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583828458

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHATILLON EN BAZOIS du 31/08/20 enregistré auprès du SPFE de MACON, le 04/09/20, sous les mentions Dossier 2020 00024361, référence 5804P012020 A 00750, la société LA CAP D'AURE, SARL à associé unique au capital de 60 000 euros dont e siège social est à ONLAY - 58370 - Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 530 937 606 et représentée par sa gérante Madame Laure-Marie CAPPE a cédé à la société L'AMBITION, SARL à associé unique au capital de 2 000 euros dont e siège social est à ONLAY - 58370 - Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 882 876 377 et représentée par son gérant Monsieur Alexandre BEKOUCHE, un fonds de commerce de restauration traditionnelle et de débit et de boissons exploité ONLAY - 58370 - Le Bourg, moyennant le prix global de 33 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues au cabinet FIDACT AVOCATS sis à TOURNUS - 71700 - 13 rue des Tonneliers pour la correspondance et par lettre AR à ONLAY - 58370 - Le Bourg pour la validité, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL583828459

Maîtres Sophie KOWAL et
Elvira DIAS-SOUVANT
Maîtres SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître S. KOWAL, notaire à CORBIGNY (58) le 01/09/2020, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI LA PIERRE.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : 6.000,00€

Apports en numéraires 2.000,00€ ; Apport immobilier d'un bien sis à BRASSY (58) La Pierre

SIEGE SOCIAL : Vaussegrois – 58140 BRASSY.

OBJET : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de biens ou droits immobiliers, et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de NEVERS.

GERANCE : Jacques CIRICHELLI, BRASSY (58140), Vaussegrois ; Vanessa CIRI CHELLI, PLOUHA (22580), Le Corzic

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis

AL583828465

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2020, il a été constitué une SELARL ayant les caractéristiques suivantes Dénomination ESSIAN Objet social Pratique dentaire Siège social 5 rue de la Parcheminerie 58000 Nevers Capital 1200€ Durée 99 ans Gérance Mme COLLOMB Sophie demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 Nevers M PELEYRAS Laurent demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 Nevers Immatriculation au RCS de Nevers

AL583828467

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à NEVERS du 11/09/2020 : Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA BOUINAUDE

Siège social : 10 Rue Grande Rue 58500 VILLIERS SUR YONNE

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Capital social : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Xavier RIET, dt 10 Rue Grande Rue 58500 VILLIERS SUR YONNE

Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales.

AL583828470

YONNE

➜ NOMINATION

ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS

Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 138 420,00 euros
Siège social :
Zone Industrielle - rue de l'étang
89200 AVALLON
425 920 352 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 août 2020, la collectivité des actionnaires a nommé, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, à compter du même jour, Monsieur Marc-Olivier COURGEON, demeurant 5 place Anatole France – 37000 TOURS, et ce pour une durée de six exercices.

Pour avis

Le Directoire

AL893828524

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SISA DU PAYS CHABLSIEN

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SISA DU PAYS CHABLSIEN, société interprofessionnelle de soins ambulatoires, société civile au capital de 70 euros dont le siège est Place Lamotte 89800 CHABLIS immatriculée 824 114 953 RCS AUXERRE a décidé de modifier le lieu d'exercice et de transférer le siège social du Place Emile Lamotte 89800 CHABLIS au 29 Route d'Auxerre 89800 CHABLIS à compter rétroactivement du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence les articles 4 et 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL893828149

POULL PRAT

SCI au capital de 1000€.Siège social:16 rue du Viaduc 89000 Auxerre 885017830 RCS AUXERRE.Le 10/08/20,les associés ont:décidé de transférer le siège social au 4 Poull Prat 22560 Pleumeur-Bodou à compter du 14/08/20.Radiation au RCS de AUXERRE.Inscription au RCS de SAINT-BRIEUC

AL893828334

SCI LP

SCI au capital de 378000€ Siège social : Chez M. & Mme Nicolas Laroche Moulin de Crisenon 89460 Prégilbert 803871367 RCS Auxerre L'AGE du 11/04/2020, a décidé de transférer le siège social de la société chez M. Mme Nicolas Laroche 11 C, rue Jean-Baptiste Baudin, 21000 Dijon à compter du 01/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Dijon

AL893828443

MANDRAY

SARL au capital de 135.200 euros
Siège social : Avenue de la Gare
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
R.C.S. SENS 410.093.306.

Modifications

Suivant un procès-verbal en date 13 juillet 2020, les Associés décident à compter du même jour, De transférer le siège social ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE

Mention sera faite au R.C.S. de CAEN

AL893828493

SCI NAFRALEX

SCI au capital de 1000€ €
Siège social :
12 Bis Rue De La Gare De Cuire
69300 CALUIRE ET CUIRE
489322404 RCS de LYON

Le gérant en date du 29/07/2020, a décidé de transférer le siège social au 1 Rue De La Gueulée 89710 VOLGRE, à compter du 14/09/2020.

Gérance : NADINE BERTOMEU 1 Rue De La Gueulée 89710 VOLGRE

Radiation au RCS de LYON et immatriculation au RCS de SENS

AL893828494

SCI TALIMMO

Le 01.09.2020 les associés de la société SCI TALIMMO, société civile immobilière au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, 841 541 865 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du 01.09.2020. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention publiée : AUXERRE (89000) 6 rue Fécauderie, Nouvelle mention : PERRIGNY (89000) Domaine du Petit Bois.

AL893828497

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

SCI SCHAEFFER

Avis

Société civile immobilière au capital de 200 euros porté à 201 euros, Siège social : 4 rue Schaeffer 89000 AUXERRE, 528 373 335 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 août 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social d'un euro par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cents euros (200 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent un euros (201 euros). Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL893828451

TARTERET

Modifications

Société par actions simplifiée- Au capital de 200 000 €- Siège social : 89 420 CUSSY LES FORGES- 427 020 128 RCS AUXERRE-

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2020, déposé au greffe du tribunal de commerce, le capital social a été réduit d'un montant de 34 080 € pour être ramené de 200 000 € à 165 920€ par rachat et annulation de 1065 actions appartenant à un associé nommément désigné. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. RCS AUXERRE.

AL893828452

ETABLISSEMENTS R. DENIZOT

S.A.S. au capital de 1 503 500 €
Siège Social : Aérodrome de Pont s/Yonne
89140 GISY LES NOBLES
775 718 364 R.C.S. SENS

Par A.G.E. du 20/07/2020, le capital social a été réduit de 672 750 € pour être ramené à 830 300 € par annulation de 2 925 actions détenues en propre suite à Transmission Universelle de Patrimoine.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

AL893828508

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 07 février 2020 concernant la cession de fonds de commerce

Gérard LANCEL/NAOUFEL BEN AMMAR

A la suite de la comparution du cessionnaire,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PUISAYE FORMATION SECURITE ROUTIERE** 23 rue Lucile Cormier 89130 Toucy. RCS Auxerre 527488878. CIP 3395.

AL893828461

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M.P.L. NITRY** Lieudit Les Préaux 89310 Nitry. RCS Auxerre 402183917. CIP 3632.

AL893828462

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Alexandra Nathalie Yasmine BERNARD** Ctre Cial RAMI 89 Bât C 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 492651906. CIP 4087.

AL893828463

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique THE PLACE** 61 rue de paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 808814396. CIP 4088.

AL893828464

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL GARAGE DE LA GRATTERY** 12 Avenue de Grattery 89000 Auxerre. RCS Auxerre 843626151. CIP 4378.

AL893828465

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL BOLEX** Les Piquets 89240 Pourrain. RCS Auxerre 339658700. CIP 4379

AL893828466

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LAVERIE DU PONT** 105 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 391219375. CIP 4380

AL893828467

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EMBOU-DECOUP** Z I des Pieds de Rats 89000 Auxerre. RCS Auxerre 350112777. CIP 4381.

AL893828468

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DUCTILBLOCK'S INTERNATIONAL** 25 avenue de la Puisaye 89000 Auxerre. RCS Auxerre 382867844. CIP 4382.

AL893828469

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CARLA** 5, Rue Paul Bert 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 792708265. CIP 4383.

AL893828470

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AUTOBUS AVALONNAIS-MORVAN** 35 rue de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 425820271. CIP 4385.

AL893828471

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl I.C.S. INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEMS** 2 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 343679031. CIP 4386.

AL893828472

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl INTERNATIONAL BOURGOGNE ART** lieu-dit «Le Village» 89130 Leugny. RCS Auxerre 349600999. CIP 4387.

AL893828473

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TRAVIMO** 9 rue des Prés 89200 Avallon. RCS Auxerre 353029747. CIP 4388.

AL893828474

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl GIHEMVE** ruelle St Pierre 89000 Auxerre. RCS Auxerre 347998577. CIP 4389.

AL893828475

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HDL COMMUNICATIONS** 21 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 350174025. CIP 4390.

AL893828476

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl GARAGE ZARA** Z I Champ de la Lame 89160 Ancy-le-Franc. RCS Auxerre 380266965. CIP 4391.

AL893828477

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TECH-TOLE** 23 avenue Georges Clémenceau 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 378166664. CIP 4392.

AL893828478

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SARL ESPACE ET CONFORT** 4 rue Saint-Vincent 89580 COULANGES LA VINEUSE. RCS Auxerre 529197105. CIP 4345.

AL893828479

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL AMBULANCES TERRES DE L'YONNE** 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES. RCS Auxerre 512890203. CIP 4158.

AL893828480

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE PLAISIR DES SAVEURS** 20 ferme de Roland 89130 Toucy. RCS Auxerre 802721076. CIP 4305.

AL893828481

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SASU AIDE ET CONSEILS TPE FRANCE** 65 grande rue 89200 Sermizelles. RCS Auxerre 827457359. CIP 4264.

AL893828482

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CHEZ NICO** 6 rue du Moulin 89660 LICHERES SUR YONNE. RCS Auxerre 807991666. CIP 4397.

AL893828483

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl SARL L'AMBASSADE** 13 rue des Trois Cailloux 89250 Gurgy. RCS Auxerre 393092564. CIP 4421.

AL893828484

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Pascal ROLLIN** 8 Rue Pinaguet Bouilly 89600 Vergigny. RCS Auxerre 410418917. CIP 3305.

AL893828485

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Madame Azeline Fernande Yvonne BENSADOUN** le buisson des caves 89240 VILLEFARGEAU. RCS Auxerre 444484182. CIP 2968.

AL893828486

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl R2TOUCY** 6 rue de la Liberté 89130 Dracy. RCS Auxerre 807414255. CIP 4384.

AL893828487

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl NOLAN JF** 28 Grande rue 89570 NEUVY SAUTOUR. RCS Auxerre 814210159. CIP 4393.

AL893828488

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 arrêtant le plan de sauvegarde de la **Sàrl à associé unique HIPAUX** 3 avenue Jean Monnet 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 531268357. CIP 4123. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL893828489

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 modifiant le plan de redressement de la **Sàrl LE STYLISS C/o Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD** 22 rue Charles Rolland 89550 Hery (organisation de matinées et soirées dansantes.). RCS Auxerre 316001767. CIP 3057.

AL893828490

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 modifiant le plan de redressement de **Monsieur Romuald Hugues Olivier SEBIRE** 5 route d Auxerre 89230 Pontigny (bar). RCS Auxerre 399777879. CIP 3682

AL893828491

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 7 ans à l'encontre de **Monsieur Patrick LATOUR** 60 Rue Guynemer 89000 Auxerre RCS Auxerre 328395850. CIP 4265

AL893828492

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/09/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique VOSGES MATELAS** 7 Place Sous l'Orme 89450 Asquins (distribution de marchandises). RCS Auxerre 844506311. CIP 4427. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893828460

d'animation de loisirs, notamment dans le domaine de l'astronomie ainsi que la production et la vente de contenus en lien avec les thèmes proposés (vidéos, livres, …) ; l'acquisition, la cession, la propriété, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement ; l'achat, la production, la transformation et la vente de cosmétiques, de plantes, de produits artisanaux et alimentaires », et les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL893828458

DIRECTION FRANCE

SARL au capital de 1 000 Euros, Siège : 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, 518831177 RCS SENS.

Par PV du 18/06/2020, il a été décidé que : - l'objet social, à compter de ce jour, comprend désormais les activités suivantes : location et vente de véhicules de loisirs, vente et pose d'accessoires, entretien du véhicules, gardiennage des véhicules, Transport de personnes : Péniche-Hôtel. - Quentin SCHLERNITZAUER demeurant 10 avenue du Général Leclerc, CHAMPIGNY (89370) a été nommée gérant, à compter de ce jour, en remplacement de Philip SPURGE et Hannah SPURGE, co-gérants démissionnaires le 18/06/2020. Le capital social a été augmenté par création de parts sociales nouvelles par compensation de créances en compte-courant d'un montant de 9 000 euros, passant ainsi de 1 000 euros à 10 000 euros.

AL893828510

CHICHE KEBAB EYLEM

SARL au capital de 1 000€, 7 Grand Rue, 89600 Saint Florentin, 535 258 578 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 1/6/2020 : - de changer la dénomination qui devient BATMAN. - de nommer co-gérant, Mr AYHAN Halil, 51 Rue Louis Braille, 89000 Auxerre. Mention au RCS de Auxerre

AL893828529

VENTE

S.J.B. Société d'Avocats

VENTE DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 31 août 2020, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1, le 7 septembre 2020 , dossier 2020 00024983, référence 8904P01 2020 A 01554 , - Monsieur Emmanuel MERLOT Né le 8 juin 1972 à AUXERRE (Yonne) Demeurant 10 Avenue d'Auxerre – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE A CEDE à - à La Société THIERRY ROLLINAT Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € Dont le siège social est 10 Avenue d'Auxerre – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 883 977 043 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Thierry ROLLINAT, en qualité de co-gérant, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, vente de plats préparés à emporter, vente de produits d'épicerie et produits régionaux alimentaires, dépôt de presse, connu sous le nom « LES DELICES DE CAPUCINE », sis et exploité à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), 10 Avenue d'Auxerre, moyennant le prix de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €). La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er septembre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne). Pour avis

AL893828298

VENTE DE PARCELLE BOISÉE

Commune de ST GEORGES SUR BAULCHE (89000) au cadastre : Section :AK. N° : 31. Lieudit : Terres vignes Vierge de Celle. Surface : 9501 m2 Prix : 10.000,00 €.

Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante : Me Emilie SABIAUX, Notaire, 11 Rue des Hospitaliers 89000 AUXERRE.

AL893828527

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Leguy Notaire à Avallon (89) le 4.09.2020, M. Didier Bourgeois demeurant à St Léger Vauban (89), 22 le Montoir, M. Dominique Bourgeois demeurant à Quarré les Tombes (89) 10 Rue des Martins, et M. Frédéric Bourgeois demeurant à Quarré les Tombes (89) 12 Rue des Martins, ont cédé à la SNC LEGENDRE (RCS AUXERRE SIREN 477 851 901), dont le siège social se trouve à Quarré les Tombes, 14 Place de l'église, un fonds de commerce de café-bar et de débit de tabacs, situé à Quarré les Tombes, 3 Rue des Martins, avec autorisation de déplacement du débit de tabacs du 3 Rue des Martins au 14 Place de l'église.

Prix : 40.000 €. Transfert de propriété le 04.09.2020. Entrée en jouissance à compter de la date de signature du nouveau traité de gérance entre le cessionnaire et la direction régionale des douanes. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de **Me Gérard LEGUY**, notaire où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique

AL893828450

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HURION AGRICULTEURS

L'assemblée générale des associés de «HURION AGRICULTEURS» exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 63 693.20 euros immatriculée 422414144RCS AUXERRE

ayant son siège social Faix 89200 SAUVIGNY LE BOIS réunie le 27 juillet 2020 a pris acte de la démission de M. Olivier HURION de ses fonctions de gérant et a décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants pour une durée illimitée à compter du 27 juillet 2020 M. Willy SPEVAK et Mme. Cécile SPEVAK demeurant 41 Grande Rue 89440 SAINTE COLOMBE.

Le nom de M. Olivier HURION a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants. L'article 29 des statuts a été supprimé en conséquence.

Pour avis

La gérance

AL893828196

GAEC DES HUTTEAUX

GAEC agréé au capital de 359 490,03 €, Siège social : les Hutteaux - 89150 MONTACHER - VILLEGARDIN, 329 233 027 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020 : - A pris acte de la démission de M. Jean-Claude FOIN et de M. Daniel FOIN de leurs fonctions de gérants. - A nommé M. Ludovic FOIN, demeurant à JUVISY SUR ORGE (Essonne), 4 rue Pasteur, aux fonctions de gérant. - A prorogé la durée du groupement de 50 ans, ce qui reporte son terme au 1er mars 2074. Pour avis, la gérance.

AL893828503

SOCIETE CIVILE DES ODEBERT

Société Civile Immobilière
au capital de 56 406.14 euros
Siège social : 10 place des Odebert
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 314 820 549

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2020, la collectivité des associés a nommé Monsieur Marc-Olivier COURGEON né le 29 juin 1959 à NEUILLY SUR SEINE (92) demeurant 5 place Anatole France – 37000 TOURS, Cogérant de la Société, à compter du 1er septembre 2020, pour une durée indéterminée. Mention en sera faire au RCS de AUXERRE.

LA GÉRANCE

AL893828513

SARL COMSEPT

29 faubourg Dilo
89600 Saint Florentin
RCS 509 508 644

En date du 30 mars 2020, l'assemblée générale ordinaire a décidé du changement de gérant. Ancien gérant : Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy. Nouveau gérant : Michel MERCIER 163 avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Pour avis

AL893828522

SARL LGM

RN 6 Les Chesnez
89000 Auxerre
RCS 484 203 500

En date du 30 mars 2020, l'assemblée générale ordinaire a décidé du changement de gérant. Ancien gérant : Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy. Nouveau gérant : Michel MERCIER 163 avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Pour avis

AL893828523

POURSUITE D'ACTIVITÉ

TRANSPORTS TAXI PERE ET FILS SAS

au capital de 145000 € Siège social : 2 rue de l'Industrie, 89110 Aillant sur Tholon 834 751 349 RCS de Sens L'assemblée générale du 02/09/2020 a décidé la poursuite d'activité bien que les capitaux propres de la société soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Sens

AL893828500

DISSOLUTION LIQUIDATION

DEMETS FLORENT SARL

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique de DEMETS FLORENT SARL en liquidation au capital de 1000 euros ayant son siège social Chemin de Saulce 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE immatriculée 504758459 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme. Lydie DEMETS, demeurant 2 Route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin du Saulce 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893828182

DEMETS FLORENT SARL

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2020, l'associé unique de DEMETS FLORENT SARL en liquidation au capital de 1000 euros ayant son siège social Chemin de Saulce 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE immatriculée 504758459 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme. Lydie DEMETS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893828250

CHRI-LAUR

L'Assemblée Générale Extraordinaire de CHRI-LAUR, société civile immobilière en liquidation au capital de 107400 euros ayant son siège 17 Rue Hyppolyte Ribière 89000 AUXERRE immatriculée 448587691 RCS AUXERRE réunie le 30 juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs M. Jean-Pierre BEGUINE et Mme. Yvette BEGUINE demeurant 17 Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXRERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL893828206

CHRI-LAUR

L'Assemblée Générale de CHRI-LAUR, société civile immobilière en liquidation au capital de 107400 euros ayant son siège 17 Rue Hyppolyte Ribière 89000 AUXERRE immatriculée 448587691 RCS AUXERRE réunie le 11 juillet 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean Pierre BEGUINE et Mme. Yvette BEGUINE, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893828222

SCEA BOUQUIN VERT

Société civile d'exploitation
agricole en liquidation
Au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 1 Rue Beurdelaine
89200 AVALLON
504848532 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence KOVAC, demeurant 1 Rue Beurdelaine 89200 AVALLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue Beurdelaine 89200 AVALLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893828444

FERME DE LA BUTTE

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 12 260 euros
Siège social : 3 RUE DE LA CHAUME
89200 VAULT DE LUGNY
Siège de liquidation : 2 rue du Borland
89200 VAULT DE LUGNY
443 146 196 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 04 septembre 2020 au 2 rue du Borland 89200 VAULT DE LUGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M PAUTARD Michel, demeurant 2 rue du Borland 89200 VAULT DE LUGNY, de son mandat de

Il convient d'ajouter les éléments suivants :

Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE, SANDWICHES, SALADES, PIZZAS, GLACES, VENTE DE BOISSONS A EMPORTER ET A COMSOMMER SUR PLACE

sis à AUXERRE 8-8bis Quai de la Marine, lui appartenant, connu sous le nom commercial DA DOMENICO,

et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro

449725621.

AL893828496

GYM FYZZ SENS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 82 Grande Rue
89100 SENS
532748035 RCS SENS

Rectificatif à l'annonce N°70484826 parue le 11/09/2020, correctif adresse gérant : Chez Chloé CRESSENT 1 rue de Tilleval 76370 PETIT CAUX au lieu de 19 Rue de la Tour 31200 TOULOUSE.

AL893828504

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE, le 27 août 2020 il résulte que Monsieur Julian AUBERT, né le 17/09/1990 à BESANCON (25000),de nationalité française, et Madame Laura TARRAF, son épouse, née 10/10/1992 à PARIS (75014) de nationalité française, demeurant ensemble AUXERRE, 3 Rue du Puits Guérin, mariés aux Etats Unis, Rockford le 4 janvier 2019 sans contrat de mariage ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Emilie SABIAUX, Notaire à AUXERRE, 11 Rue des Hospitaliers.

AL893828528

MODIFICATION DE STATUTS

CHANGEMENT DE GÉRANCE ET ADJONCTION D'ACTIVITÉ

SARL CHEZ JOELLE au capital social de 5 000 €, 5 Grande Rue, 89510 PASSY, 838 234 425 RCS SENS. Aux termes de l'AGE du 1/09/2020, Mme ROUELLAND Gaëlle, demeurant à 5 Grande Rue à PASSY (89510) et Mme CHICOUARD Amandine demeurant 3 rue de l'Yonne à ARMEAU (89500) ont été nommées co-gérantes de la société en remplacement de Mme DUMOTIER Joëlle, et ce, à compter du 1/09/2020. De même, les associées ont décidé à compter du 1/09/2020 d'étendre l'objet social aux activités de traiteur, production et vente de charcuterie artisanale. L'article 2 objet social a été mis à jour. Pour avis, La gérance

AL893828453

SCI JIFAM

Société civile immobilière
au capital de 38 112,25 euros
porté à 74 566.77 euros
Siège social : 60 Avenue d'Auxerre
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
394 331 029 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 1er juillet 2020 a :

1°) nommé en qualité de co-gérante Madame Annie MORIGNOT, née GARNAULT, demeurant 13 Grande Rue 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée illimitée à compter du même jour.

2°) décidé et réalisé une augmentation du capital social de 36 545.52 euros par apports en numéraire.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 38 112,25 euros divisé en 2500 parts de 15.24 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 74 657.77 euros divisé en 4898 parts de 15.24 euros.

3°) de transférer le siège social du 60 Avenue d'Auxerre 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE au 13 Grande Rue 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis

AL893828457

MOSSE & ASSOCIÉS

MAREC HOLDCO

SAS au capital de 30 000 €, Siège social à ASNIERES SOUS BOIS (89660) 24 route de Châtel Censoir – le Village, 849 874 813 RCS AUXERRE. Suite à l'AGE du 1er juillet 2020, l'objet social de « holding » a été étendu à « l'animation et la coordination de toute société notamment par l'exécution de tous mandats de gestion ou de direction, toutes activités de conseil, d'accompagnement, de formation et de séminaire auprès des entreprises, des personnes physiques et organismes divers, et notamment dans les domaines suivants : conduite du changement, gestion de projet, analyses, diagnostics, mise en place de systèmes d'information, transformation du modèle opérationnel, développement personnel, du changement de vie, du bien-être ; la conception et l'organisation d'ateliers et de séjours de formations thématiques ou

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
DE LA VANNE SCI
02/05/2017
Liquidation Judiciaire du 01/04/2019
8, Rue Haute - 89100 NAILLY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 7 septembre 2020.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893828440

liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL893828449

FIDUCIAL SOFIRAL

WAQAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 12 rue de la Fraternité
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
1 avenue de Saint Georges
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 450 812 466

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 juillet 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur la société BCM SELARL dont le siège est 40 rue de Bonnel 69003 LYON immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 832 377 691 représentée par Monsieur Charles CARBONI, demeurant 32 rue Théodule Ribot 92700 COLOMBES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est 1 avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateu

AL893828501

HOPALE

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 30 000 euros Siège social : 440 rue de la Tour, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE Siège de liquidation : 440 rue de la Tour, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE 813130234 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31/08/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/08/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric LEURET, demeurant 440 rue de la Tour, 89000 SAINT GEORGES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 440 rue de la Tour, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL893828502

TAXI RENARD

Avis de dissolution
Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 48 100,00 euros Siège social : 22 Bis Route de Paris- 89200 Avallon 803 857 374 RCS Auxerre Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2020, la société AMBULANCE DU SEREIN, société par actions simplifiée au capital de 1 279 340,00 euros, dont le siège social se situe 22 Bis route de Paris - 89200 AVALLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la société TAXI RENARD, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er octobre 2020. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société TAXI RENARD peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Romain RENARD, gérant. Pour avis, la gérance.

AL893828516

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/08/20, il a été constitué une SAS dénommée SD AUTOMOBILES .Siège social: 3 avenue de paris 89470 Moneteau .Capital: 1 000€. Objet: Achat , vente de véhicules d'occasions et réparation. Vente pièces et accessoires automobiles. Président: M. Said Daoudi, 3 avenue de paris 89470 Moneteau .Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893828311

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP en date du 01/09/2020 la SAS TerreDARA a été constituée. . Capital: 1000 € Siège: 86 Rue Du Faubourg Saint Martin 89600 Saint Florentin Objet: La domiciliation d'entreprise, espaces d'accueil, espaces de travail partagé, services administratifs, secrétariat.les conseils en communication et marketing.l'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires.l'achat, la vente de toute denrée alimentaire brute ou élaborée ainsi que de toute boisson, salon de thé et tous types de restauration rapide, snacking, vente sur place et à emporter, vente de boissons non alcoolisées conformément à la législation en vigueur. Durée: 50 ans Président: Amandine Roy, 2 Les Molinots 89770 Boeurs En Othe Directeur Général: Magalie Boulard, 5 Chemin Des Nozins, 89570 Neuvy Sautour. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS: AUXERRE

AL893828403

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTHOLON (Yonne) du 3 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MB INDUSTRIE
Siège : Rue de l'Industrie AILLANT SUR THOLON 89110 MONTHOLON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : variable
Objet : Génie civil, dallage, fondations, massif béton ; Maçonnerie : Stockage, logistique
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Damien IWANIKOW, demeurant Rue de l'Industrie AILLANT SUR THOLON - 89110 MONTHOLON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL893828427

QUINCY IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
44 GRANDE RUE ARISTIDE BRIAND,
89200 AVALLON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 9 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : QUINCY IMMOBILIER
Siège : 44 Grande Rue Aristide Briand, 89200 AVALLON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, syndic, courtier-courtage en assurances, courtier-courtage en opérations de banque et en services de paiement
Président :
Madame Frédérique QUINCY
demeurant 10 Rue de Turquie, 89440 PRECY LE SEC
née le 25 février 1980 à NICE
de nationalité française
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
POUR AVIS
Le Président

AL893828495

FIDUCIAL SOFIRAL

CARAYON

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 place du Marché
89380 APPOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY du 9 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : CARAYON
Siège social : 9 place du Marché, 89380 APPOIGNY
Objet social : bar, tabac, presse, jeux de hasard, PMU, petite restauration et le snacking, point relais.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Associés en nom : Monsieur Thomas CARAYON, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver 89400 CHICHERY
Madame Isabelle CARAYON, demeurant 11 rue du Buisson 89400 CHICHERY
Gérance : Monsieur Thomas CARAYON, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver 89400 CHICHERY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Thomas CARAYON. Gérant.

AL893828498

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PACY SUR ARMANCON du 10/09/2020 a été constituée une SARL nommée :
L'INSTANT PRESENT
Objet : Hebergement, chambre d'hotes
Capital : 20.000 € Siège social : 4 GRANDE RUE, 89160 Durée : 99 ans
Gérance : M. CLAUDE COHEN, 1 CHEMIN DES CARRETS, 10210 Coussegrey.
La société sera immatriculée au Registre

AL893828506

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/08/2020, il a été constitué une SAS dénommée LE TERMINUS.**Siège social:** 25 rue Paul Bert 89400 Migennes. **Capital:** 2000€. **Objet:** L'exploitation d'un fonds de commerce de bar (licence IV), restaurant, brasserie, traiteur, vente de plats cuisinés et à livrer, vente de cartes téléphoniques, hébergement en chambres d'hôtes, location de salle pour manifestation, vente de timbres poste et amende, vente de produits régionaux, vente de souvenirs, vente d'articles fumeurs, jeux fdj , billards, flippers, baby-foot etc. **Président:** M. HERVE GRESSIN, 25 rue Paul Bert 89400 Migennes. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL893828509

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MIGENNES en date du 2 septembre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : AEM, SIEGE SOCIAL : Centre Commercial les Latteux, MIGENNES (Yonne) OBJET : activités d'auto école, moto école et toutes activités de formation à la conduite des véhicules à moteurs et de la sécurité routière. location de véhicules auto école équipés de double commandes. l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros PRESIDENT : Madame Séverine COMMEAU, demeurant 3 rue Abel Minard, La Fourchotte, BRION (Yonne), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne). Pour avis, le Président

AL893828511

CREPERIE DES FONTAINES

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée CREPERIE DES FONTAINES au capital de 2000 euros, le siège social est fixé 4 Place des Fontaines 89600 ST FLORENTIN, ayant pour objet : crêperie, restauration sur place et à emporter. La présidence est assurée par Emmanuel LENTI demeurant 19 Rue ST Fiacre 89210 VENIZY. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Pour avis
Le Président

AL893828512

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/08/2020, il a été constitué une SCI
Dénomination :
IMMEUBLE DE L'ARMANCON
Siège social : 2 Rue Du Pont 89400 CHENY
Capital : 1000 €
Activités principales : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, de tout immeuble, bâti ou non bâti dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, et généralement toutes opérations immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.
Durée : 99 ans
Gérant : M. LUCET Christophe 3 Rue Du Poncelot 89320 VAREILLES
Cession de parts sociales : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893828514

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 8 Septembre 2020, a été constituée la société civile dénommée «**SCI LES OUCHES**», siège social : SEIGNELAY (89250), Rue d'Héry, Les Ouches.
Capital social : MILLE EUROS 1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS 10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100 ,
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé premier gérant de ladite société :
Mr Fabien Michel Henri LAURY, paysagiste, demeurant à AUXERRE (89000), 22 rue Hubert Fabureau.
POUR INSERTION
Me Emilie BERARDO

AL893828515

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 septembre 2020, à TOUCY.
Dénomination : SCI LE CORBEAU BLANC.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 16 avenue Aristide Briand, 89130 TOUCY.
Objet : location immobilière.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social variable : 500 euros
Montant des apports en numéraire : 500 euros.
Cession de parts et agrément : les parts sont librement cessibles entre associés et conjoints, ascendants et descendants.
Gérant : Madame JULIETTE LEBEAU, demeurant 21 RUE PORTE D'EN BAS, 89240 CHEVANNES
Gérant : Monsieur JOFREY EVRARD, demeurant 995 chemin des champs de la route, 89130 TOUCY
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
LEBEAU

AL893828517

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 15 septembre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière.
Dénomination sociale : SCI D3C
Forme : Société civile immobilière, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil,
Objet : Acquisition, location, construction et aménagement de tout bien immobilier à usage d'habitation
Capital social : 1000 Euros
Siège social : 7 grande rue –bligny en othe à 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de SENS
Gérant : M BOUCHERAT David 7 grande rue –bligny en othe à 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Cession de parts : soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

AL893828520

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 27/08/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination :
LE FOURNIL DE CHENY
Siège social : 2 Rue Du Pont 89400 CHENY
Capital : 10000 €
Activités principales : l'activité de boulangerie, pâtisserie, traiteur, livraisons et salon de thé.
Durée : 99 ans
Gérance : M. LUCET Christophe 3 Rue Du Poncelot 89320 VAREILLES
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893828521

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE